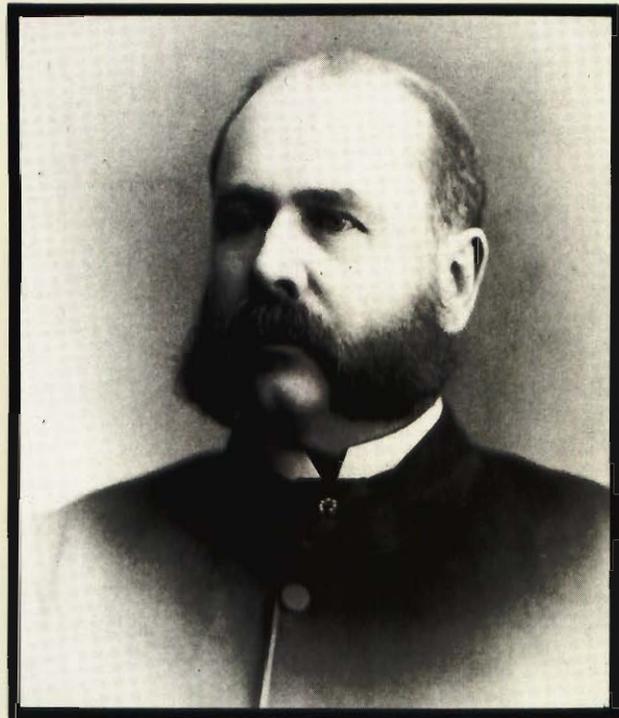


ANDRÉE DÉSILETS

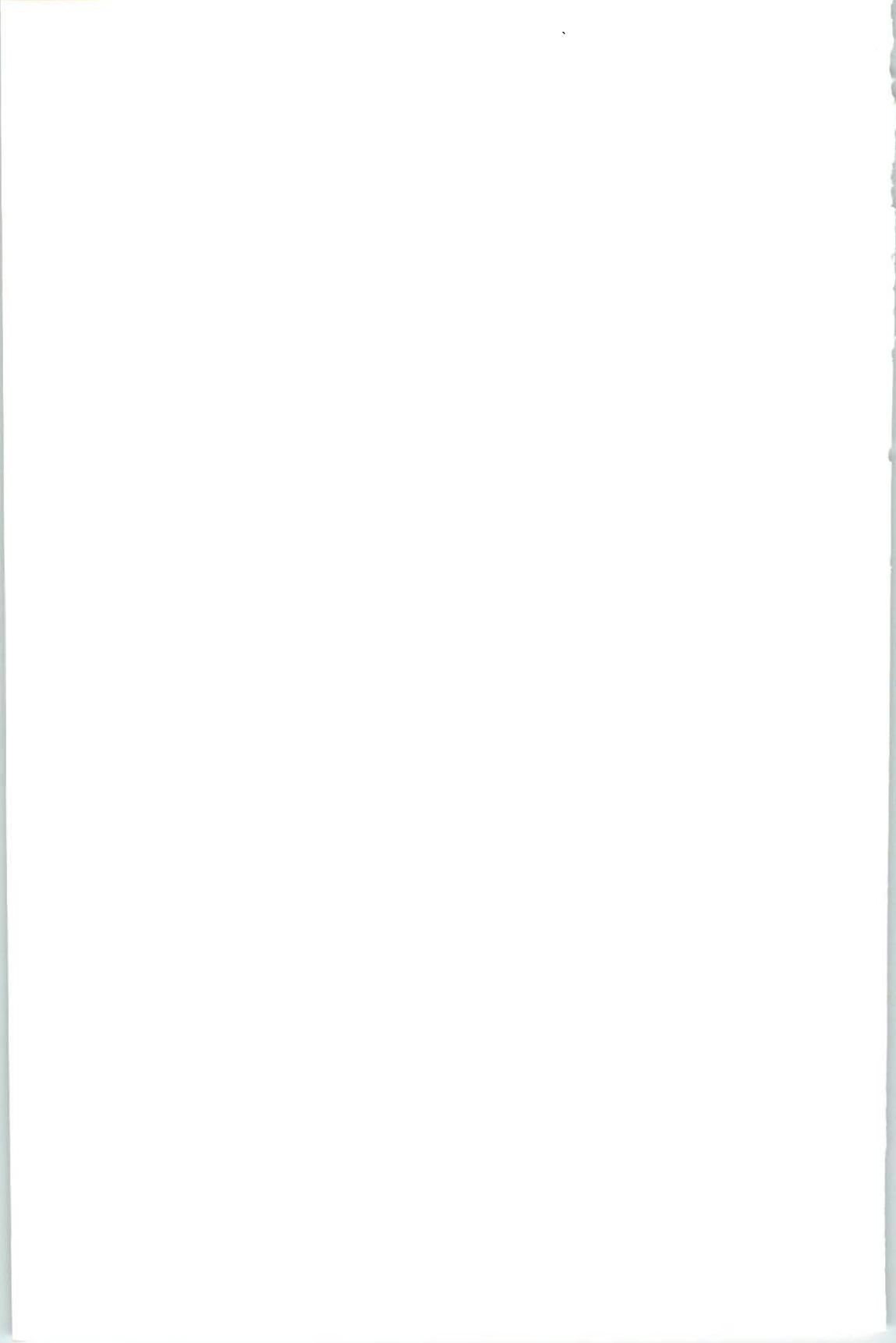
LOUIS-RODRIGUE
MASSON

UN SEIGNEUR SANS TITRES



BORÉAL EXPRESS

LOUIS-RODRIGUE
MASSON



ANDRÉE DÉSILETS

LOUIS-RODRIGUE
MASSON

UN SEIGNEUR SANS TITRES

BORÉAL EXPRESS

Données de catalogues avant publication (Canada)

Désilets, Andrée, 1928-

Louis-Rodrigue Masson: Un seigneur sans titres

Bibliogr.:

ISBN: 2-89052-138-9

1. Masson, L.R. (Louis-Rodrigue), 2. Hommes politiques — Canada — Biographies.

FC521.M37D47 1985 — 971.4'030'924 — C85-094139-3 — F1033.M37D47 1985

Cet ouvrage a été publié grâce à une subvention de la Fédération canadienne des études humaines, dont les fonds proviennent du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada.

Photo de la couverture: Louis-Rodrigue Masson, ca. 1878 (William Notman/
Archives publiques du Canada, PA-143205)

Photocomposition et mise en pages: Helvetigraf Inc.

Diffusion pour le Québec:
Dimedia: 539, boul. Lebeau
Saint-Laurent (Québec) H4N 1S2

Diffusion pour la France:
Distique: 9, rue Édouard-Jacques
75014 Paris

©Les Éditions du Boréal Express
5450, ch. de la Côte-des-Neiges
bureau 212, Montréal, H3T 1Y6

ISBN 2-89052-138-9

Dépôt légal: 4^e trimestre 1985
Bibliothèque nationale du Québec

Avant-propos

L'idée de cette biographie de *Louis-Rodrigue Masson* remonte à une quinzaine d'années, et la réalisation a été soumise à d'annuels recommencements. Chaque été, à Croque-Soleil, sur les rives du lac Massawippi, je faisais le point sur les recherches effectuées au cours de l'année universitaire; je vérifiais de vieilles impressions, développais de nouvelles hypothèses et préparais de loin la synthèse que voilà. Rodrigue Masson était un agréable compagnon de vacances; homme peu coloré, il est vrai, mais grand seigneur, et mystérieux par surcroît.

C'est en écrivant une autre biographie, celle d'*Hector-Louis Langevin*, que j'avais appris à connaître et, je l'avoue, à aimer Rodrigue Masson. Son rayonnement transcendait celui de tous les autres hommes politiques de la fin du XIX^e siècle auxquels je devais faire référence en étudiant Langevin. Et sa carrière était énigmatique. Malgré un tempérament fiévreux et délicat qui se rétractait et se repliait sur lui-même au moindre choc, malgré une inadaptation évidente à la vie publique, malgré une indépendance économique qui lui laissait le libre choix de ses activités personnelles et sociales, c'était vers lui, inévitablement, qu'on se tournait dans les moments critiques de la vie nationale.

On venait à lui comme au sauveur, sachant bien pourtant que la politique active l'étouffait et qu'il avait la démobilisation et la retraite faciles. On attendait de lui ce que ses aptitudes ne lui permettaient pas de réaliser.

L'influence de Masson tenait-elle à sa personnalité, à sa situation socio-économique exceptionnelle ou aux circonstances historiques? Il fallait reconnaître les unes, préciser les autres, puis établir les dépendances. C'est ce que j'ai fait. Le *Masson* qui en ressort est peut-être démystifié mais il reste aussi sympathique.

* * *

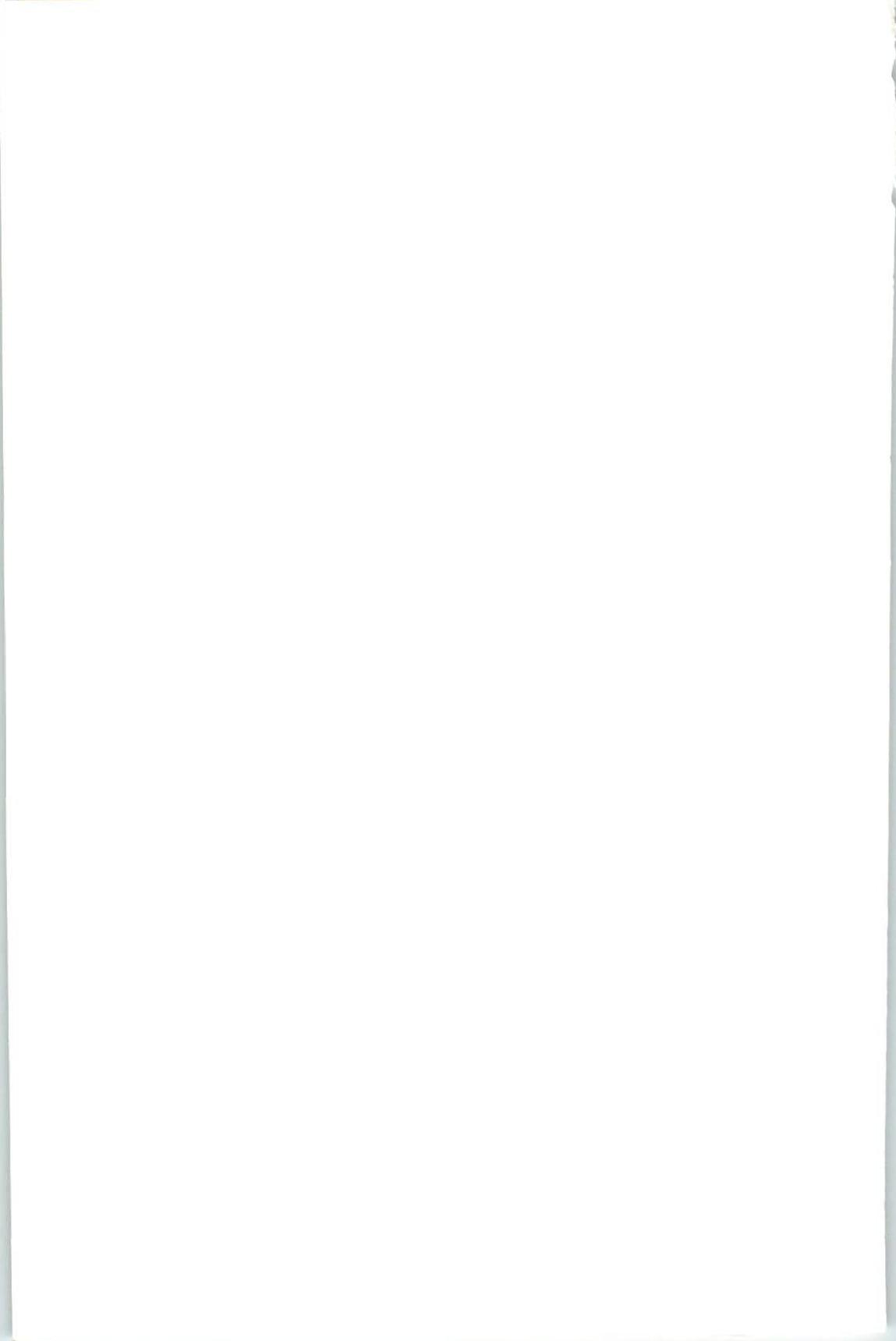
Au moment de signer mon manuscrit, je revis les principales étapes de ce qui, en définitive, s'apparente à un long voyage. Des responsables d'institutions et beaucoup de personnes se sont trouvés sur ma route et m'ont apporté, d'une façon ou d'une autre, une aide toujours fort appréciée. Je remercie l'Université de Sherbrooke pour le cadre de recherche favorable qu'elle m'a donné, et le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada pour son aide financière.

Je remercie aussi, et très chaleureusement, Monsieur Henri Masson, qui m'a donné accès à sa riche collection de documents de famille et a suivi avec enthousiasme la réalisation de la biographie de son grand-père.

J'ai profité de nombreuses autres collaborations aux différentes étapes de mon travail. Je remercie les responsables d'archives et de bibliothèques publiques et privées, ainsi que certains individus, membres de ma famille, collègues et amis, qui, par leur présence, leurs encouragements ou leurs conseils, ont soutenu discrètement mes recherches et mon travail de rédaction. De peur d'être injuste, je ne sortirai de l'anonymat que deux de mes collaborateurs parce qu'ils ont été plus longtemps à mes côtés. À Louise Brunelle-Lavoie et à Benoît Dionne, deux assistants de recherches, un merci plus personnel et très chaleureux. Ils sont tous deux au seuil d'une carrière d'historien. Je

leur souhaite de trouver autour d'eux le niveau d'intelligence, d'intérêt et d'amitié dont ils m'ont gâtée pendant de longs mois et ce sera pour moi une nouvelle preuve de la continuité de l'histoire.

A.D.



1

Le fils de Terrebonne

En décembre 1832, un millionnaire achète la seigneurie de Terrebonne. Vingt ans plus tôt, il allait «ses souliers à la main»¹ de Saint-Eustache à Montréal en quête d'un gagne-pain. Le fils qui lui naît le 7 novembre suivant est le premier Masson à voir le jour avec une ascendance seigneuriale. Mais ce fils de Joseph Masson, Louis-François-Rodrigue², naît au moment où le pays s'appête à effectuer un changement radical de vie et de structures sociales en abolissant le régime seigneurial.

Le système seigneurial a présidé au développement de la Nouvelle-France et il demeure en vigueur après la cession du Canada à l'Angleterre. Les gouverneurs l'évaluent comme «un organisme propre à entretenir le loyalisme des nouveaux sujets, liant les censitaires aux seigneurs et les seigneurs au Roi»³. Loin de boudier la tenure féodale, les Britanniques nouvellement ins-

1. Pamphile Lemay a écrit en 1885 un long poème sur Joseph Masson en hommage à Rodrigue Masson qui venait d'être nommé lieutenant-gouverneur de la province de Québec. Ce poème a paru dans les *Mémoires de la Société Royale du Canada*, Section 1, 1885, p. 49-53.
2. L'acte de baptême donne Louis-François-Roderick Masson. Mais, avec le temps, ce dernier optera pour la forme française de son nom de baptême.
3. Maurice Séguin, «Le régime seigneurial au pays de Québec, 1760-1850», *Revue d'Histoire de l'Amérique française*, vol. 1 (1947-1948), p. 382.

tallés au Canada acquièrent des seigneuries⁴, celles que la Conquête a laissées sans seigneur ou celles qui s'offrent au marché. Pour eux, l'acquisition d'une seigneurie signifie avantages économiques plus que promotion sociale.

Ce sont les Loyalistes, que la Révolution américaine a refoulés en terre canadienne, qui suscitent la première remise en question du régime seigneurial. Les circonstances ont avivé leurs sentiments nationaux et raffermi d'autant leur attachement aux Institutions britanniques. Tôt après leur venue au Canada, ils réclament la tenure en franc et commun soccage, qui est celle dont Charles II a doté l'Angleterre en 1672. Les Loyalistes ont gain de cause. Dès 1787, ils obtiennent des terres de la Couronne à prix fixe, sans redevances annuelles et en toute propriété⁵. En marge du territoire seigneurial, se développe donc dans le Bas-Canada du XIX^e siècle un territoire cantonnal. Avec le temps, le nouveau mode de concession met en évidence les contraintes de l'ancien et celui-ci devient sujet de controverse, voire d'agitation.

Dès 1822, une loi du Parlement de Londres permet aux seigneurs de remettre à la Couronne la partie vacante de leur fief puis de la recevoir en franc et commun soccage⁶. Trois ans plus tard, une nouvelle loi oblige les seigneurs bénéficiaires de la loi de 1822 à accorder le même privilège à leurs censitaires si ces derniers le désirent⁷. Ce changement de tenure a peu de preneurs. Beaucoup de seigneurs n'y voient pas d'avantages économiques importants. D'autre part, la conversion au système britannique a pour conséquence l'introduction des lois civiles anglaises et l'imbroglie social.

4. Ce phénomène est noté par tous les historiens qui traitent de l'évolution du régime seigneurial après 1760, notamment F. Ouellet dans *Le Bas-Canada 1791-1840*, Éditions de l'Université d'Ottawa, Ottawa, 1976.

5. Victor Morin, *Seigneurs et censitaires, castes disparues*, Les Éditions des Dix, Montréal, 1941, p. 93.

6. 3 Geo. IV, chap. 119. Acte pour régler le commerce des provinces du Bas et du Haut-Canada et pour d'autres fins relatives aux dites provinces.

7. 6 Geo. IV, chap. 59. Acte pour pourvoir à l'extinction des droits et charges seigneuriaux sur les terres tenues à titre de fief et à titre de cens dans la province du Bas-Canada, à la conversion graduelle de ces tenures en la tenure de *Free Common Soccage*, et à d'autres objets relatifs à la dite province.

Dans les années qui suivent, le système seigneurial est attaqué de toutes parts: les uns souhaitent la réforme du régime, les autres plaident pour son abolition pure et simple. Les attaques gagnent en virulence après 1840, au moment où le pays entre dans l'ère du capitalisme commercial et de l'industrialisation. Le régime devient défavorable, même nuisible, et à l'individu et à la société.

En 1845, une nouvelle loi tente de généraliser la commutation de tenure en rendant tout censitaire admissible à la conversion en franc-alleu roturier, quelle que soit l'option de son seigneur⁸. Là encore, la loi est sans effet. Au nom du développement économique et de la justice sociale, le gouvernement décrète donc, en 1854, l'abolition du régime seigneurial et la conversion obligatoire de la tenure⁹.

Louis-François-Rodrigue Masson vient alors d'accéder à la majorité. Sa vie d'homme, il la vivra donc en dehors du système social et économique où il est né.

Joseph Masson

Le père, Joseph Masson, est une personnalité très forte, dont on a fait une figure de légende. Dans une anecdote tirée de sa vie d'enfant, L.-O. David a écrit:

Notre père nous avait souvent raconté l'histoire de la fortune de M. Masson, nous la connaissions par cœur, nous nous amusions quelquefois à faire des calculs sur le nombre de tombereaux nécessaires pour transporter cette fortune en piastres, en trente sous et en coppes de Montréal à Terrebonne. Le nom de M. Masson et ses trésors miroitaient dans nos rêves d'enfants¹⁰.

8. 8 Victoria, chap. 42. Acte pour faciliter la commutation volontaire de la tenure des terres en roture situées dans les fiefs et seigneuries du Bas-Canada en celle de franc-alleu roturier.
9. 18 Victoria, chap. 3. Acte pour l'Abolition des Droits et Devoirs Féodaux dans le Bas-Canada.
10. L.-O. David, *Mes contemporains*, Eusèbe Sénécal et fils, Montréal, 1894, p. 261-262.

L'ascension sociale de Joseph Masson tient en effet de l'ambition et de l'énergie, mais aussi du prodige. Né à Saint-Eustache en 1791, il est fils de charpentier¹¹. Dès onze ans, il travaille à une exploitation de potasse dans son village natal et à seize ans, il entre au service de Duncan McGillis, un marchand de Saint-Eustache. Selon l'usage du temps, son engagement de deux ans est ratifié par un contrat notarié que signent le marchand et le père du jeune homme, Antoine Masson¹². Pour la modique somme de 18 livres par année, en plus du gîte et du couvert, Joseph Masson assume la tâche de domestique et de commis. C'est dans l'arrière-boutique de McGillis qu'il s'initie et prend goût au commerce, apprend la langue des affaires et rêve à de plus grandes réalisations.

En mai 1812, le jeune homme fait le grand saut vers Montréal. Cette ville est encore loin du titre de métropole commerciale, mais elle offre tellement plus d'attraits et de défis à l'ambition que la région agricole des Deux-Montagnes. Au début, le travail de Joseph est saisonnier, associé au trafic maritime. Hugh Robertson l'emploie aux périodes d'activités commerciales qui suivent l'arrivage des navires ou précèdent leur départ vers les ports d'Angleterre et d'Écosse. À Montréal, depuis 1810, ce marchand écossais fait le commerce de différents produits manufacturés, principalement les tissus et les lainages. Il se fait payer surtout avec de la potasse qu'il expédie en Écosse, où son frère William complète le circuit commercial. Joseph Masson manifeste bientôt toutes les aptitudes de l'homme d'affaires. Il pressent les besoins et les exigences du marché et, surtout, il ambitionne le profit et il est entreprenant jusqu'au risque.

Les frères Robertson de Montréal et de Glasgow lui reconnaissent ces qualités. En 1815, ils l'intègrent plus intimement à

11. Notes sur Joseph Masson par son fils L.-R. Masson, 27 mai 1886. ASJCF, Fonds général, 5249. Voir table des sigles à la page 148.

12. Henri Masson, *Joseph Masson, dernier seigneur de Terrebonne, 1791-1847*, édité par l'auteur, Montréal, 1972, p. 13. C'est à cette œuvre que nous empruntons la base de la présente notice biographique de Joseph Masson.

leurs activités en lui offrant un contrat de cinq ans avec salaire déterminé ou participation aux profits du commerce. Le choix du jeune homme se fait dans le sens du risque. De là, la formation de la société *Robertson, Masson Co.*, dans laquelle Masson possède le huitième des parts. L'entrepreneur est ainsi lancé et sa montée sera fulgurante.

En 1818, il est l'associé des Robertson au tiers des profits et pertes. L'année suivante, à la mort de William Robertson, il devient le seul associé de Hugh. En 1829, l'entreprise est restructurée. Elle accepte de nouveaux actionnaires et étend le réseau de ses activités à Québec, où elle ouvre une filiale. Avec les années, Masson augmente son poids dans l'entreprise. Il finit par en avoir le contrôle.

Bien intégré à la communauté des «brasseurs d'affaires» de Montréal et gagné aux principes du capitalisme commercial, Joseph Masson a le souci de diversifier ses intérêts et d'engager ses profits dans l'infrastructure économique. En 1825, il investit dans le transport maritime, ce qui a pour effet immédiat de réduire les frais de son commerce. En 1826, il devient administrateur de la Banque de Montréal, dont il sera vice-président en 1834. En 1836, intéressé par l'éclairage au gaz, il acquiert des actions de la *Montreal Gas Co.* Confiant en l'avenir, il accepte également de participer au projet de formation de la *Quebec Gas Light Co.* et d'une compagnie semblable à Toronto.

Pendant ce temps, il s'occupe aussi de spéculation immobilière et foncière. La plus remarquée de ses transactions dans ce domaine, qui n'est peut-être pas la plus importante et la plus rentable à court terme, est l'achat de la seigneurie de Terrebonne en 1832. En cela, Joseph Masson suit encore le *pattern* anglo-saxon puisque, d'après certaines évaluations sommaires, les Britanniques détiennent la majorité des droits seigneuriaux dans les années qui précèdent l'abolition du système.

La seigneurie de Terrebonne a été concédée en 1673 par la Compagnie des Indes Occidentales au secrétaire général de la compagnie, le sieur André Daulier Deslandes. *Le registre français des enregistrements* en donne la description suivante:

Une étendue de terre de deux lieues de face sur la rivière de Jésus autrement dite des Prairies, à prendre du côté nord, depuis la borne du fief et terre de la Chesnaye en remontant la dite rivière vis-à-vis l'île de Jésus, et deux de profondeur, que l'on nommera dorénavant Terrebonne¹³.

La concession de la seigneurie de Terrebonne s'inscrit dans le grand effort de colonisation et de développement intégral de la Nouvelle-France entrepris sous l'intendant Talon, après la réorganisation de la colonie en 1663. En une seule année, l'État concède quarante-six seigneuries. La géographie seigneuriale s'étend alors aux deux rives du Saint-Laurent et envahit la vallée du Richelieu. Mais le mouvement d'immigration se tarit subitement. Comme la plupart des seigneuries établies loin des centres d'habitation, la seigneurie de Terrebonne vit donc au grand ralenti pendant près de cinquante ans, sous les seigneurs Louis Lecompte Dupré et François-Marie Bouat qui en deviennent successivement propriétaires en 1681 et 1718.

Elle s'anime de nouveau après 1720 avec l'arrivée du premier seigneur résident, le missionnaire de l'île de Jésus, Louis Lepage de Sainte-Claire, qui achète la seigneurie du sieur Bouat et de son épouse. Dix ans plus tard, en 1731, ce quatrième seigneur de Terrebonne obtient en concession la seigneurie des Plaines, agrandissant considérablement la seigneurie de Terrebonne en profondeur, de deux à quatre lieues vers le nord. Il y érige aussi une paroisse, nommée Saint-Louis en l'honneur du saint dont il porte le nom, initiative qui témoigne du développement considérable qu'il donne à sa seigneurie. Mais ne pouvant assumer le poids d'un tel développement, le curé Lepage doit se résigner à vendre sa seigneurie. En 1745,

13. Dans Pierre-Georges Roy, *Inventaire des concessions en fief et seigneurie, foies et hommages et aveux et dénombrements*, vol. III, L'Éclaireur, Beauceville, 1927-1929, p. 116. Le bras nord de la rivière des Prairies porte aujourd'hui le nom descriptif de rivière des Mille-Isles, après avoir été connu sous les noms de rivière de Jésus, de Saint-Jean et des Outaouais (ou des Ottawas). (*Dossier toponymique de la région de Montréal*, p. 29.)

Louis de Chapt de La Corne en devient propriétaire. Il y établit de nombreux colons, portant surtout ses efforts sur l'expansion du village. Il agrandit aussi sa seigneurie de deux lieues vers le nord et obtient de l'État les terres adjacentes à la seigneurie des Plaines. Cette concession recevra le nom de seigneurie de Lacorne¹⁴.

Après la Conquête, la seigneurie de Terrebonne subit le sort de beaucoup d'autres domaines seigneuriaux. En 1784, elle passe de la famille la Corne à un riche marchand anglais, Jacob Jordan, issu de la première vague de l'immigration britannique au Canada. En 1802, les héritiers de Jordan doivent céder la seigneurie à l'enchère. Simon McTavish, bourgeois de la Compagnie du Nord-Ouest et un des hommes les plus riches de Montréal, l'acquiert alors. Il meurt en 1804. La succession ne s'en défait qu'en 1817, en faveur du bourgeois Roderick McKenzie, beau-frère de McTavish. Mais cette vente est annulée après jugement de Cour, et la seigneurie revient à la succession McTavish en 1824. Dans une vente à l'enchère, Joseph Masson achète la seigneurie de Terrebonne en 1832 pour la somme de 25 150 livres. Il en a découvert les perspectives économiques dans ses relations avec les bourgeois¹⁵.

Sise au bord de la rivière des Mille-Isles, en face de l'île Jésus, la seigneurie de Terrebonne a maintes fois séduit l'artiste, peintre ou poète. Aussi *La Minerve* en évoque-t-elle les charmes dans le style romantique du XIX^e siècle.

Terrebonne, la belle, qui, enveloppée d'une robe de verdure, émaillée de fleurs de toutes nuances, baigne ses pieds dans un magnifique bassin d'eau qui lui sert en même temps de bain et de miroir (...). Des islets de toutes formes surgissent au milieu des eaux bouillonnantes, comme autant de bouquets frais et parfumés. Pour peu que le tou-

14. P.-G. Roy, *op. cit.* et H. Masson, *La Seigneurie de Terrebonne sous le régime français*, édité par l'auteur, Montréal, 1982, *passim*.

15. H. Masson, *Joseph Masson, dernier seigneur de Terrebonne*, p. 141-142.

riste s'avance ou revient sur sa marche, le spectacle change comme à travers un kaléidoscope¹⁶.

Mais pour Joseph Masson, les eaux de la Mille-Isles ont un attrait autre. C'est pour elles qu'il a porté son choix sur Terrebonne après avoir été tenté par des seigneuries moins prometteuses. La seigneurie de Terrebonne rapporte déjà 1200 livres par an environ et l'exploitation de son énergie hydraulique pourrait décupler sa rentabilité. L'investissement envisagé est donc celui de l'entrepreneur. Cependant, ses autres occupations l'accaparent ailleurs et repoussent d'autant l'exploitation des ressources entrevues. Ses priorités financières le retiennent surtout à Montréal et l'amènent régulièrement en Europe. À cela, il ajoute ses activités politiques de conseiller législatif entre 1834 et 1838, puis de conseiller de la Ville de Montréal en 1842. D'ailleurs, la conjoncture économique et la crise politique des années 1830 ainsi que le changement structurel engendré par l'union des deux provinces font dévier les intérêts vers d'autres causes et paralysent temporairement tout dynamisme au Canada.

Ce n'est qu'après la formation de l'association des propriétaires de fiefs et seigneuries en 1842 et surtout après la loi de commutation volontaire de 1845 que Joseph Masson tente de donner un nouvel essor à sa seigneurie. Il rénove les moulins à farine et à scie, et élabore les plans d'un nouveau manoir. L'esprit d'entreprise est à la source de telles initiatives. On peut penser que Masson espère surtout accroître la valeur de sa seigneurie. Lors de l'abolition du régime seigneurial, que les plus avisés prévoient pour un avenir prochain, il obtiendrait un dédommagement proportionnel à ses investissements, puisque l'abolition ne saurait se faire sans que l'on tienne compte de la valeur des fiefs¹⁷.

16. *La Minerve*, 7 juillet 1868, p. 1.

17. F. Ouellet, *Histoire économique et sociale du Québec, 1760-1850*, Fides, Montréal et Paris, 1966, p. 465.

Joseph Masson, au retour d'un séjour en Europe, meurt au domaine seigneurial, le 15 mai 1847. Il a été seigneur de Terrebonne pendant quinze ans. Mais il n'a fait qu'y passer, si l'on considère que ses intérêts, ses relations d'affaires, sa fortune en faisaient un Montréalais avant tout, assimilé, on ne peut plus, à la bourgeoisie d'ascendance britannique. C'est par sa femme Marie-Geneviève-Sophie Raymond que le nom des Masson restera surtout lié à la seigneurie de Terrebonne.

La seigneuresse de Terrebonne

Le 6 avril 1818, Joseph Masson épouse à Laprairie Marie-Geneviève-Sophie Raymond, fille mineure de Jean-Baptiste Raymond. Celui-ci est un négociant prospère et influent. Il a d'abord exploité une potasserie à La Tortue, dans la région immédiate de Laprairie. Depuis le début du siècle, il se livre au commerce du blé, qu'il fait sur une haute échelle directement avec les ports d'Angleterre. Il appartient donc à la petite bourgeoisie canadienne-française, ce qui lui donne un premier droit d'accès au Parlement où il représente le comté de Huntingdon-Laprairie à l'Assemblée législative de 1800 à 1808¹⁸.

On peut penser que les premiers contacts de Joseph Masson avec la famille Raymond ont été d'origine commerciale puisque la rive sud et la vallée du Richelieu constituent l'aire principale des activités de *Robertson, Masson & Co.*¹⁹. Le beau-père et le gendre parlent donc le même langage et leurs relations d'affaires s'étendront aux autres membres de la famille, ce qui ne sera pas toujours à l'avantage des bons sentiments.

18. Voir Henri Masson, *Joseph Masson, dernier seigneur de Terrebonne*, p. 38-39; J.-J. Lefebvre, «Jean-Baptiste Raymond (1757-1825), député de Huntingdon (Laprairie) 1800-1808», *Bulletin des recherches historiques*, vol. 58 (1952), p. 59-72; et du même auteur, «Jean-Moïse Raymond (1787-1843), premier député de Laprairie (1824-1838), natif du Comté», *Bulletin des recherches historiques*, vol. 60 (1954), p. 109-120.

19. G. Tulchinsky, *The River Barons, Montreal Businessmen and the Growth of Industry and Transportation, 1837-1855*, University of Toronto Press, Toronto, 1977, p. 16.

La vie de Sophie Raymond-Masson est une vie en deux temps: vie d'épouse et vie de veuve. Elle oscille entre deux devoirs: devoir de mère et devoir de seigneuresse; et entre deux sentiments: affection maternelle et conscience sociale. De 1819 à 1840, Sophie Masson donne naissance à douze enfants, dont huit atteignent l'âge adulte, six garçons et deux filles.

ENFANTS DE SOPHIE ET JOSEPH MASSON

Prénoms (prénom usuel italique)	Date de naissance	Date de décès
Joseph- <i>Wilfrid</i> -Antoine	21 mars 1819	17 mai 1871
Marie-Sophie-Hermine	8 août 1820	24 novembre 1822
Marie-Charlotte-Éliza	20 août 1822	17 octobre 1824
Marie-Adélaïde-Élodie	15 juillet 1824	17 février 1891
Isidore-Édouard-Candide	4 mai 1826	5 août 1875
Marie-Angélique-Sophie	10 juin 1828	24 mai 1829
Jean-Claude-Adolphe	9 avril 1830	28 décembre 1831
Jean-Paul-Romuald	6 février 1832	27 septembre 1904
Louis-François-Roderick	7 novembre 1833	8 novembre 1903
Charles-Germain-Henri	31 janvier 1836	27 juin 1880
Louis-Hugh-Robertson	6 février 1838	6 novembre 1887
Marie-Sophie-Catherine-Azelma	27 mars 1840	12 novembre 1923

Source: H. Masson, *Joseph Masson, dernier seigneur de Terrebonne*, p. 340.

Des maternités aussi nombreuses et rapprochées font partie de la vie féminine du XIX^e siècle. En cela, l'influence de la société anglaise à laquelle la famille Masson s'intègre ne se fait pas sentir. Ce sont plutôt les prescriptions morales de l'Église catholique qui président à la vie du couple et font de Sophie Masson une mère sans repos. Mais celle-ci est d'un milieu privilégié. L'aide domestique qu'elle peut se donner lui permet donc des relations sociales et même quelques séjours en Europe. Ses activités sont cependant déterminées par les priorités de son mari. En ce sens, Sophie Masson a d'abord une existence ombragée, comme toutes les femmes mariées de son époque, bourgeoises ou paysannes.

La personnalité de Sophie Raymond-Masson ne se révèle au grand jour qu'après la mort de son mari en 1847. La seigneuresse de Terrebonne peut alors prendre des initiatives et poser

des actes qui mettent en lumière certains traits de caractère qui jusque-là ne s'étaient exprimés qu'en coulisses, dans l'ambiance familiale. Elle hérite entre autres choses, pour sa part dans la communauté de biens, d'une seigneurie et des obligations qui s'y rattachent. Elle hérite également d'un pouvoir économique et social qu'elle n'a connu que par intermédiaire et qu'elle exerce dorénavant avec frénésie et complaisance.

Le premier geste qu'elle pose, par fidélité conjugale peut-être, mais par goût personnel sûrement, consiste à construire le manoir seigneurial qui figurait parmi les priorités de son mari. Elle donne à cette première réalisation le luxe qu'elle recherche naturellement et auquel l'incite sa fortune. On a souvent souligné l'importance historique et architecturale de ce manoir que l'usage et la tradition populaire ont dénommé Château Masson²⁰. En fait, ce vaste bâtiment de pierres taillées, de deux étages, surmontés d'une tour centrale avec coupole soutenue par huit colonnes doriques, mérite bien le titre de château. Il s'élève dans une enceinte de douze pieds de haut avec grille de fer forgé sur la façade, ce qui donne vue sur la fontaine vis-à-vis de l'entrée principale. Situé au point le plus élevé de Terrebonne, il surplombe l'Île-aux-Moulins, domine le village centenaire et nargue de sa splendeur le vieux manoir qui lui fait face. Pour une vue plus belle encore, la seigneuresse de Terrebonne fera un jour démolir ce dernier et transformera le site en un parc, dont elle protégera l'entité par testament²¹.

20. La description la plus complète, qui a d'ailleurs inspiré les autres, est de Léo Boismenu, *Les Étapes d'un manoir canadien*, Juvénat du T.S. Sacrement, Terrebonne, 1924.

21. Sophie Masson fait don de ce parc (lot 322) à son fils Rodrigue, dont la résidence est contiguë, aux conditions suivantes: «Le dit terrain doit être laissé vacant tel qu'il est aujourd'hui, et aucunes maisons ni bâtisses quelconques ne pourront être construites sur icelui, ni par le dit Honorable L.F.R. Masson, ni par ses successeurs ni aucunes autres personnes qui pourraient l'acquérir plus tard; on pourra seulement y construire un ou plusieurs pavillons ou kiosques du genre de celui qui s'y trouve maintenant mais rien autre chose; on ne pourra non plus l'entourer d'une clôture fermée de plus de trois pieds de hauteur, dans la ligne de la dite rue St-Louis.» (Testament de Sophie Raymond-Masson passé à Terrebonne devant les notaires F.-J. Durant et E.-P. Fréchette de Montréal, le 7 mai 1880, et enregistré le 16 mars 1883. Bureau d'enregistrement de Saint-Jérôme, série A, vol. 40, acte 27695.)

La décoration intérieure du manoir nécessite le recours à de nombreux artisans de la région. Pour plus de magnificence, la seigneuresse ajoute des œuvres d'artistes européens comme des verrières réalisées en Écosse, des meubles Louis XV importés d'Europe, une cheminée en marbre de Carrare surmontée d'un immense tableau, *L'Agonie du Seigneur*, commandé à un peintre italien. D'autres pièces du genre ornent l'oratoire privé réservé aux dévotions de la seigneuresse et aux cérémonies religieuses de la famille Masson.

On met six ans à construire le manoir de Terrebonne, et la seigneuresse y investit 80 000 \$²². La réalisation est bien à l'image du négociant qui est parvenu à une grande richesse par un travail opiniâtre et qui a le goût de tout ce qui annonce sa fortune et fait sentir sa puissance. Joseph Masson aurait été fier de ce prolongement donné à sa réussite financière. Le manoir est aussi à l'image d'une grande dame, celle dont on dira «qu'elle aimait à s'entourer d'un certain faste» et qui, pour aller à Montréal, demande «un carrosse de gala traîné par quatre chevaux conduits par des serviteurs en livrée»²³. Et ce manoir correspond si bien à la mentalité du temps que sa richesse, loin de heurter les censitaires, rejaillit plutôt sur eux. Ils se sentent fiers de «leur» manoir et ils sont heureux de l'admirer quotidiennement ou de le visiter à l'occasion, notamment au jour de novembre où ils doivent venir y acquitter leurs redevances.

Mais «la grande dame» de Terrebonne est aussi «la bonne fée qui répand en abondance autour d'elle les largesses et les aumônes»²⁴. Les aumônes, elles sont de tous les jours, à la porte du manoir ou à l'église paroissiale de Terrebonne. Au XIX^e siècle, elles font partie de la vie quotidienne des bien nantis et, en ce sens, la veuve Masson participe tout simplement à la forme de partage qui prévaut à l'époque. Si cette participation peut

22. En 1857, la commission chargée de l'évaluation des seigneuries suite à l'abolition du régime seigneurial ne lui reconnaît qu'une valeur de 36 000 \$. *Cadastres abrégés des seigneuries du district de Montréal*, n° 118.

23. Léo Boismenu, *op. cit.*, p. 23.

24. E.-J. Auclair, «Terrebonne, les Masson, leur château», *Mémoires de la Société Royale du Canada*, 3^e série, XXXVIII (1944), sect. I: 1-14; p. 1.

s'identifier surtout à un palliatif social dans certains cas, on ne peut douter qu'elle soit caritative dans le cas de la seigneuresse de Terrebonne. Sophie Raymond-Masson est fille d'un huguenot converti. De ce fait, elle hérite d'une vie religieuse authentique qu'elle a tendance à traduire en gestes concrets souvent qualifiés de «largesses». La seigneuresse de Terrebonne est appelée à soutenir bien des œuvres, œuvres d'éducation et œuvres d'assistance sociale.

Elle semble particulièrement généreuse pour le Collège Masson qui est, comme le manoir, un des projets hérités de son mari. À la toute veille de sa mort et à l'instigation du curé Adrien Théberge de Terrebonne, Joseph Masson a accepté de collaborer étroitement à la fondation d'une maison d'enseignement classique et commercial en ouvrant royalement sa bourse. Le Collège Masson reçoit ses premiers étudiants en septembre 1847, sous la direction des Clercs de Sainte-Croix qui viennent d'arriver au Canada. Mme Masson lui continue les libéralités de son mari. Elle suit l'évolution du Collège avec générosité et intérêt, l'identifiant à un bien de famille. C'est à ce titre qu'elle est émue de sa disparition après l'incendie de 1875. Selon les désirs de Mgr Bourget, priorité est alors donnée à la reconstruction de l'église paroissiale qui date de 1734²⁵. La seigneuresse, dont la charité est dirigée par l'évêque de Montréal, soutient la consolidation du diocèse. Elle consacre une partie de ses dons à la paroisse Saint-Louis de Terrebonne et à une paroisse voisine, érigée en 1862 sur le territoire seigneurial et placée sous le patronage de Sainte-Sophie en l'honneur de sa patronne.

La générosité de la seigneuresse s'exerce aussi en faveur des couvents de Terrebonne, de Mascouche et de Saint-

25. Wilfrid Le Maistre de Lottinville, «Le Collège Masson de Terrebonne», *Le Canada*, 15 juillet 1947; et E.-J. Auclair, *op. cit.* L'importance du Collège Masson a été ébranlée en 1867 avec la disparition de l'enseignement classique. On y a alors valorisé au maximum les études commerciales, mais la concurrence du petit séminaire de Sainte-Thérèse a finalement raison du Collège Masson au moment de l'incendie. Antoine Bernard, *Les Clercs de Saint-Viateur au Canada*, vol. I: *Le premier demi-siècle 1847 à 1897*, Les Clercs de Saint-Viateur, 1947, p. 281.

Vincent-de-Paul, tous dans le voisinage de la seigneurie. Elle atteint plus directement, sur la recommandation de conseillers laïcs et ecclésiastiques, des jeunes hommes que l'on croit destinés au sacerdoce, comme Louis Riel, ou à qui on prédit un rôle social de premier plan, comme Adolphe Chapleau. Il serait impossible de retracer tous ceux qui doivent leur formation à la seigneuresse et qui, tôt ou tard dans leur vie, prendront le chemin de Terrebonne pour une visite de reconnaissance. Pour la seigneuresse à qui la loi a ravi ses censitaires, les hommages de ces protégés vaudront bien les actes de foi et hommage de l'ancien régime.

Parmi les personnes que touche la charité de Sophie Masson, il faut mentionner Mgr Alexandre Taché, qui vient régulièrement tendre la main à Terrebonne. Il y reçoit, en plus d'aumônes généreuses pour ses œuvres de la Rivière-Rouge, la chaleur de l'amitié et la sympathie d'un milieu dont l'intérêt pour l'Ouest canadien remonte à la traite des fourrures avec les Bourgeois du Nord-Ouest. Pour Sophie Masson comme pour l'élite contemporaine, l'œuvre de Mgr Taché «n'est pas seulement religieuse; elle est de plus éminemment nationale»²⁶. Elle a donc double mérite.

Les plus grandes générosités de la seigneuresse de Terrebonne s'inscrivent dans le système d'assistance sociale du milieu du siècle, qui est alors essentiellement entre les mains de l'Église. Terrebonne est une paroisse du diocèse de Montréal, où l'urbanisation multiplie les problèmes sociaux et interpelle d'autant l'évêque en titre, Mgr Bourget. Pour répondre aux besoins nouveaux d'une société nouvelle, celui-ci croit à la nécessité de communautés religieuses sans traditions ni attaches antérieures gênantes. La fondation de telles communautés s'appuie sur le zèle et sur la charité. Pour recruter l'un et l'autre, Mgr Bourget est doté d'un pouvoir de persuasion infaillible et d'une grande ténacité. Il enrôle des personnes audacieuses et s'assure la collaboration de la bourgeoisie charitable.

26. L.-O. David, *Mgr Ignace Bourget et Mgr Alexandre Taché*, Beauchemin, Montréal, 1912, p. 104.

Dans ce contexte, la seigneuresse de Terrebonne est intimement associée à la veuve Émilie Gamelin, qui fonde en 1843 la communauté des Sœurs de la Charité de la Providence pour le soin des pauvres et des malades à domicile. Elle soutient particulièrement cette nouvelle communauté de même que les Clercs de Saint-Viateur dans leur œuvre commune auprès des enfants sourds-muets, qui sont très nombreux dans la région de Montréal. Elle les soutient surtout de ses deniers. Mais elle donne aussi aux Clercs de Saint-Viateur une terre, où s'organise en mai 1882 une ferme-école en faveur des sourds-muets de l'institution du Mile-End. La maison qu'on y érige porte le nom symbolique d'Arche de Noé²⁷.

Les liens de la seigneuresse avec la communauté des Sœurs de la Providence de Montréal sont si authentiques qu'elle leur lègue par testament, en plus de 400 \$ pour leur Institution des sourdes-muettes de Montréal, son bien le plus précieux, le manoir de Terrebonne. Les conditions attachées au legs en font la fondatrice d'une œuvre révolutionnaire, en ce sens qu'elle étend avec nuance la charité chrétienne à un groupe social financièrement privilégié:

Je donne et lègue tout mon établissement à Terrebonne avec toutes ses dépendances, ainsi que la ferme y attachée, avec les maisons et bâtisses qui dépendent d'icelles, à la Corporation susdite «Les Sœurs de l'Asile de la Providence de Montréal», communauté incorporée ayant son principal établissement en la dite cité de Montréal, pour le tout être employé et servir à un établissement dans la dite Ville de Terrebonne, toujours entretenu en bon ordre, sous la régie et conduite des dites sœurs qui pourront y recevoir et garder en pension à des prix convenus à l'amiable, des dames respectables, et ayant les moyens de s'y mettre en pension pour y vivre tranquilles; mais elles ne pourront pas faire servir le dit établissement pour y recevoir et garder

27. A. Bernard, *op. cit.*, p. 449.

des malades, vieillards et infirmes pauvres comme elles le font en plusieurs de leurs établissements²⁸.

Il y a longtemps que l'institution des «donnés», qui a existé dès les débuts de la Nouvelle-France et qui a pris les formes les plus diverses depuis²⁹, s'est transformée en hospice, où les pauvres reçoivent logement et entretien. Pour les personnes fortunées, l'institution n'a pas encore trouvé de prolongement équivalent. Pourtant on peut penser que l'urbanisation progressive nivelle la société du XIX^e siècle au point d'uniformiser les besoins. La transformation du Château Masson en foyer d'accueil pour «dames respectables» est un signe des temps. Pour Sophie Masson, il révèle peut-être, au-delà d'une attention à la solitude d'un groupe social qu'on pense sans besoin, une inquiétude personnelle. Confirme cette hypothèse une disposition précise du testament en faveur de sa sœur Esther Raymond et de ses deux filles:

(...) que ma sœur la dite Esther Raymond et ses deux filles, ou celles d'entre elles qui le désirent, puissent, quand elles le voudront, avoir de préférence à toutes autres dames, leurs appartements dans ma dite maison de résidence, pour s'y retirer et y vivre en pension aux prix ordinaires exigés des autres dames pensionnaires dans le dit établissement³⁰.

Sophie Masson a quatre-vingt-quatre ans quand elle meurt le 30 novembre 1882. Elle a vécu cinquante ans à Terrebonne. Elle s'y est mérité le titre de «grande dame et providence de la région»³¹. Elle a géré son domaine avec intérêt, rempli son

28. Testament de Sophie Masson, 7 mai 1880.

29. Le «donné» se donne lui-même. Il fournit son travail ou ses biens à une communauté religieuse ou à un particulier. Il reçoit en retour nourriture, logement et entretien. Souvent, en Nouvelle-France notamment, le «donné» partage la vie religieuse de la communauté selon les termes d'un contrat.

30. Testament de Sophie Masson, 7 mai 1880.

31. *La Minerve*, 5 décembre 1882.

rôle social auprès de ses ex-censitaires et soutenu généreusement les œuvres épiscopales. Elle a surtout présidé à l'éducation de ses enfants. Pendant toute sa vie, Joseph Masson a été un adepte de l'éthique protestante, faisant du travail sa priorité. *Business is the first thing*, disait-il³². Auprès de sa famille, il s'est limité aux interventions qui impliquaient un acte d'autorité. Pour le reste, il s'en est remis à Sophie, qui a accompli la tâche à double titre: comme femme et comme épouse, selon que l'exigeaient la tradition ou les circonstances.

Louis-François-Rodrigue Masson

C'est dans cette ambiance mono-parentale — qui a existé avant la lettre — que Rodrigue Masson vit ses premières années. Il naît le 7 novembre 1833 au vieux manoir de Terrebonne, où vient d'emménager la famille Masson. Au baptême, l'enfant reçoit les prénoms de Louis-François-Roderick; le premier pourrait rappeler le patronyme de la paroisse et le second est emprunté à son parrain, François-Pascal Porlier, curé de Terrebonne. Quant au nom de Roderick, il le tient du mari de sa marraine Rachel Chaboillez, Roderick McKenzie, qui ne peut être le parrain, n'étant pas de religion catholique romaine.

L'enfance de Rodrigue est celle d'un enfant de sa classe sociale. Dans des cours privés, il reçoit l'instruction que ses parents ont dû se donner à eux-mêmes à un âge plus avancé. À neuf ans, on le confie aux Jésuites, au collège de Georgetown, à quelques kilomètres de Washington. En cela, l'itinéraire de Rodrigue est différent de celui de ses frères aînés. L'expérience a démontré aux parents Masson que le contrôle sur l'éducation de leurs enfants est plus facile et plus réel à moindre distance. Les deux aînés ont causé quelques inquiétudes et déceptions. En Écosse, sous la tutelle des Robertson, Wilfrid a été sérieusement tenté de passer au presbytérianisme. En Angleterre, où il est mis à l'abri de l'influence protestante dans un collège catho-

32. Cité par H. Masson, *Joseph Masson, dernier seigneur de Terrebonne*, p. 284.

lique, Édouard a mené une vie jugée extravagante. Or, les États-Unis permettent tout aussi bien l'apprentissage de la langue anglaise qui est une priorité pour la famille et qui a d'abord orienté le choix des Masson vers la Grande-Bretagne. Et de tous les éducateurs, Mgr Bourget recommande les Jésuites qui ont sa cote d'amour³³. Il écrit au Père provincial de Georgetown:

J'ai la ferme confiance que cet enfant recevra dans cet intéressant établissement une éducation qui convient au rang élevé qu'il doit occuper dans le monde; et que la religion aura à se réjouir de l'avoir pour un de ses enfants et l'état (sic) pour un de ses meilleurs sujets³⁴.

Après quelque temps, Rodrigue quitte Georgetown mais non les Jésuites. Il passe au collège Holy Cross, à Worcester, localité du Massachusetts, où Joseph Masson peut faire escale dans ses voyages vers l'Europe via Boston. C'est dans ce collège que Rodrigue apprend la mort de son père. Il a treize ans. Le choc est grand, même si les relations père-fils n'étaient pas des plus intimes et des plus chaleureuses. Quelque quarante ans plus tard, à l'intention de Ludger Duvernay qui réclame des notes biographiques sur son père, Rodrigue avouera avec une pointe de nostalgie: «J'étais bien jeune et encore au collège lorsque mon père mourut. Je n'en sais que ce que ma mère m'en a raconté depuis³⁵.»

Pour Rodrigue, le départ de son père constitue une rupture sentimentale, il n'y a pas à en douter. Mais la rupture est beaucoup plus fondamentale, en ce sens qu'elle oriente toute sa vie.

33. Rappelons que Mgr Bourget est l'artisan du retour des Jésuites au Canada. Ceux-ci arrivent à Montréal en 1842 et réussissent, grâce à l'appui de Mgr Bourget, à fonder un nouveau collège en 1848. C'est le Collège Sainte-Marie. Voir Léon Pouliot, *Mgr Bourget et son temps*, T. II, *L'évêque de Montréal*, Bellarmin, Montréal, 1977, p. 81 ss.; et P. Desjardins, *Le Collège Sainte-Marie de Montréal*, Collège Sainte-Marie, Montréal, 1940-1944, 2 vols.

34. Mgr I. Bourget au Provincial des Jésuites (Georgetown), Montréal, 2 mai 1843, cité par H. Masson, *Joseph Masson, dernier seigneur de Terrebonne*, p. 283.

35. R. Masson à A. Desjardins, pour L. Duvernay, 27 mai 1886. ASJCF, Fonds général, 5249.

Par sa naissance et ses premières années de formation, Rodrigue Masson était destiné à un milieu bien déterminé. Il devait être un fils de Terrebonne et, surtout, un membre de la bourgeoisie commerciale du Bas-Canada, dominée par l'élément anglophone. Ce qu'il devient effectivement, mais sa mère le rapatrie et la société canadienne-française le récupère.

C'est en milieu francophone, au séminaire de Saint-Hyacinthe, qu'il doit poursuivre ses études à l'automne 1847. La décision en revient à Sophie Masson, mais l'inspiration est sans doute de Mgr Bourget. L'évêque prend quotidiennement le pouls de Montréal et appréhende une plus grande assimilation des classes dirigeantes après l'union politique de 1840 et la transformation subséquente. L'héritage national, c'est au sommet de la pyramide sociale qu'il faut le sauver, et Rodrigue Masson adolescent y figure déjà. Depuis son origine, le séminaire de Saint-Hyacinthe constitue «un foyer d'éducation nationale et de sentiment patriotique»³⁶. Il peut donc satisfaire aux attentes de Sophie Masson et permettre de réintégrer son fils dans la société francophone.

Du point de vue strictement intellectuel, le séminaire de Saint-Hyacinthe a très bonne réputation. On y accourt alors de toute la province: en 1847-1848, on compte 111 nouveaux élèves sur un total de 200, ce qui représente une augmentation de 124 %³⁷. Le programme d'études est «fort compréhensif» pour employer l'anglicisme de Choquette dans son *Histoire du Séminaire de Saint-Hyacinthe*. Outre les humanités gréco-latines, la littérature et la philosophie, on enseigne des matières aussi modernes que «le calcul différentiel et intégral, les sections coniques, la jurisprudence élémentaire, l'économie politique, l'architecture, le dessin linéaire, le dessin de paysage et de figure, la calligraphie et la sténographie, l'histoire naturelle, la tenue des livres, les règles du commerce»³⁸. Les étudiants choisissent

36. C.-P. Choquette, *Histoire du Séminaire de Saint-Hyacinthe*, T. I, Imprimerie des sourds-muets, Montréal, 1911, p. 19.

37. C.-P. Choquette, *op. cit.*, p. 284.

38. C.-P. Choquette, *op. cit.*, p. 222.

dans cet éventail très large les matières avec lesquelles ils veulent compléter le programme classique obligatoire.

«Le mode d'enseignement» a aussi sa touche d'originalité, selon Louis-Antoine Dessaulles, qui écrit dans *L'Avenir*:

Au Collège de Saint-Hyacinthe, l'Histoire n'est pas apprise par cœur. L'élève a suivi pendant l'année un cours régulier fait par le professeur; ses réponses sont le résultat de son propre travail et de ses propres analyses. De même en économie politique, l'élève analyse et couche par écrit les leçons qu'il reçoit du professeur et par conséquent quand il répond à des interrogations, il fait ses propres phrases lui-même. S'il hésite quelquefois sur l'expression, il est rare qu'il manque celle qui convient. Les élèves des trois plus hautes classes se sont organisés en une *Société d'histoire naturelle*. Ils s'engagent à fournir au musée du Collège, après leur cours d'études, des spécimens des différents objets qui sont du domaine de l'histoire naturelle³⁹.

La vie culturelle au séminaire de Saint-Hyacinthe est de haute qualité. Les étudiants ont accès aux meilleurs ouvrages littéraires et scientifiques et aux parutions les plus récentes puisque la bibliothèque achète directement en France⁴⁰. L'ouverture sur le monde et sur l'actualité y est exceptionnelle si l'on en croit un ami de la maison, qui écrit en 1848:

On y tient les élèves au courant de tout ce qui se passe dans le monde, de sorte qu'ils ne sont pas étrangers, comme les élèves des autres maisons d'éducation, aux grandes questions politiques et sociales qui s'agitent⁴¹.

Le dynamisme intellectuel du séminaire s'appuie sur une équipe de jeunes professeurs formée dans les années 1830

39. L.-A. Dessaulles, cité par C.-P. Choquette, *op. cit.*, p. 289-290.

40. R. Sylvain, «Le premier disciple canadien de Montaigne: L'Abbé Joseph-Sabin Raymond», *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. XVII, n° 1 (juin 1963), p. 93-103.

41. *La Revue canadienne*, 28 juillet 1848.

autour de deux sommités, les abbés Joseph-Sabin Raymond et Isaac Désaulniers. Ces deux fervents humanistes sont l'un, supérieur du séminaire et l'autre, professeur quand Rodrigue Masson arrive à Saint-Hyacinthe. Leur contact marque profondément l'intelligence des jeunes gens qui passent au séminaire, donnant à leur pensée des assises que la vie saura à peine ébranler. De formation philosophique tous les deux, leur itinéraire intellectuel est aussi le même. D'abord disciples du catholicisme libéral, ils repensent leur position après la condamnation de La Mennais en 1834 par l'Encyclique *Singulari nos*. Après un combat bien légitime, ils acceptent publiquement l'autorité papale et se rangent parmi les disciples de Lacordaire et de Montalembert⁴². Au moment où leur influence atteint Rodrigue Masson, leur enseignement affiche la plus pure orthodoxie, gardant cependant une teinte de libéralisme qui se communique à leurs jeunes disciples.

Sophie Masson est visiblement heureuse de cette influence puisqu'elle demande à l'abbé Désaulniers d'accompagner son fils, en qualité de mentor, dans un voyage d'étude en Europe et au Proche-Orient. Le 16 août 1852, maître et disciple s'embarquent avec la bénédiction de Mgr Bourget et la bourse de la seigneuresse de Terrebonne. Pendant quelque vingt mois, ils visitent la France, l'Italie, l'Autriche, l'Allemagne, la Suisse, la Belgique, l'Espagne, la Turquie, la Terre sainte, Malte, l'Angleterre et la Grèce où ils «chevauchent vingt-sept jours durant à travers les montagnes de la 'patrie d'Homère'»⁴³. Rodrigue suit son cicérone dans les cabinets de sciences, les bibliothèques, les musées, les universités, les ateliers de presse. Il rencontre les

42. Y. Lamonde, «Lesieur-Désaulniers, Isaac-Stanislas», *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. IX, p. 512-513; «Raymond, Joseph-Sabin», *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. XI, p. 803-804.

43. C.-P. Choquette, *op. cit.*, p. 354. Le manuscrit de l'abbé Désaulniers, *Voyage en Europe avec le jeune Masson, 1852*, est conservé aux Archives du séminaire de Saint-Hyacinthe.

philosophes et les grands penseurs de l'heure, et il est reçu par le pape Pie IX.

Pour l'abbé Désaulniers, un tel voyage, c'est un retour aux sources et une conversion au thomisme dont il se fera le promoteur à son retour au pays. C'est, au dire de L.-O. David, un voyage «aussi cher à son esprit qu'à sa foi. (...) il voyagea en philosophe et en prêtre, cherchant avec avidité tout ce qui pouvait satisfaire son intelligence et ses sentiments»⁴⁴. Pour Rodrigue, c'est un premier contact avec un monde où il ira souvent se retremper au cours de sa longue carrière.

Afin que le voyage en soit un de formation, on exige du jeune homme qu'il rédige des notes et commentaires. Il semble que le devoir devienne un plaisir. Le journal de bord est quotidien et il rend compte de toutes les étapes du long séjour en Europe et au Moyen-Orient. Aussi, quand la direction de la *Revue Canadienne* fera, au lendemain de sa fondation, après 1864, le tour des intellectuels du pays pour recueillir des articles, Rodrigue Masson publiera de longs extraits de ses notes de voyage⁴⁵. Même partiels, ces récits témoignent d'un bon sens de l'observation, d'une haute culture générale et aussi de qualités littéraires. Le jeune écrivain décrit et raconte. Il analyse aussi, s'attardant aux mœurs des différents peuples qu'il visite. Il fait des comparaisons et des rapprochements qui font deviner une réflexion sérieuse. Ces notes de voyage montrent surtout que la formation reçue à Saint-Hyacinthe et l'influence de l'abbé Désaulniers ont eu raison d'une première immersion en milieu américain.

En avril 1854, les voyageurs reviennent au pays. Leur arrivée à Saint-Hyacinthe donne lieu à de grandes réjouissances. On pourrait ne pas s'en surprendre dans le cas de l'abbé Désaulniers, qui a été nommé supérieur pendant son absence. Mais l'accueil réservé à Rodrigue Masson n'est pas sans éton-

44. L.-O. David, *Messire I.S. Lesieur-Désaulniers, prêtre, professeur de philosophie au séminaire de Saint-Hyacinthe*, 2^e éd., Typographie G.-E. Desbarats, c1872, p. 15-16.

45. *La Revue Canadienne*, novembre 1866, p. 677-682; février 1867, p. 115-125; mai 1868, p. 391-396; juin 1868, p. 452-464; février 1871, p. 111, 125.

ner. Il y a «joie et fête», on salue en lui «le Télémaque des temps modernes» et on donne «congé d'étude» en son honneur⁴⁶. Cette réception témoigne du statut particulier qu'a Rodrigue Masson au séminaire de Saint-Hyacinthe et qu'un «tour du monde» accentue davantage. Il passe encore un an et quelques mois au collège, mais il y vit en retrait de ses confrères, dans une chambre privée, au deuxième étage, d'où il a vue sur la cour intérieure. Il mange à la table des professeurs, bien qu'après eux. Il partage rarement les activités de ses condisciples aux heures de récréation⁴⁷. Mais à l'occasion, il leur sert ses souvenirs de voyage, dans un langage voisin du lyrisme. Ainsi, il dit de la Grèce:

Maintenant, je vogue vers les plages qui nous présentent tant de charmes à travers le triple prisme de la science, des arts et de la gloire antique. Ici, nos souvenirs classiques se réveillent. Homère, Virgile, Achille, Hector, Énée, le jeune Télémaque... se présentent successivement à ma pensée. Je ne puis m'empêcher de jeter des regards avides sur ces eaux dont les sillons effacés semblent encore briller de ces visibles gloires⁴⁸.

Dans l'austérité du collège, le jeune Masson joue donc au seigneur, et on se prête volontiers à son jeu. L'influence de sa mère et l'ambiance de la seigneurie de Terrebonne se font omniprésentes dans sa vie.

En 1856, Rodrigue Masson termine «ses classes». À Saint-Hyacinthe, il a reçu l'orientation définitive de sa vie d'homme. Il y a fait les études qui mènent, à défaut du sacerdoce, aux professions libérales. C'est le premier des fils Masson qui rejoint ainsi la petite bourgeoisie canadienne-française, professionnelle plutôt que financière, en quête du pouvoir politique plutôt qu'économique. Peut-on penser que c'est à l'une ou l'autre étape de ce cheminement que Roderick Masson devient Rodrigue Masson, ce qu'il est aux yeux de l'histoire?

46. C.-P. Choquette, *op. cit.*, p. 354.

47. *Idem.*

48. Cité par C.-P. Choquette, *op. cit.*, p. 361.



2

Le rentier avant l'âge

En quittant Saint-Hyacinthe, Rodrigue Masson entre au bureau de George-Étienne Cartier pour y étudier le droit. Il pourrait ainsi prendre racine à Montréal et s'intégrer à la petite bourgeoisie canadienne-française. Mais il ne fait que s'associer à cette dernière et renoue très étroitement avec Terrebonne. Dans l'ancienne seigneurie, on donne aux fils Masson le titre de co-seigneur¹ avec tous les avantages sociaux que cela suppose. Rodrigue n'y est pas indifférent.

Le 21 octobre 1856, il épouse Louise-Rachel-Marguerite McKenzie. C'est l'abbé Isaac Désaulniers, son ancien professeur et compagnon de voyage, qui célèbre le mariage. La jeune fille a toujours fait partie de son univers. Née à Terrebonne le 4 septembre 1834 du bourgeois Alexandre McKenzie et de Marie-Louise Trottier-Desrivières, elle a plus d'un souvenir et d'un lien affectif avec Rodrigue. Par alliance, elle est la nièce de Wilfrid, l'aîné des Masson², et elle partage avec Rodrigue son

1. Plusieurs actes des registres d'état civil de la paroisse de Terrebonne désignent ainsi Rodrigue Masson, comme ses frères d'ailleurs.
2. Wilfrid Masson a épousé le 2 juin 1847 Anne McKenzie, sœur d'Alexandre et, en conséquence, tante de Louise.

attachement pour son grand-père Roderick McKenzie et sa grand-mère Rachel Chaboillez-McKenzie, celle-ci étant aussi la marraine de Rodrigue.

L'union est celle de deux grandes familles très riches dont la notoriété excède Terrebonne et la région immédiate. Le contrat de mariage, qui unit les époux en séparation de biens, témoigne de la richesse réelle et virtuelle des deux jeunes gens³. Louise McKenzie possède déjà des biens hérités de sa tante Marie-Louise Fortier-Beaulieu et elle est promise à une fortune considérable au décès de ses parents. C'est sur ce postulat que reposent les termes du contrat. La mariée gardera l'entière administration de ses biens, meubles et immeubles, et la libre jouissance de ses revenus. En conséquence, elle est habilitée par autorisation expresse de son futur mari à poser tous les actes que suppose la pleine gestion de ses biens. L'autorisation est générale et elle vaut pour la vie. Louise McKenzie renonce à tout douaire, coutumier ou préfixe, ce qui confirme son indépendance économique.

À 22 ans, au moment de son mariage, Rodrigue a le statut d'étudiant mais, comme tout époux, «il sera tenu de loger et nourrir sa future épouse conformément à son état et de contribuer à tous les autres frais et charges du mariage». Rodrigue n'a pas de revenus connus en 1856, au moment où il épouse Louise McKenzie. Mais il peut compter sur une mère qui a des revenus considérables et une belle-famille qui a fait fortune dans le commerce des fourrures. Lui-même a de bonnes assises financières et il peut miser sur son nom. Depuis la mort de son père en 1847, Rodrigue se trouve, comme chacun des enfants Masson, virtuellement dans une situation de fortune qui lui permettra bientôt de vivre dans une grande aisance sans être vraiment riche.

3. Contrat de mariage de Rodrigue Masson et de Louise McKenzie, 20 octobre 1856. ANQ, Fonds Auger, n° 544.

Entre trois testaments

Le 26 décembre 1845, Joseph Masson a disposé de ses biens par testament devant le notaire C.-E. Belle de Montréal⁴. L'influence anglo-saxonne, qui a présidé aux activités commerciales et à la promotion sociale du seigneur de Terrebonne, se lit en filigrane dans cet acte notarié. En trente ans de vie, Joseph a réussi à amasser une richesse exceptionnelle et il a assez de prudence pour préserver cette fortune après son décès.

Une fois faite à Sophie Masson sa part de la communauté de biens, soit la seigneurie de Terrebonne et autres biens à Montréal et ailleurs⁵, la fortune de Joseph Masson est partagée en autant de parts égales qu'il a d'enfants à son décès, ce qui représente effectivement huit parts. Mais aucun des enfants ne pourra toucher de capital. Comme il s'agit d'un testament par substitution, ce n'est qu'à la troisième génération que le partage des biens deviendra effectif. Pendant les dix années suivant la mort de Joseph Masson, les revenus annuels de la succession seront réinvestis. À la onzième année, les enfants pourront toucher en parts égales la moitié des revenus annuels, l'autre moitié continuant à grossir le capital. Les enfants de la deuxième génération toucheront, eux, le total des revenus. Il semble bien que Joseph Masson ne pensait pas mourir si tôt. Il comptait pouvoir établir chacun de ses enfants, ainsi qu'il l'avait déjà fait pour Wilfrid et Édouard en les intégrant à son commerce en décembre 1846⁶. Joseph Masson prévoyait peut-être de donner davantage à ses enfants de son vivant, tout en préservant sa fortune pour ses descendants.

Il est intéressant de transposer en chiffres ces dispositions du testament de Masson. La tradition veut que le seigneur de

4. *Testament solennel de l'Honorable Joseph Masson*, 26 décembre 1845. ASJCF, BO-165-5.

5. H. Masson, *Joseph Masson, dernier seigneur de Terrebonne*, p. 335.

6. À même ses revenus, Joseph Masson versait un salaire annuel de 300 £ (1200 \$) à Wilfrid et de 60 £ (240 \$) à Édouard.

Terrebonne laisse une fortune d'un million et demi⁷. La part des enfants, une fois fait le règlement de la communauté de biens, serait de 750 000 \$. Après le gel des dix ans, la fortune globale des enfants serait approximativement de 1 200 000 \$. Ce résultat suppose un taux de rendement annuel moyen de 5% — tel que généralement accepté pour l'époque — et tient compte de la commission aux exécuteurs testamentaires, fixée par le testateur à 5% du revenu net. En considérant la baisse graduelle, jusqu'à 3%, du taux de rendement des investissements dans la deuxième moitié du XIX^e siècle et en tenant compte du fait que la capitalisation des revenus se trouve ralentie à mesure que les petits-enfants touchent leur part après la mort de leur père, la fortune Masson serait de 800 000 \$ en 1880 et de 2 500 000 \$ en 1903, au moment de la mort de Rodrigue⁸.

De tels calculs nous permettent de penser que chacun des enfants Masson alors majeur reçoit environ 3500 \$ à la première délivrance de revenus en 1858. Cette somme croît à un rythme irrégulier. Elle est d'environ 6000 \$ à la mort d'Édouard en 1875⁹ et elle atteindrait 7500 \$ au début du XX^e siècle, alors que l'on bénéficie de la reprise économique. Cette évaluation hypothétique serait assez près de la réalité. D'après une créance inscrite à la déclaration de valeurs après le décès de Rodrigue Masson, il reviendrait à ce dernier pour une période de 25 semaines, du 15 mai au 8 novembre, un montant de 4 405,67 \$ pour sa part des revenus et sa commission d'exécu-

7. *La Patrie*, 19 août 1933. Dans une lettre personnelle à son frère Edmond, Hector Langevin prétend que «les MM. Masson valent de 50 à 60 000 livres chacun!» (H. Langevin à E. Langevin, 13 avril 1850. ANQ, FHL.2.) Transformée en dollars, la fortune de chacun serait d'environ 200 000 \$, et le grand total se situerait autour d'un million et demi.

8. Pour tenir compte de la baisse graduelle du taux de rendement entre 1858 et 1903, nous avons divisé la période en deux sous-périodes de vingt-trois ans chacune, auxquelles nous avons attribué des taux différents: 4% entre 1858 et 1880 et 3% entre 1880 et 1903.

9. Inventaire des biens de la succession I.-C.-Édouard Masson, 26 janvier 1876. ANQ, Greffe F.-J. Durant, acte 6026.

teur testamentaire. Pour l'année entière, les seuls revenus représenteraient 7843 \$¹⁰.

Dans le concret, les enfants Masson sont sûrement à l'abri des contraintes financières. Mais le testament de leur père n'en fait pas des riches du jour au lendemain ainsi que le veut la tradition. Leur fortune, c'est en référence à une fortune immobilisée qu'on peut l'établir. Un seul se serait constitué une richesse personnelle après la mort du seigneur de Terrebonne. Il s'agit de Wilfrid, décédé en Angleterre en 1871. La seigneuresse de Terrebonne exclura de ses héritiers les enfants de Wilfrid parce qu'elle «considère» qu'ils doivent, par la succession de leur père, «se trouver dans une position de fortune peut-être plus aisée» que celle de ses autres enfants et descendants¹¹. Dans le cas de Rodrigue, ses seuls biens proviennent d'héritages. Il n'est donc pas exagéré d'affirmer que sa vie se déroule entre trois testaments, celui de son père, celui de sa mère et le sien propre. À partir de 1858, il retire annuellement sa part des revenus de la succession de son père, et cette part, on l'a vu, croît d'année en année conformément à l'esprit du testament. À ce revenu s'ajoute en 1882 l'héritage de sa mère.

Le testament de Sophie Masson reflète ce qui a été sa vie de veuve. Il est dicté autant par l'émotion que par l'intelligence, autant par les sentiments que par l'expérience. La seigneuresse de Terrebonne y fait des éliminations et des restrictions auxquelles il est facile de donner une signification. Alors que Joseph Masson a choisi ses deux fils aînés au nombre de ses cinq exécuteurs testamentaires et qu'il n'a exclu pour l'avenir que son gendre Édouard Bossange ainsi que les «parents et alliés» de ce dernier, Sophie Masson ne choisit aucun de ses enfants, sans cependant les éliminer pour l'avenir. Elle jette l'interdit contre la famille Bossange; Léon Douvreur, son deuxième gendre; Prince Stephenson, gendre de son fils Wilfrid; la famille de feu

10. Déclaration de valeurs de la succession L.-F.-R. Masson. Greffe Victor Morin, acte 7045.

11. Testament de Sophie Raymond-Masson, 7 mai 1880. Bureau d'enregistrement de Saint-Jérôme, série A, vol. 40, acte 27695.

Louis Beaudry, agent de la succession de son mari; tous les membres des familles Turgeon, McKenzie et Prévost; le docteur L.-B. Durocher et le notaire J.-C. Auger. Quant aux capitaux de sa succession, Sophie Masson veut qu'ils soient employés en achats de propriétés foncières productives dans la cité de Montréal, en parts ou actions de banques, en obligations gouvernementales ou hypothécaires. Elle «défend» les investissements dans «quelque spéculation, manufacture ou entreprises mercantiles (...), achat de propriétés dans des villages ou campagnes»¹².

À partir de restrictions aussi précises, on peut formuler quelques hypothèses sur ce qu'a été la vie de Sophie Masson après la mort du seigneur de Terrebonne. La veuve aurait eu maille à partir avec les exécuteurs testamentaires, au point de renier le monde des affaires où son mari a évolué et auquel ont été associés pour un temps plus ou moins long ses fils aînés Wilfrid et Édouard. Elle aurait eu des relations très inégales avec ses enfants, puisqu'elle en déshérite deux, Wilfrid et Édouard, et écarte nommément ses gendres de l'administration de ses biens. Par contre, John Atkinson, architecte de Montréal et procureur spécial de la seigneuresse, a droit à une confiance sans borne, bien qu'elle écarte tout autre protestant de l'administration de sa succession. Elle juge irréprochable sa gestion passée, et lui accorde pour l'avenir des pouvoirs qu'elle refuse à ses propres enfants. En arrière-fond du testament de Sophie Masson, on perçoit donc beaucoup des rancunes de la seigneuresse de Terrebonne et un secret désir de se faire justice à elle-même. Mais on peut aussi y voir ses fidélités de mère et de bienfaitrice.

Le testament s'ouvre sur une série de legs particuliers: legs en argent, véritables dons de charité; et legs en nature, expressions de reconnaissance pour services reçus¹³. Le manoir sei-

12. Testament de Sophie Masson, 7 mai 1880.

13. Les légataires de ces dons particuliers sont Mgr Taché, l'Institut des sourdes-muettes, son fermier Joseph Dépaty, son neveu aveugle Jean-Baptiste-Romuald Raymond, sa sœur Esther Raymond et ses filles, les Sœurs de la Providence, son «employé de bureau» à Terrebonne, Germain Raby, la Corpora-

gneurial est le plus appréciable de ces legs particuliers. Voulant garder au domaine son rôle «dans l'embellissement» de Terrebonne, Sophie Masson s'oppose à son morcellement. Par contre, elle se dit consciente que le maintien de la propriété dans «son apparence actuellement supérieure encore» exige «des dépenses considérables auxquelles peu de particuliers, dans ce pays, peuvent faire face sans gêne pour leurs autres affaires». Laissant à penser qu'aucun de ses enfants n'a les moyens de perpétuer la vie d'un seigneur, elle donne son domaine aux Sœurs de la Providence, qui doivent en faire un foyer. Mais les enfants Masson n'acceptent pas facilement cette dernière volonté de leur mère. *Les Chroniques de la Résidence Sainte-Sophie* — c'est le nom que les Sœurs donnent au Château Masson — ne laissent aucun doute sur l'aigreur de la famille:

Dès que les volontés dernières de feu Dame Masson furent produites à la connaissance de sa famille et du public, elles provoquèrent maintes difficultés. Ses propres enfants en exprimèrent leur mécontentement, et allèrent jusqu'à dire qu'ils ne manqueraient pas de nous traduire devant les tribunaux à la première infraction commise contre une clause quelconque du testament¹⁴.

La famille a l'appui de Mgr Fabre et du curé S.Y. Piché qui doutent que l'œuvre attachée au legs soit utile à Terrebonne. Au contraire, Mgr Bourget, qui a peut-être été l'inspirateur de la seigneuresse, encourage la communauté à l'accepter¹⁵. Les Sœurs occuperont le château seigneurial pen-

tion épiscopale de Montréal, et son fils Rodrigue, qui hérite du parc en face du manoir et de la bibliothèque.

14. *Chroniques de la Résidence Sainte-Sophie*, ville de Terrebonne, p. 431. AP.

15. *Idem*, p. 431-432. AP.

Dans un premier testament de 1871, Sophie Masson donnait son manoir à la Corporation épiscopale de Montréal pour une œuvre sous la conduite des Sœurs de la Providence. Il semble qu'avec l'arrivée de Mgr Fabre, elle ait senti les objections du nouvel évêque de Montréal et jugé bon de léguer son bien aux sœurs elles-mêmes en restreignant davantage la nature de l'œuvre prévue. (Testament de Sophie Masson, 27 août 1871. ANQ, Greffe D.-E. Papineau, acte 4936.)

dant cinq ans. Mais importunées par des débats judiciaires concernant la vocation qu'elles lui donnent¹⁶ et l'imposition de taxes foncières et scolaires¹⁷, elles le rétrocéderont par acte volontaire le 12 mai 1888¹⁸.

Pour le reste des biens, qui sont encore considérables, le testament de Sophie Masson est fait à l'avantage de ses petits-enfants, qui se les partageront au moment où s'éteindra la première génération des enfants Masson. Jusqu'au jour fixé pour la substitution, les enfants du premier degré vivants ou les enfants ou autres descendants des enfants du premier degré morts reçoivent «les fruits, intérêts et revenus nets des biens» de la succession de leur mère ou grand-mère. Selon la déclaration de valeurs après décès de Rodrigue Masson, ce revenu sera exactement de 5746 \$ en 1903¹⁹. On peut l'estimer à quelque 3500 \$ dans les années 1880 et 1890, si l'on se rappelle que le taux de rendement atteint alors son plus bas niveau, ne dépassant guère 3%. Wilfrid et Édouard ayant été déshérités par leur mère, l'un parce qu'il était trop riche et l'autre parce qu'il avait déjà reçu «sa part et au-delà»²⁰, les enfants Masson qui héritent de nouveau en 1882 auraient un revenu annuel global de près de

16. Nous avons déjà vu que le Château Masson a été légué aux Sœurs de la Providence à la condition qu'il soit transformé en foyer d'accueil pour «dames respectables». D'après une correspondance entre R. Masson, Mgr Fabre et la communauté (ACAM, PR 876, 882 et 883), il semble que, pour rendre l'œuvre viable, les Sœurs doivent la transformer «en pension ordinaire ou en maison de plaisance pour la saison d'été», ce qui suscite l'intervention de la famille sur le plan juridique.
17. *Chroniques de la Résidence Sainte-Sophie*, ville de Terrebonne, p. 437 et 476. AP.
18. *Chroniques de la Résidence Sainte-Sophie*, ville de Terrebonne, p. 478-480, AP. Redevenu propriété de la succession, l'immeuble demeura inhabité jusqu'à son acquisition en 1902 par les Pères du Saint-Sacrement, pour une somme de 11 000 \$, lors d'une vente à l'enchère. *L'Action catholique*, 17 octobre 1943.
19. Selon une créance inscrite à la déclaration de valeurs de la succession L.-F.-R. Masson, la succession de Sophie Masson devait à Rodrigue la somme de 2320,48 \$ pour une période de 21 semaines, soit du 15 juin au 8 novembre 1903. Cela aurait représenté 5746 \$ pour l'année entière.
20. Les dettes passives d'Édouard s'élevaient à 45 946,86 \$ d'après l'inventaire des biens de sa succession. On peut penser que Sophie Masson s'en est rendue responsable puisqu'au contrat de mariage de son fils, le 17 janvier 1848, elle s'était déjà portée garante de la rente à la veuve. (ANQ, Greffe F.-J. Durand, acte 6026).

10 000 \$, provenant de leurs père et mère. Ce sont des hommes et des femmes très à l'aise, mais non pas des millionnaires. En témoigne le testament de Rodrigue Masson, fait en date du 6 décembre 1897 devant le notaire Victor Morin de Montréal.

À l'exception d'une rente viagère et de certains biens qu'il laisse en propre à Cécile Burroughs, sa deuxième épouse²¹, en plus d'une somme de 12 000 \$ prévue au contrat de mariage, Rodrigue Masson fait «de ses enfants et descendants par souche» ses légataires universels «en pleine propriété»²². On est loin des fortunes de Joseph et de Sophie Masson qui pouvaient être immobilisées sans priver pour autant une génération de descendants. La déclaration de valeurs après décès de Rodrigue Masson permet d'établir le bilan que l'on trouvera plus bas.

L'avoir réel de Rodrigue Masson est donc de 17 182,44 \$. Sur cette somme, un montant de 10 000 \$ est réservé à la veuve, qui en a l'usufruit. L'héritage qui revient à chacun des six enfants en 1903 est donc fort modeste, mais il s'ajoute à ceux des grands-parents, auxquels ne fait évidemment pas référence le testament de leur père. Il est bien manifeste que Rodrigue Masson a vécu de l'acquis de ses parents, sans esprit d'entreprise ni dynamisme particulier sur le plan financier.

Le chef d'un clan

Rodrigue Masson peut envisager une vie de rentier avant l'âge et consacrer du temps à préserver l'image des Masson de Terrebonne. Comme toute famille, la famille Masson connaît les difficultés reliées au quotidien. Mais elle subit en plus les tensions qui tiennent à l'absence d'une autorité paternelle, aux aspirations d'une mère lasse de son veuvage, mais surtout aux déchirements qu'entraîne souvent la fortune. Douze ans après la

21. Rodrigue Masson se remarie à Québec le 12 septembre 1883.

22. Testament de L.-F.-R. Masson, passé devant le notaire Victor Morin de Montréal le 6 décembre 1897 et enregistré le 10 décembre 1903. Bureau d'enregistrement de Saint-Jérôme, série A, vol. 65, acte 49018.

mort de son mari, Sophie Masson aurait été tentée d'épouser Louis-B. Durocher, médecin de Terrebonne. Il s'est alors déclaré une guerre d'influences à son endroit, ses fils s'opposant au prétendant. L'événement reste mystérieux. Élie Auclair fait référence à la rumeur avec tant de prudence qu'il la laisse dans le doute²³. Rumilly, pour sa part, affirme qu'il y a eu romance entre Sophie Masson et le docteur Durocher, mais il ne parle pas de mariage²⁴. Une correspondance entre Édouard, Rodrigue et Mgr Bourget est remplie d'allusions plus ou moins pénétrables quant au fait lui-même. Mais on y perçoit très clairement l'opposition des fils Masson qui parlent du «moment d'égarement» de leur mère, usent des termes «vil, injuste et infâme» pour qualifier le docteur Durocher et parlent de «venger la mémoire de leur père». Cette correspondance fait aussi état de l'attitude négative de Sophie Masson à l'égard de ses enfants. Rodrigue écrit:

Il faudrait que notre pauvre mère vint dire pourquoi une mère s'interpose entre le frère et le frère, et le frère et la sœur; pourquoi, lors du départ de ma sœur Sophie, il lui a été défendu d'aller dire adieu à sa belle-sœur; pourquoi encore aujourd'hui notre mère s'oppose à ce qu'un frère (qu'elle a chez elle) aille voir un autre de ses frères pour dîner en famille, malgré que les deux enfants aient le désir de se voir, et que leurs femmes en pleurent de chagrin.

-
23. E.-J. Auclair, «Terrebonne, les Masson, leur château», *Mémoires de la Société royale du Canada*, 3^e série, XXXVIII (1944), sect. I: 1-14, p. 11.
24. R. Rumilly, *Histoire de la Province de Québec*, tome II, Éditions Bernard Valiquette, Montréal, 1940, p. 156.

BILAN DE LA SUCCESSION DE L.-F.-R. MASSON²⁵

Actif	\$
Biens meubles à Terrebonne	1 557,31
Biens meubles à Montréal	3 721,05
Peintures, aquarelles et gravures	1 356,00
Bibliothèque:	
Vente à l'encan	4 325,00
Vente privée	500,00
Total	4 825,00
Frais	1 172,50
Valeur nette	3 652,50
Dépôts bancaires	1 639,39
Créances ordinaires	
De la succession Sophie Masson: honoraires d'exécuteur testamentaire et part des revenus	2 487,15
De la succession Joseph Masson: honoraires d'exécuteur testamentaire et part des revenus	4 405,67
Divers	97,38
Total	6 990,20
Créances hypothécaires	1 094,89
Actions de la compagnie électrique de Terrebonne	1 145,00
Immeubles à Terrebonne	13 350,00
Total de l'actif	34 506,34
Passif	
Legs prévu au contrat de mariage	12 000,00
Frais funéraires	998,91
Frais de notaire (estimation)	500,00
Dettes	
À la succession Joseph Masson: loyer de la résidence de Montréal, jusqu'au 1 ^{er} novembre 1903	541,98
À la succession Joseph Masson: loyer de la résidence de Montréal, 1 ^{er} novembre 1903 au 1 ^{er} mai 1904	541,98
Divers	2 740,95
Total	3 824,91
Total du passif	17 323,82
Valeur réelle	17 182,52

Source: Déclaration de valeurs de la succession L.-F.-R. Masson, Greffe Victor Morin, acte 7045.

25. Il est à noter que, sous la rubrique *Créances ordinaires*, plusieurs prêts à la famille Burroughs sont énumérés mais ils sont perdus pour la succession, aucun billet signé ne les attestant.

Ceux dont je parle sont John et Henri. Pourquoi elle ne veut plus répondre aux conseils que lui demandent ses enfants les plus soumis. Pourquoi en un mot la famille est dispersée, divisée, froissée, humiliée²⁶.

Dans cette situation de conflit, Rodrigue est le mieux placé pour servir de médiateur. Il est près de sa mère qui l'a pris en main à la mort de son père et lui a donné une formation de seigneur. Il a des études de droit qui lui confèrent un certain pouvoir de conciliation et une grande crédibilité auprès de tous. En maintes occasions, plus ou moins semblables à l'idylle Masson-Durocher, il exerce son influence auprès de la famille, dont il est la personnalité dominante.

Joseph et Sophie Masson ont eu huit enfants qui ont atteint l'âge adulte. L'aîné, Wilfrid, est négociant à Montréal, puis en Angleterre; il prend tôt ses distances vis-à-vis de Terrebonne et en arrive à rompre avec sa mère. Marie, sa sœur, est dans une situation analogue; après avoir épousé contre le gré de son père, en 1845, Édouard Bossange, fils d'un libraire dont les activités s'étendent aux deux continents, elle s'installe en France²⁷. Les relations entre Sophie Masson et les Bossange ne seront jamais chaleureuses. Quant à Édouard, intégré au commerce de son père, il vit d'abord à Montréal, où il est conseiller municipal en 1855, puis à Toronto et à Québec, où il siège au Conseil législatif de 1856 à 1864. Après l'humiliation d'une défaite politique, il renoue avec la région du nord de Montréal, mais au-delà de Terrebonne. Il reçoit une immense concession dans les Laurentides et fonde la colonie canadienne-française de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson²⁸. Pour réussir cette œuvre de coloni-

26. Cette correspondance comprend cinq lettres aux Archives de la Chancellerie de l'archevêché de Montréal (ACAM), Registre Laïcs, lettre M. Cette lettre du 11 mai 1859 est visiblement écrite sous le coup de la colère. Elle ne ressemble guère à la correspondance de Rodrigue, qui est généralement de qualité. Pour en faciliter la lecture et surtout en garder l'effet, nous en avons corrigé les nombreuses fautes d'orthographe et de ponctuation.

27. H. Masson, *op. cit.*, *passim*.

28. A. Désilets, «Masson, Isidore-Édouard-Candido». *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. X, p. 547-548.

sation, Édouard aura recours à sa mère. Il y engloutira tout son héritage et au-delà. En conséquence, Sophie Masson prendra cette activité en grippe au point de l'interdire à ses exécuteurs testamentaires. Jean est le troisième des fils Masson. Il précède Rodrigue d'un an. Il habite Terrebonne, mais sa présence ne marque pas les relations de la famille Masson. De nature effacée, il vit pour ses enfants et son entourage immédiat et laisse pour toute réputation celle «d'un homme généreux»²⁹.

Rodrigue a deux autres frères et une sœur plus jeunes que lui. Henri et Louis habitent Montréal, sans avoir une situation professionnelle et sociale qui leur permette de contester l'ascendant de Rodrigue sur le clan Masson³⁰. Pour sa part, Sophie suit les traces de sa sœur Marie. En 1860, elle épouse au manoir seigneurial Léon Douvreur, de la paroisse de Veauche, dans le diocèse de Lyon. Et elle gagne la France à son tour³¹.

Il n'est pas exagéré d'affirmer que les enfants Masson évoluent dans l'orbite de Rodrigue. Dès son jeune âge, on a initié ce dernier au sens de l'honneur, au désir de se surpasser, et à la conscience de ses responsabilités sociales et personnelles. Rodrigue Masson est doué d'une autorité naturelle qui aurait pu le conduire à l'autoritarisme. Mais son intelligence et son sens moral en font un être conciliant. Par tempérament et par conviction profonde, autant que par nécessité, il se met au service de la famille Masson, désireux d'en perpétuer la tradition d'honorabilité. Avec le temps, il devient le chef du clan Masson.

La vie à Terrebonne

Rodrigue Masson a fait des études de droit et il est admis au barreau le 7 novembre 1859, au jour même de ses 26 ans. Quelques mois plus tard, il quitte Montréal et revient à Terrebonne. Il

29. *La Presse*, 28 septembre 1904, p. 12.

30. *La Minerve*, 28 juin 1880; 7 et 8 novembre 1887.

31. H. Masson, *op. cit.*, p. 250 et 340.

renonce à exercer sa profession d'avocat et envisage plutôt une carrière dans un domaine qui s'ouvre soudainement aux Canadiens français. Depuis les années 1840, l'Angleterre a pris ses distances à l'égard de ses colonies d'Amérique. En conséquence, le Canada a acquis son autonomie politique et il a révisé ses relations commerciales. Il est sur le point d'assumer une plus grande part de sa défense militaire, dont les Britanniques ont porté le poids jusque-là et qu'un nouvel impérialisme remet en question. Dans les années 1860, la Guerre de Sécession américaine laisse craindre une attaque de la Fédération du Nord contre la colonie anglaise qu'est le Canada, vu que perce déjà la sympathie de l'Angleterre pour la Confédération du Sud. Dans ces circonstances, il faut réorganiser la défense sur place et joindre une armée de volontaires aux militaires de carrière.

George-Étienne Cartier, qui est le procureur général du Bas-Canada en 1861, se fait le parrain d'une loi, dite de la Milice, qui doit permettre «aux Canadiens de jouer pleinement leur rôle sous le drapeau britannique»³². Cartier est défait sur la question. Mais le problème est dès lors posé et il atteint d'autant plus la population qu'il devient un thème électoral au scrutin suivant. Ce n'est pourtant qu'après la Confédération que Cartier arrivera à ses fins.

Masson a passé trois ans au bureau de Cartier. Il en a retiré des notions de droit, bien sûr. Il y a aussi reçu un éclairage direct sur les problèmes de l'heure. Il y a surtout entrevu une façon de concilier la mission sociale qu'il se reconnaît à la vie du co-seigneur de Terrebonne, à laquelle il tient pour diverses raisons. Il a une certitude, celle d'avoir les moyens financiers et la stature sociale pour occuper dans la milice un poste d'officier, traditionnellement considéré comme une marque de prestige. En octobre 1862, il joint la milice. Dès l'année suivante, il devient major de brigade, soit le deuxième plus haut gradé dans le service, après le lieutenant-colonel. En 1866, on le retrouve

32. B. Young, *George-Étienne Cartier, bourgeois montréalais*, traduit de l'anglais par André d'Allemagne, Boréal Express, Montréal, 1982, p. 78.

au premier rang de l'armée qui fait échec aux raids féniens à la frontière canadienne.

La carrière militaire de Masson est sans grand éclat. Elle satisfait pourtant ses aspirations. De son propre aveu, il aurait persévéré dans sa «vocation militaire» si des pressions ne l'avaient entraîné dans une autre voie: «Lorsque je commençai ma carrière politique, en 1867, j'étais major de brigade et tout préoccupé de ce que je croyais être ma vocation militaire.³³»

Engagé en politique, Masson demeure fidèle à la chose militaire en participant activement à tous les débats sur l'organisation d'une force armée canadienne. Son expérience et son intérêt le font intervenir autant sur la valeur de l'équipement que sur l'entraînement du jeune milicien. En cela, il appuie Cartier, ministre de la Milice de 1867 à 1873. Quand il est lui-même titulaire du ministère, d'octobre 1878 à janvier 1880, il met de l'avant la réforme qu'il souhaite depuis sa propre expérience dans la milice et qu'inspire aussi, sans doute, celle de son frère Édouard, qui a été lieutenant-colonel de la milice canadienne. Ses efforts visent une meilleure formation du milicien et la reconnaissance du français dans le système militaire, notamment au collège de Kingston où l'unilinguisme décourage les aspirants francophones.

À Terrebonne, comme ailleurs, la vie dans la milice entraîne plus de loisirs que de batailles. Rodrigue Masson peut donc s'occuper de sa famille, qui grandit à l'ombre du manoir. De Louise McKenzie, il aura dix enfants dont cinq atteindront l'âge adulte, deux filles et trois garçons. À cette première famille s'ajouteront deux enfants, Rodrigue et Cécile, nés d'un deuxième mariage.

Une fois réglée l'administration de ses biens, Rodrigue Masson peut consacrer de nombreuses heures à la lecture et à l'écriture. Il a le goût de la lecture. Il le tient de son père qui l'a pris de ses contacts avec Hector Bossange, son voisin d'affaires, devenu un ami personnel. Vers 1815, Bossange a fondé une

33. L.-R. Masson à L.-O. David, 6 septembre 1894. AHM.

ENFANTS DE LOUISE ET RODRIGUE MASSON

Prénoms (Prénom usuel en italique)	Date de naissance	Date de décès
Marie-Joseph-Rodrigue-Alexandre	8 novembre 1857	30 août 1859
Jean-Baptiste-McKenzie	22 décembre 1858	13 juin 1859
Marie-Louise- <i>Marguerite</i>	29 avril 1860	30 décembre 1918
Marie- <i>Alexandre-Henri</i>	6 décembre 1861	mai 1913
Marie-Sophie-Rachel	10 septembre 1863	19 août 1864
Alexandre-François- <i>Léon</i>	9 janvier 1865	1900
Enfant ondoyé	22 août 1866	22 août 1866
Louis-Pierre- <i>Paul</i> -Antoine	24 septembre 1867	1891
Marie-Coralie-Henriette	17 octobre 1869	11 mai 1872
Marie-Joséphine-Adélaïde	7 février 1872	4 décembre 1941

Source: Registres d'état civil de la paroisse Notre-Dame de Montréal et de la paroisse Saint-Louis de Terrebonne.

librairie à Montréal, rue Notre-Dame, face au palais de justice. Il est ensuite retourné à Paris, laissant son commerce à son beau-frère Édouard-Raymond Fabre qui était déjà allé se familiariser avec le commerce de librairie en France³⁴. À l'époque, les librairies se doublent d'un cabinet de lecture. On les fréquente donc souvent par curiosité intellectuelle. Mais on s'y rend aussi pour se procurer un bien de luxe qui sert à accroître le prestige personnel. La bibliothèque privée est l'apanage des classes privilégiées³⁵. C'est pour ce dernier motif que Joseph Masson, qui sait à peine lire, visite régulièrement la librairie Fabre de même que les librairies européennes à l'occasion de ses voyages d'affaires.

Pour Rodrigue, le livre n'a pas qu'une valeur de prestige. Il répond aux attentes d'un esprit déjà ouvert aux choses intellectuelles par les études et les voyages. Il se constitue une bibliothèque personnelle et hérite de celle de la famille par legs particulier à la mort de sa mère. Il laisse donc une bibliothèque de plus de 2300 titres. En comparaison d'autres bibliothèques privées connues, celle de Rodrigue Masson est imposante mais

34. H. Masson, *op. cit.*, *passim*; L. Le Jeune, *Dictionnaire général du Canada*, tome I, p. 607.

35. A. Drolet, *Les bibliothèques canadiennes, 1604-1960*, Cercle du livre de France, Montréal, 1965, p. 83.

non exceptionnelle. Louis-Joseph Papineau a laissé 8000 volumes, Augustin-Norbert Morin et Denis-Benjamin Viger, 2000 chacun, bien qu'ils n'aient pu profiter de l'expansion du commerce du livre avec l'Europe, qui se fait au milieu du siècle³⁶. Chauveau, pour sa part, laisse une bibliothèque de 6723 volumes, donc trois fois plus considérable que celle de Rodrigue Masson³⁷.

C'est plutôt par son contenu que cette dernière retient l'attention. Elle compte des ouvrages rares dont la correspondance intime d'Alexander et de Roderick McKenzie, de la Compagnie du Nord-Ouest. D'après Alfred Decelles, bibliothécaire au Parlement d'Ottawa de 1880 à 1920: «Il n'y a à Montréal que le juge Baby et l'abbé Verreault, et M. Cyrille Tessier à Québec, dont les collections puissent soutenir la comparaison avec celle de M. Masson»³⁸. Il est étonnant que la bibliothèque Masson ne soit pas léguée à l'une ou l'autre des institutions d'enseignement auxquelles Rodrigue est lié par la formation ou le sentiment. Elle aurait pu rejoindre celles de Viger et de Morin à Saint-Hyacinthe ou enrichir les collections privées du Collège Sainte-Marie, où Rodrigue a de grands amis. Mais n'étant pas protégée par testament, elle subit le sort de bon nombre de bibliothèques privées. Vendue à l'enchère en avril 1904 pour une somme de 4825 \$³⁹, elle se trouve dispersée entre les mains de plusieurs acheteurs. Heureusement, le gouvernement canadien achète, pour une somme de 500 \$, une série de «documents moins intéressants pour le public» et préserve ainsi un patrimoine en danger d'effritement.

36. A. Drolet, *op. cit.*, p. 85.

37. J. Hamelin et P. Poulin, «Chauveau, Pierre-Joseph-Olivier», *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. XI, p. 200.

38. A. Decelles, dans L.-H. Taché, *Les hommes du jour*, p. 364-365.

39. En 1875, la bibliothèque de George-Étienne Cartier a été liquidée pour 1843 \$, soit 38% de ce montant (B. Young, *op. cit.*, p. 67). Il est difficile d'établir d'autres comparaisons avec la bibliothèque de Cartier parce que les données de base sont différentes de celles dont nous disposons pour Masson. Elles donnent la valeur monétaire de chacune des catégories. Les nôtres présentent le nombre de titres par catégorie et la valeur totale de la bibliothèque.

Le catalogue dressé pour la vente à l'enchère annonce 2371 titres, groupés en dix-huit catégories, ainsi qu'on les retrouve dans le tableau ci-dessous.

BIBLIOTHÈQUE DE L.-F.-R. MASSON

Catégories	Nombre de titres	%	Titres français	
			Nombre	%
Arts, Littérature	198	8,4	139	5,9
Philosophie, Morale, Religion	97	4,1	86	3,6
Voyages, Géographie, Descriptions	58	2,4	39	1,6
Lois et Jurisprudence	22	0,9	12	0,5
Sciences	33	1,4	29	1,2
Politique et Économie politique	26	1,1	15	0,6
Mélanges	70	2,9	38	1,6
Histoire générale, Mémoires, Biographies	101	4,2	83	3,5
Angleterre: Mémoires, Histoires, Biographies	42	1,8	14	0,6
France: Mémoires, Histoire, Biographies	64	2,7	62	2,6
Dictionnaires et Encyclopédies	35	1,5	25	1,0
Americana	77	3,2	14	0,6
Canadiana	1113	46,9	681	28,7
<i>Pamphlets</i> , Brochures, Revues, etc.	376	15,8	299	12,6
Statuts du Canada	13	0,5	5	0,2
Documents sessionnels	10	0,4	7	0,3
Manuscrits, lettres, etc.	14	0,5	2	0,1
<i>North West Manuscripts</i> , <i>Journals</i> , <i>Letters</i>	22	0,9	0	0,0
TOTAL	2371	99,6	1550	65,2

Source: *Catalogue of the Late Hon. L. R. Masson's Magnificent Private Library*, Greffe du notaire Victor Morin (Bureau du notaire Lucien Morin).

Le classement effectué par l'évaluateur est souvent arbitraire⁴⁰. Mais on peut néanmoins y discerner les intérêts, les priorités, les goûts, et même certains loisirs de Masson. À côté des classiques, qui rehaussent toute bibliothèque privée et témoignent d'études supérieures, la bibliothèque de Rodrigue

40. À titre d'exemple, on s'étonne de trouver bon nombre d'ouvrages juridiques dans la catégorie *Canadiana* alors qu'il y a une catégorie *Lois et Jurisprudence*.

Masson est bien fournie en récits de voyages⁴¹. Elle comprend plusieurs ouvrages sur l'ornithologie et la numismatique, ce qui pourrait révéler à quels loisirs se livre Masson en pleine nature et au coin du feu.

Elle a aussi une imposante collection de *Canadiana*. Tout ce qui s'est publié au pays s'y trouve, de même que les publications étrangères sur le Canada. Certains thèmes y sont privilégiés: la milice, le Manitoba et la nation métisse, les fondatrices de communautés religieuses féminines. La catégorie *Canadiana* s'accroît des *Pamphlets*, *Brochures*, *Revue*s qui constituent une forme de littérature favorisée par le milieu politique du XIX^e siècle. Elle s'amplifie également des documents publics collectionnés pendant quelque vingt ans de vie parlementaire, ainsi que des manuscrits McKenzie. Ainsi, plus de 65% de la bibliothèque Masson est canadienne, et française dans la même proportion.

Il semble que Rodrigue Masson soit un bibliophile. L'encanteur présente ainsi ses livres: «The works are in beautiful condition, and mostly in costly binding»⁴². Masson a aussi l'habitude de lire beaucoup. On a dit de lui qu'il était très souvent à la bibliothèque du Parlement et très rarement «au comité de la pipe»⁴³. À sa résidence de Montréal ou à sa maison de Terrebonne, la lecture est son passe-temps préféré. De la lecture à l'écriture, il n'y a parfois qu'un pas, et Masson le franchit au lendemain d'une vie politique active. Il n'a pas repris la plume depuis ses notes de voyage, sauf pour des discours politiques et de la correspondance officielle ou privée. En 1889, après trente ans de haute mer, il renoue donc avec son passé intellectuel et publie *Les Bourgeois de la Compagnie du Nord-Ouest*.

Cette œuvre est historique. Sentimentale aussi. Masson prend la relève de Roderick McKenzie qui avait toujours rêvé

41. Ces récits constituent une forte partie de la catégorie des *Mélanges* en plus des 58 titres déjà regroupés dans la catégorie *Voyages-Géographie-Descriptions*.

42. *Catalogue of the late Hon. L.R. Masson's Magnificent Private Library*, Greffe du notaire Victor Morin (Bureau du notaire Lucien Morin).

43. *La Minerve*, 26 novembre 1867.

de produire l'histoire des Bourgeois du Nord-Ouest, auxquels lui-même et son cousin Alexander avaient été intimement associés dès la fondation de la Compagnie en 1784. En vue de ce projet, Roderick McKenzie avait conservé et complété une importante documentation. Par ses liens de famille, Rodrigue Masson en devient dépositaire et rêve à son tour d'en faire la base d'une étude «pour réveiller le souvenir de cette génération d'hommes forts, sinon parfaits, dont les enfants, dispersés sur toute l'étendue des territoires de l'Ouest, ont presque entièrement oublié la mémoire»⁴⁴.

Dans sa conception, l'ouvrage de Rodrigue Masson est un éloge à l'esprit d'aventure et d'entreprise, personnifié surtout par Alexander McKenzie:

Nature énergique, tempérament vigoureux, volonté de fer, un de ces hommes qui sont taillés pour la lutte et les grandes entreprises. (...) Nom ignoré jusqu'alors, mais qui allait bientôt être écrit en caractères ineffaçables dans l'histoire du Nord-Ouest, comme il l'a été sur les falaises désertes de l'Océan Pacifique, qu'il devait, le premier, atteindre en traversant les immenses solitudes de l'Ouest⁴⁵.

Mais l'histoire des Pays d'En-Haut ne s'ouvre pas avec les exploits des Bourgeois. Masson se préoccupe d'établir la continuité, et même la filiation, qui existe entre ces derniers et les grands explorateurs français de la lignée des La Vérendrye.

L'œuvre comporte d'abord des pages intéressantes sur l'état de la traite des fourrures à la fin du Régime français et sur la désorganisation qui a suivi la Conquête. Mais elle s'attarde essentiellement à décrire la relance du commerce par quelques marchands de Montréal qui réussissent, par des luttes épiques pas toujours honorables, à déclasser la Compagnie de la Baie

44. L.-R. Masson, *Les Bourgeois de la Compagnie du Nord-Ouest*, 1^{re} édition, 1889-1890; nouvelle édition, Antiquarian Press, New York, 1960, vol. I, p. VI.

45. L.-R. Masson, *op. cit.*, p. 21-22.

d'Hudson. Ils acquièrent une richesse considérable «dont ils sont pressés de jouir (...) et fiers de faire parade»⁴⁶. Enfin, l'œuvre analyse la contre-offensive de la Compagnie de la Baie d'Hudson sous la conduite de Lord Selkirk et la fusion des deux compagnies rivales en 1821 qui marquera la fin de la Compagnie du Nord-Ouest:

Le trafic de l'Ouest, que les bourgeois avaient, au prix de tant de sacrifices, attiré vers le Canada, reprit la route de la Baie d'Hudson. Les Bourgeois eux-mêmes se trouvèrent comme perdus, noyés dans la nouvelle organisation devenue «anglaise»; les fortunes considérables qu'ils avaient accumulées furent bientôt dissipées, et leur influence anéantie: The Lords of the lakes and forests had passed away!!!⁴⁷

Quand le volume paraît en juin 1889, Masson en adresse un exemplaire aux rédacteurs des grands journaux. La plupart lui accordent une note critique assez importante. Il est difficile de savoir dans quelle mesure un tel accueil, qui dépasse largement le simple accusé de réception, doit être attribué au mérite que l'on reconnaît à l'ouvrage ou au prestige de Rodrigue Masson. À la fin du XIX^e siècle, la critique littéraire existe à peine au Canada; et quand elle existe, elle tient compte autant de la condition sociale de l'auteur que de la valeur de l'œuvre. Il reste que l'œuvre de Masson se défend d'elle-même. Aucune étude de cette envergure n'avait été consacrée au sujet, notamment à Alexander McKenzie, précieux témoin d'un passé qui s'ouvrait à la légende aussi bien qu'à l'analyse historique. Celle-ci devait récupérer le voyageur et présenter du coup une page importante et originale de l'histoire économique et territoriale du pays. De telles considérations donnent du poids à la monographie de Masson.

46. L.-R. Masson, *op. cit.*, p. 92.

47. L.-R. Masson, *op. cit.*, p. 154.

Les journalistes la saluent comme une œuvre «consciente et sans prétention»⁴⁸ «mitoyenne entre la chronique contemporaine essentiellement anecdotique et la grande histoire qui fait tenir toute une époque dans une page»⁴⁹; une œuvre qui «donne du corps à la légende et dégage la vérité historique des fabuleuses créations (...) des voyageurs canadiens»⁵⁰. Comme il se doit, *La Revue Canadienne*, sous la plume d'Ernest Gagnon, figure littéraire dominante à la fin du XIX^e siècle, fait de l'étude de Masson une analyse encore plus profonde, accompagnée de longs extraits. L'auteur souligne les qualités de style, l'érudition de Masson et l'intérêt historiographique des documents publiés. Son appréciation, qui évoque d'un trait la carrière de Masson, se résume ainsi: «M. Masson a eu ses succès comme homme politique, ses triomphes comme orateur; il entre aujourd'hui dans le monde littéraire, un bon et utile volume à la main»⁵¹.

La monographie de Masson ne vient pas ressusciter totalement le passé Bourgeois. Vue sous l'angle de la critique actuelle, elle ne répond pas adéquatement aux exigences de l'analyse historique. L'auteur a plutôt tendance à justifier les Bourgeois dans leur lutte obstinée contre la Compagnie de la baie d'Hudson «en insistant sur les circonstances atténuantes»⁵². Néanmoins, l'ouvrage a ses mérites. De bonne qualité et de bonne tenue, il rend accessibles de précieux documents qui éclairent l'histoire canadienne. En appendice, on trouve sept documents inédits, rapports et journaux de bourgeois ou de voyageurs des Pays d'En-Haut. Cette section documentaire, cinq fois plus considérable que la section narrative où Masson laisse filtrer toute une gamme de sentiments, est aussi plus importante. Ce sont sans doute ces documents qui ont pu moti-

48. *Le Journal de Québec*, 14 juin 1889.

49. *La Minerve*, 27 juin 1889.

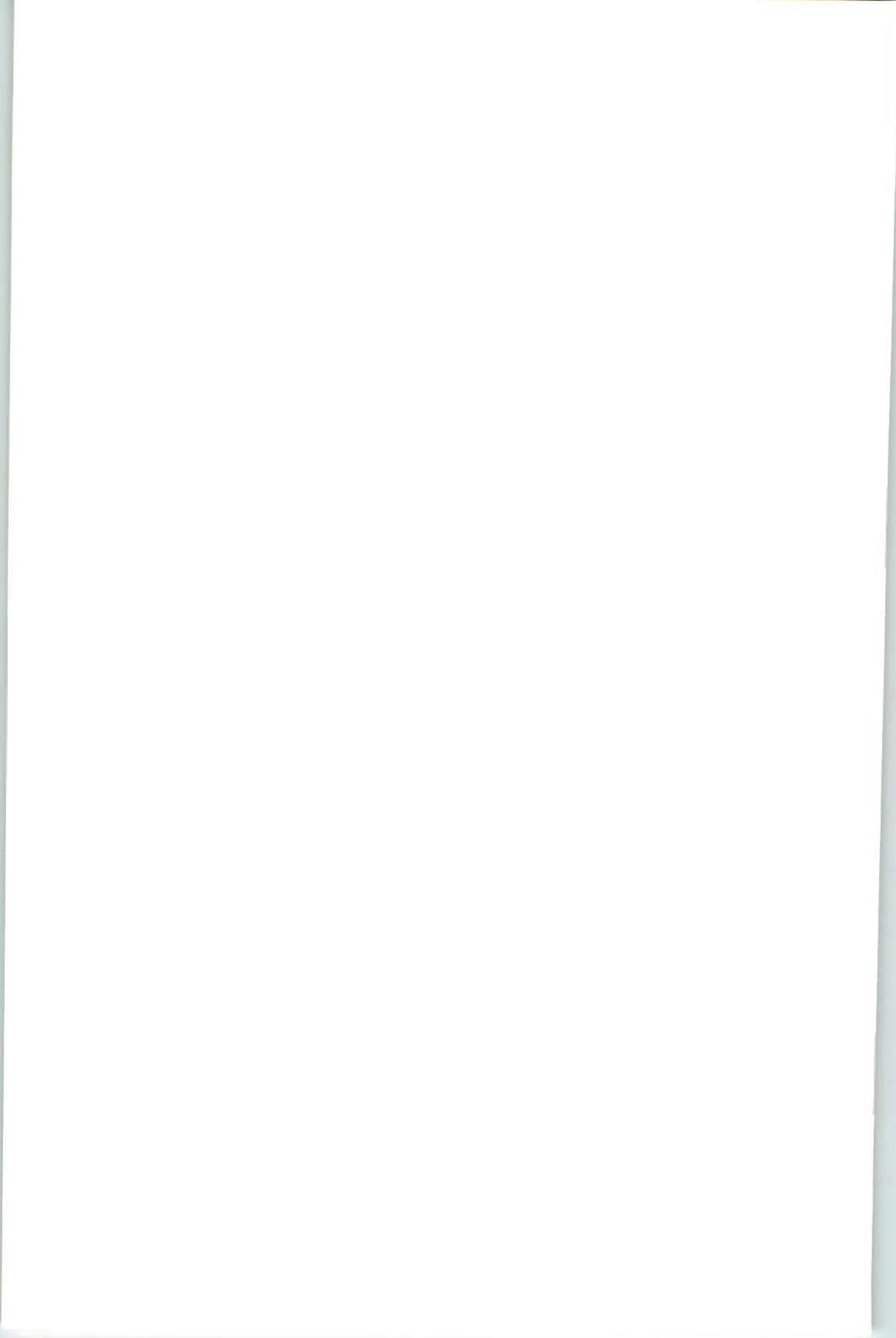
50. *L'Étendard*, 28 septembre 1889.

51. E. Gagnon, «Les Bourgeois de la Compagnie du Nord-Ouest», *La Revue Canadienne*, 1889, p. 433 à 438.

52. M. Lemire, «Les Bourgeois...», *Dictionnaire des œuvres littéraires du Québec*, vol. I, p. 62-63.

ver une réédition de l'ouvrage par *Antiquarian Press* de New York en 1960.

Pour le biographe de Masson, l'ouvrage offre un intérêt de plus. Il fait voir l'homme, ses idées et ses valeurs; ses regrets aussi. Rentier avant l'âge, Masson n'a pas eu à développer cet esprit d'entreprise qu'il admire tant chez les Bourgeois et dont il aurait pu hériter de son père, s'il avait grandi et vécu dans son orbite.



3

Le député des minorités

La Confédération, qui entre en vigueur le 1^{er} juillet 1867, est l'occasion d'un changement radical dans la vie personnelle de Rodrigue Masson. Quoique son père et son frère Édouard aient tous deux été conseillers législatifs à un moment de leur vie, Rodrigue ne semble pas s'orienter vers une participation active à la politique du pays. Depuis son retour à Terrebonne, il s'adonne à des activités jugées accessoires par ceux qui évoluent sous les feux de la rampe. Mais Cartier ne l'a pas perdu de vue. Il souhaite lui voir reprendre la circonscription de Terrebonne qui est aux mains des Rouges depuis 1861.

Le député de Terrebonne

Sous l'Union, Terrebonne a été un château fort pour le parti réformiste, avec les LaFontaine, Viger et Morin. Mais en 1854, le «démocrate» Gédéon-Mélasippe Prévost a raison d'Augustin-Norbert Morin, sur lequel repose alors l'avenir politique des Canadiens français. Aux élections de 1857, les premières à se tenir après la coalition libérale-conservatrice, qui est à l'origine des vieux partis politiques canadiens, le nouveau parti conservateur se présente avec un bilan législatif tel qu'il

balaise la province. Dans Terrebonne, Louis-Siméon Morin est élu. Il défend les intérêts du parti de Cartier de 1857 à 1861. Il est rempli de talents, mais sans discipline personnelle. L'électorat de Terrebonne lui préfère donc Louis Labrèche-Viger aux élections de 1861 et de 1863¹. Au célèbre vote parlementaire sur la Confédération du 11 mars 1865, Labrèche-Viger appuie une fois de plus le parti rouge et se range parmi les vingt-et-un députés canadiens-français qui votent contre le projet².

En 1867, Cartier espère rallier les libéraux et les conservateurs du comté autour d'une candidature irrésistible. Il s'adresse donc à Rodrigue Masson. D'une part, celui-ci est sans passé politique: «J'ai, dit-il, jusqu'à ce jour, conservé ma parfaite indépendance vis-à-vis des partis qui ont divisé l'opinion publique et surtout vis-à-vis des hommes qui ont tour à tour été appelés au pouvoir.³»

D'autre part, il a le prestige social nécessaire pour gagner à la Confédération un milieu qui entend parler des désavantages de l'éventuel régime depuis qu'il est à l'ordre du jour. Les Rouges prétendent, en effet, que la langue française et la religion catholique seront proscrites, que la Confédération entraînera la taxe directe, la conscription, des dépenses énormes pour les fortifications et le chemin de fer intercontinental; qu'elle ruinera l'industrie et indisposera les Américains envers les Canadiens⁴.

Masson peut se présenter comme le candidat du compromis. Il peut «arborer le drapeau de l'union dans le comté», et concourir «à faire disparaître les lignes de démarcation trop tranchées» qui existent⁵. Les principes de Masson sont conservateurs et ses affinités vont d'abord aux amis de Cartier. Il a aussi son entrée chez les libéraux de Terrebonne, ayant suivi les luttes de son frère Édouard pour le siège des Mille-Isles au Con-

1. J.-C. Bonenfant, «Morin, Louis-Siméon», *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. X, p. 584-585.
2. J. Monet, «Labrèche-Viger, Louis», *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. X, p. 458.
3. R. Masson aux électeurs du comté de Terrebonne, 14 août 1867, AHM.
4. *La Minerve*, 1^{er} juin 1867.
5. R. Masson aux électeurs du comté de Terrebonne, 14 août 1867. AHM.

seil législatif. Celui-ci s'opposait aux Rouges de son temps, mais il s'affichait ouvertement libéral, et c'est comme tel qu'il a été défait et condamné à la retraite politique en 1864⁶.

Son pouvoir de conciliation, Masson le laissera deviner dans une première intervention en Chambre, en novembre 1867. La Nouvelle-Écosse menace alors de faire sécession, ébranlant ainsi la Confédération à peine née et le nouveau gouvernement. Masson évoque, avec une fierté régionale bien évidente, l'union des partis qui s'est faite autour de sa candidature et propose en exemple la conduite patriotique du comté de Terrebonne:

L'opinion libérale n'a pas hésité en présence de la gravité des circonstances actuelles, à accepter un homme connu par ses principes foncièrement conservateurs. Les disputes de parti, les distinctions de couleur, les divisions funestes ont fait trêve dans notre coin du pays, et le patriotisme de la population a été assez fort pour opérer cette union des partis, si désirable pour le bon fonctionnement du régime que je viens appuyer de ma bonne volonté et de mes efforts sincères⁷.

Quand les émissaires conservateurs se présentent en compagnie des élites locales des deux partis, Masson les accueille avec sympathie. Il n'a pas d'idée préconçue sur le nouveau Canada. Quelque trente ans plus tard, il dira: «Je n'avais ni l'expérience, ni les connaissances politiques suffisantes pour me former une opinion bien certaine sur la nécessité de l'organisation de mon pays en confédération.⁸»

Masson accepte d'emblée la nouvelle constitution. N'ayant pas participé à l'opération de sauvetage que représente l'union du Canada aux autres colonies britanniques, il ne peut

6. A. Désilets, «Masson, Isidore-Édouard-Candide», *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. X, p. 547-548.

7. R. Masson, cité par *Le Nouveau-Monde*, 13 novembre 1867.

8. R. Masson à L.-O. David, 6 septembre 1894, AHM.

partager l'enthousiasme des Pères de la Confédération. Il fait confiance à ses amis politiques qui ont foi en leur propre création. Masson perçoit pourtant le lien historique entre l'Union des Canadas de 1840, la politique intelligente et énergique des chefs réformistes du Bas-Canada et l'établissement de la Confédération. Pour lui, les événements se dérouleraient dans le sens de la continuité, voire de la progression. Au lieu de s'abstenir, ainsi que certains le conseillaient, les Canadiens ont accepté le régime humiliant de l'Union. Ils ont cependant tiré parti «du germe de liberté» qui s'y trouvait et sont parvenus à se donner, dans la Confédération, «la part de liberté et d'initiative» dont la nation avait besoin pour faire échec à l'assimilation. Voilà, selon Masson, «comment on se soumet, comment on se relève et comment on triomphe»⁹.

Les élections qui suivent la Confédération se tiennent du 7 août au 20 septembre 1867. À Terrebonne, elles ont lieu le 3 septembre. C'est ce jour-là que Masson devient membre de la Chambre des communes du Canada, ajoutant le pouvoir politique à une situation socio-économique qui le mettait déjà au-dessus du commun. Dans son manifeste aux électeurs du comté de Terrebonne, en date du 14 août 1867, il affirme sa volonté de contribuer dans la mesure de ses capacités au succès du nouveau régime.

Notre pays entre aujourd'hui dans une phase toute nouvelle: l'Union des deux Canadas cesse pour faire place à la Confédération des Provinces Anglaises. Quelles qu'aient pu être les craintes et les appréhensions d'un grand nombre d'entre nous relativement au nouveau système de gouvernement inauguré le premier juillet dernier, il n'en est pas moins évident que cette union fédérale est devenue la constitution qui doit nous régir; et qu'il est du devoir de tout Canadien réellement et sincèrement dévoué au bonheur du pays, de mettre de côté les animosités du passé, et

9. R. Masson, cité par *Le Nouveau-Monde*, 13 novembre 1867.

de contribuer dans la mesure de ses forces au bon fonctionnement de la nouvelle constitution¹⁰.

Pendant un certain temps, Masson a envisagé de siéger concurremment à la Chambre des communes et à l'Assemblée législative de Québec. Rien d'étonnant à cette ambition puisque, des soixante-cinq députés que la province envoie à Ottawa en 1867, dix-neuf détiennent également un mandat pour Québec.

Aucune clause de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique ne réfère au double mandat. Selon les Pères de la Confédération, ce sont les provinces qui doivent régler la question avant les élections de 1867. La Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick, voulant assurer l'autonomie de leur chambre locale, abolissent la représentation simultanée aux deux niveaux de gouvernement avant les élections de 1867. Mais dans les provinces centrales, on fait l'expérience du double mandat parce qu'on le croit favorable à l'efficacité administrative. Au Québec, on invoque en plus la pénurie d'hommes compétents, masquant peut-être ainsi des ambitions personnelles, de l'opportunisme ou un esprit de parti excessif. Une chose est cependant certaine: la province manque d'hommes d'expérience. Aux élections provinciales de 1867, vingt-quatre élus ont déjà siégé au Parlement du Bas-Canada. Sur ce nombre, seize sont aussi élus à la Chambre des communes. On peut donc penser que le Québec, sans le double mandat, n'aurait compté que huit hommes d'expérience à l'Assemblée législative, étant donné l'attrait qu'exerce le fédéral sur les politiciens de l'époque. La province aurait perdu du coup quatre de ses huit ministres.

Les explications que donne Masson sur sa double candidature veulent protéger l'image du co-seigneur de Terrebonne: «Je ne suis pas assez dévoré par l'ambition, pour m'exposer de bonne grâce à passer aux yeux du comté pour un homme à prétentions exagérées.¹¹» On est venu le chercher comme

10. R. Masson aux électeurs du comté de Terrebonne, 14 août 1867. AHM.

11. *Ibid.*

«l'homme qui pourrait le plus facilement contribuer à l'union et à la bonne entente dans le comté», et il prétend remplir ce rôle pleinement. La candidature qui s'annonce au provincial est celle de Joseph-Adolphe Chapleau. Bien qu'il soit un protégé de la seigneuresse de Terrebonne, le jeune homme n'accepte pas qu'une dette morale envers les Masson vienne limiter ses ambitions politiques et freiner sa vie publique. Il pratique le droit à Montréal depuis 1861. Il se trouve donc en contact immédiat avec une jeune société qui considère la politique comme un aboutissement rentable de la formation juridique.

Chapleau a tous les talents, et il entend en tirer profit. Mais il n'a pas la virginité politique de Masson, encore moins son prestige social et son indépendance économique. Sa candidature pourrait faire renaître les luttes partisans qui ont trop longtemps agité le comté de Terrebonne. Masson est convaincu que le jeune avocat n'a pas «l'adhésion des deux partis». Il ne veut pas juger les objections soulevées à la candidature de Chapleau, mais il les retient à son avantage:

Il est un fait certain, c'est que si, dans l'origine, je n'avais pas accepté la candidature pour les deux Chambres, cette lutte entre «Rouge» et «Bleu» que nous nous efforçons de faire disparaître recommençait plus violente que jamais dans le comté¹².

C'est sous le coup d'un véritable ultimatum que Masson consent à céder le siège provincial. Huit cents électeurs réunis à Sainte-Thérèse menacent de soutenir Chapleau aux deux niveaux de gouvernement si Masson refuse de lui abandonner la scène provinciale. Masson retraite donc en faveur de la seule Chambre fédérale, qui est la plus importante compte tenu des dispositions de la constitution canadienne et, en conséquence, la plus prestigieuse. Faisant d'une apparente défaite une victoire, il s'emploie à rallier les libéraux du comté autour de Chapleau. Il écrit à un libéral notoire de Saint-Jérôme:

12. *Ibid.*

Je suis certain que toute opposition qui pourrait être faite à M. Chapleau pour la Chambre locale serait parfaitement inutile et je crois (sauf erreur) qu'il serait plus sage pour votre parti de n'en pas faire et de ne pas assumer inutilement la responsabilité d'une lutte¹³.

Il manifeste ainsi la sincérité de ses arguments en faveur de l'union politique et son respect de la volonté populaire, si impérative soit-elle.

Masson ne sort pas amer de cette première joute politique. Il aura plus tard l'occasion de s'exprimer en Chambre sur la question du double mandat. Dès 1869, un projet de loi à l'effet d'abolir le cumul des mandats est présenté au gouvernement canadien¹⁴. L'étude en est remise de session en session jusqu'en 1873, alors qu'il est finalement adopté¹⁵. Masson prend part au débat et défend le double mandat en prenant appui sur sa propre expérience. Même s'il en a été victime en 1867, il plaide en faveur du verdict électoral. Il s'explique en ces termes:

Il y a cinq ans, j'ai plaidé la cause du double mandat (...). Pourquoi les représentants du peuple voudraient-ils enlever au peuple le droit de choisir ses propres représentants, droit que la Chambre ne peut lui ôter? (...) je propose (...) qu'il soit résolu que le fait qu'un homme a obtenu la confiance du peuple pour siéger dans une Chambre, ne le rende pas impropre légalement d'être élu pour une autre Chambre, et que la Chambre, en privant le peuple de ses droits et de ses privilèges dans le libre choix de ses représentants, n'a pas de raison suffisante pour se justifier¹⁶.

Comme un grand nombre de ses collègues, Masson doit se rendre aux pressions de la relève. En 1872, l'Ontario a pris des

13. R. Masson à J. Prévost, 26 août 1867. AHM.

14. *Débats de la Chambre des communes*, 1869, p. 35 et 96-119.

15. *Statuts du Canada*, 36 Vict., 1873, c. 2.

16. R. Masson, cité par *La Minerve*, 28 mars 1873.

dispositions contre le double mandat. Le Québec viendra compléter la loi fédérale en 1874, excluant de l'Assemblée législative les sénateurs et les candidats à un siège aux Communes¹⁷.

Le 3 septembre 1867, les jeux sont faits à Terrebonne. Masson et Chapleau sont tous les deux élus sans opposition. Masson fait partie de la droite conservatrice de la Chambre des communes, qui compte 129 députés sur 181¹⁸. Il fait son entrée au Parlement canadien le 7 novembre 1867, au jour même de ses trente-quatre ans. Il est un des vingt-cinq plus jeunes députés, l'âge moyen se situant à quarante-cinq ans¹⁹. Il rejoint le groupe professionnel le plus représenté, celui des hommes de loi, qui constitue le tiers de la Chambre. Il n'a jamais pratiqué le droit, mais il a la formation qui semble préparer le mieux à l'exercice du pouvoir législatif. Il n'a pas d'expérience politique, si ce n'est celle toute récente d'échevin de Terrebonne. En cela, Masson ne fait pas exception, car les deux cinquièmes de la députation canadienne sont formés de nouveaux venus à la vie parlementaire. Au sein des représentants du Québec, sa situation est sensiblement la même puisqu'il compte parmi les vingt-quatre députés qui n'ont pas siégé à l'Assemblée législative du Canada-Uni. Parmi les Canadiens français, Masson fait figure de jeune député d'avenir. *La Minerve* se prononce en ce sens, après vingt jours seulement d'observation au Parlement. Elle appuie ses prévisions sur le sérieux du comportement politique de Masson:

M. Masson promet de faire un très bon député. Il a parlé déjà plusieurs fois, et toujours avec beaucoup d'à-propos, de bon sens et d'intérêt. Il se lève toujours pour dire quelque chose, et quand il l'a dit, il reprend son siège. C'est là la bonne manière. Il y a tant de discours qui n'ont pas même une idée! (...) Avec de l'assiduité, de l'étude, de la

17. Pour une analyse plus complète de la question, voir A. Désilets, *Hector-Louis Langevin; un Père de la Confédération canadienne*, p. 192-195 et M. Hamelin, *Les premières années du parlementarisme québécois*, p. 287-291.

18. *La Minerve*, 18 octobre 1867.

19. N. Ward, *The Canadian House of Common: Representation*, p. 129.

pratique, nous sommes persuadés que M. Masson prendra un rang distingué dans notre législature²⁰.

Pourtant, Masson intervient peu en Chambre pendant les premières sessions qui suivent l'ouverture du Parlement canadien. Il s'occupe discrètement des besoins de son comté. Il assume aussi sa part des travaux des Communes, notamment au comité des Comptes publics, où il siège de façon permanente, et au comité des Privilèges et Élections, où on l'appelle à l'occasion. Il est aussi membre de comités d'étude formés pour le règlement de telle ou telle question spéciale. Il observe. Il écoute. Il n'entre dans le jeu que pour une question de principe et lorsqu'il est bien sûr de lui. Il le fait avec une intelligence sensible, qui lui donne beaucoup de vivacité d'esprit, de l'adresse et de la perspicacité. L'éloquence et la logique dont il fait preuve lors de ses interventions font regretter qu'il ne prenne pas une part plus égale à tous les débats de la Chambre.

Le débat sur l'annexion du Nord-Ouest

Le discours du trône de la première session du premier Parlement canadien est prononcé le 7 novembre 1867 par le gouverneur général, Lord Monck. En plus des mesures visant à mettre en place et en œuvre l'union des provinces, le gouvernement annonce une législation sur les enjeux principaux de la Confédération. L'Acte de l'Amérique du Nord britannique prévoit l'extension territoriale du Canada. Le gouvernement s'y attaque en priorité, proposant, en décembre 1867, l'annexion de la Terre de Rupert et du Territoire du Nord-Ouest. Il fait valoir les avantages militaires, économiques et politiques d'une telle extension vers l'Ouest, jusqu'à l'Océan Pacifique. La conquête de l'Ouest mettrait un frein à l'avance américaine, permettrait d'exploiter convenablement les richesses de la région et faciliterait la colonisation de l'immense territoire par l'établissement

20. *La Minerve*, 26 novembre 1867.

d'un «gouvernement stable, capable de maintenir l'ordre et de faire respecter la loi»²¹.

L'article 146 de la constitution canadienne détermine le processus d'annexion des territoires convoités par le gouvernement. Il s'agit de présenter à la reine une adresse du Parlement, exprimant les termes de l'acquisition. Une fois acceptée, cette adresse aurait l'effet d'un statut impérial, engageant ainsi le Canada au respect des conditions énoncées. Quand vient l'heure d'accepter un tel recours à la reine, Masson vote avec les libéraux, dont Holton, Dorion, Anglin et Blake. Ces derniers soutiennent qu'il est «inexpédient» de l'adopter, «jusqu'à ce que la nature, l'étendue et la valeur des réclamations qui pèsent sur ce territoire soient définies et arrêtées»²². Les réticences de Masson rejoignent celles de l'opposition qui tente de faire échec au parti conservateur. Elles sont surtout liées à l'aspect financier de la question. Dans les circonstances, voter en faveur d'un recours à la reine, c'est donner au gouvernement un chèque en blanc pour éteindre les «droits vagues et douteux» de la Compagnie de la Baie d'Hudson sur les Territoires. Ce serait donc «un acte peu sage en politique et imprudent en face de l'état actuel des finances du pays»²³.

Les objections de Masson sont celles d'un homme réfléchi. Il ne veut pas se laisser bousculer et ne suit la ligne du parti que lorsqu'il y a concordance entre ses principes et l'adhésion demandée.

Autre chose est de mettre en opération la Confédération et autre chose est de voter une telle annexion. Peut-être que l'annexion de la Rivière Rouge au Canada assurerait la richesse et la prospérité de ce territoire. Mais au-delà des intérêts de cette contrée, il y a les intérêts du Canada. Ces

-
21. «Rapport du comité général pour prendre en considération certaines résolutions proposées ayant pour objet l'Union au Canada de la Terre de Rupert et du Territoire du Nord-Ouest», *Journaux de la Chambre des communes*, 31 Vict., 1867-1868, vol. I, p. 66-67.
22. *Journaux de la Chambre des communes*, 31 Vict., 1867-1868, vol. I, p. 65.
23. *Ibid.*

intérêts ne sont pas encore connus des nouveaux membres; et l'on devrait leur donner au moins jusqu'à la deuxième partie de la session pour se former une opinion certaine. (...) Je pense que le gouvernement devrait savoir le montant exact qui doit être payé à la Compagnie de la Baie d'Hudson pour la cession de ses droits²⁴.

La mesure est adoptée avec une écrasante majorité le 12 décembre 1867. Si l'on se fie au *Courrier du Canada*, le gouvernement précipite les choses de peur que l'opinion de Masson n'influence la députation conservatrice du Bas-Canada, qui est encore indécise et sur laquelle repose le résultat du vote²⁵. Pour donner suite à la décision du gouvernement canadien, McDougall et Cartier se rendent en Angleterre en octobre 1868. C'est là que les conditions de l'acquisition des Territoires sont fixées. La Compagnie de la Baie d'Hudson cède ses droits pour un montant de 300 000 livres sterling, soit 1,5 million de dollars, en se réservant toutefois un vingtième des terres fertiles avoisinant ses postes de traite. Le Canada gagne ainsi un quart de l'Amérique du Nord. Il devance l'impérialisme américain qui, après avoir acheté l'Alaska, peut avoir des prétentions sur les autres territoires de l'Ouest. En mai 1869, le gouvernement canadien approuve le marché conclu à Londres²⁶. Il envoie William McDougall prendre possession officielle des Territoires et les gouverner.

Le Canada n'a envisagé l'annexion que sous l'angle de l'achat des droits de la Compagnie de la Baie d'Hudson. Il n'a guère songé à consulter les habitants de la Rivière Rouge ni à leur garantir les droits les plus fondamentaux. De là, la révolte de la population, de majorité métisse et indienne. Masson, qui a une forte sympathie pour l'Ouest, trouve les procédés de ses chefs «par trop cavaliers, imprudents, irréfléchis». Il avouera plus tard: «Étant encore jeune, je m'insurgeai!»²⁷ Il s'objecte à

24. R. Masson, cité par *La Minerve*, 7 décembre 1867.

25. *Le Courrier du Canada*, 9 décembre 1867.

26. *Statuts du Canada*, 32-33 Vict., 1869-1870, c. 3.

27. R. Masson à L.-O. David, 6 septembre 1894. AHM.

une conception aussi étroite de la question. À l'argument financier, qu'il a déjà soulevé afin de retarder les démarches du gouvernement, il ajoute le point de vue humain dans les reproches sévères qu'il fait au gouvernement au moment de la résistance des Métis.

Dans le cadre du débat en réponse au discours du trône de 1870, Masson affirme qu'il a prévu «la guerre indienne»²⁸. Il l'attribue à «l'extrême imprudence» du gouvernement qui «achète des hommes comme s'il s'agissait de biens immeubles, sans considération aucune de leurs désirs»²⁹. Ce n'est ni le gouverneur, dont les intérêts sont liés à ceux de la Compagnie de la Baie d'Hudson, ni les quelques individus qui n'ont que séjourné dans le pays, qui pouvaient prendre le pouls de la population. Le gouvernement aurait été mieux informé s'il avait recherché l'opinion «des responsables au pouvoir là-bas, particulièrement les évêques anglican et catholique», qui faisaient partie du conseil de l'Assiniboïa, chargé de l'administration de la colonie depuis 1836. Ces derniers se seraient fait un plaisir de bien renseigner les hommes politiques du Canada et de contribuer au respect de la population. Le gouvernement, selon Masson, aurait même eu une attitude raciste en refusant aux Métis le traitement libéral qu'il a accordé à la Nouvelle-Écosse au moment où elle menaçait de faire sécession.

L'inquiétude de Masson grandit avec les événements. Alors que l'on se pense sur le chemin de la paix, une expédition s'organise vers Fort Garry et la reprise des hostilités amène Riel à faire exécuter Thomas Scott le 4 mars 1870. Masson dira que ce dernier événement a eu l'effet «d'une douche d'eau froide» sur son «enthousiasme» en faveur de la cause métisse, qu'il a ébranlé sa confiance en Riel, mais que des témoins l'ont rassuré, soutenant que le chef métis n'avait pas d'autre solution³⁰.

En mai 1870, Masson participe au débat sur le projet de loi devant créer la province du Manitoba. Il rappelle ses objections

28. *La Minerve*, 22 février 1870.

29. *Débats de la Chambre de communes*, 1870, p. 52-53.

30. R. Masson à L.-O. David, 6 septembre 1894. AHM.

à l'attitude du gouvernement et s'en prend surtout à l'imprudence et au fanatisme de McDougall, qui ont rendu impossible la pacification de la région. Il appuie cependant le projet de loi dans son ensemble, avec réserve quant à l'expédition dépêchée contre Fort Garry et aux frais trop considérables qui en découlent. Il est heureux que soit accordé au Manitoba le statut de province, avec des institutions calquées sur celles du Québec, rendant ainsi le peuple maître de ses destinées³¹.

Les nombreuses interventions de Masson sur un débat aussi fondamental mettent bien en évidence son sens critique, le sérieux avec lequel il veut jouer son rôle de député et ses talents d'orateur. *La Minerve*, qui avoue ne pas avoir toujours partagé le point de vue de Masson sur les événements du Nord-Ouest, lui rend cet hommage:

Quoiqu'encore jeune dans la vie parlementaire, M. Masson est déjà un excellent *debater*. Maniant avec une extrême facilité la langue anglaise et la langue française (...) M. Masson est un des rares membres qui se donnent la peine d'observer, d'étudier, de collectionner des faits et des documents et nous voudrions que beaucoup de Bas-Canadiens puissent comme lui s'affirmer dans les nombreuses discussions de la Chambre³².

On peut attribuer la vigueur des prises de position de Masson à des convictions nationalistes. Son intérêt pour la cause métisse se double cependant de sentiments personnels qui ont des racines très profondes. Riel n'est pas un étranger pour la famille Masson puisqu'il a bénéficié des largesses de la seigneurie pendant ses études au collège de Montréal. Rodrigue Masson est de plus un grand admirateur du père de Louis Riel dont il a appris «le rôle énergique et patriotique» dans l'histoire du Nord-Ouest.

31. *Débats de la Chambre des communes*, 1870, p. 1322-1323.

32. *La Minerve*, 21 février 1871.

Je connaissais, écrira-t-il, ses démêlés avec la Compagnie de la Baie d'Hudson, ses luttes pour faire triompher les droits de ses compatriotes à la liberté de la traite et pour les soustraire à l'autorité *paternelle!* de la compagnie, et je m'étais laissé entraîné en faveur du *fils de son père*³³.

Les circonstances font de l'admirateur de Riel, père et fils, un ami reconnu du Nord-Ouest. Dans sa correspondance privée avec les dirigeants du Manitoba, Masson y va donc de généreux conseils, les appuyant sur la conviction «que tout va être fait pour leur rendre justice» et «pour réparer les torts que l'on pourrait avoir eus à leur égard». Il les invite à la patience, à la prudence, à la modération, seuls moyens de forcer l'opinion publique de l'Ontario à s'apaiser, à oublier les événements de 1869 et 1870, et à reconnaître la justesse de la cause métisse³⁴. Quand Riel veut entrer dans la course, aux élections fédérales de 1872, Masson n'hésite pas à exprimer ses réserves, considérant que la présence du chef métis à Ottawa risquerait «de causer une nouvelle explosion». Il doute d'ailleurs que Riel ait les qualités pour siéger au Parlement fédéral. Il lui suggère de «se faire d'abord recevoir chez lui», d'y conquérir «l'estime et le respect de ses anciens ennemis tout en ne perdant pas l'amour de ses anciens amis»³⁵. Riel ne suit pas son avis. Masson écrit alors sa déception à Joseph Royal, ministre du gouvernement provincial du Manitoba. Il se montre pourtant bon perdant et fidèle rielliste.

Je regrette que M. Riel n'ait pas suivi mon avis (...) mais puisque c'est fait, je crois, avec toute déférence pour l'opinion de ceux qui étant sur les lieux en savent plus que moi, que la population française doit en honneur élire M. Riel unanimement. L'avenir seul peut dire si la candidature de

33. R. Masson à L.-O. David, 6 septembre 1894. AHM.

34. R. Masson au père J.-N. Ritchot, 27 avril 1872. AHM.

35. R. Masson à P. Delorme, 10 juin 1872. AHM.

M. Riel ne sera pas un pas en arrière dans la voie de conciliation qui peut seule sauver votre pays³⁶.

Le long débat sur l'acquisition du Nord-Ouest et la création de la province du Manitoba révèle un Masson rebelle à la discipline de parti. Sur une autre question, de portée nationale encore, Masson donne la preuve qu'il n'est pas prêt à s'asservir au parti et que l'indépendance est le principe de base de ses interventions au Parlement canadien.

Les écoles du Nouveau-Brunswick

En mai 1871, le gouvernement du Nouveau-Brunswick vote une loi qui supprime toute subvention aux écoles catholiques. Les Acadiens réagissent et sollicitent du ministère de la Justice le désaveu de cette loi. Après un refus de Macdonald, à titre de ministre de la Justice, l'affaire rebondit en Chambre. En mai 1872, John Costigan, député de Victoria (Nouveau-Brunswick) et porte-parole des catholiques irlandais, propose l'adoption d'une requête au gouverneur général³⁷. Le Parlement s'engage alors dans un long débat qui a ses échos dans tous les journaux du pays. Les partisans de Sir John refusent le désaveu, invoquant d'abord la constitutionnalité de la loi du Nouveau-Brunswick. Avant 1867, cette province ne possédait pas un système légal d'écoles séparées, que pourrait protéger le gouvernement fédéral en vertu de l'article 93 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique. En conséquence, le droit de surveillance et de correction ne saurait s'exercer dans ce cas. Les partisans de Sir John refusent aussi de voir dans la loi scolaire de 1871 une atteinte aux intérêts généraux du pays. Ils rejettent du

36. R. Masson à J. Royal, 5 septembre 1872. AHM. Riel se porte candidat dans Provencher. Mais à la veille de l'élection, il se retire, de même que son adversaire H.J. Clarke, cédant le siège à Cartier qui vient d'être défait dans Montréal-Est.

37. *Le Nouveau-Monde*, 11 mai 1872.

coup l'exercice du désaveu, que l'article 90 de la Constitution reconnaît au fédéral.

Dans un long discours en réponse à Cartier, Masson se montre sensible à l'argument de la raison constitutionnelle. Mais il concentre sa stratégie sur la portée nationale de la loi des écoles du Nouveau-Brunswick. Il fait valoir que la loi «tombe dans la catégorie de ces lois qui peuvent avoir un effet dommageable aux intérêts de toute la Puissance». À ce titre, il en réclame le désaveu et adresse à tous les députés, protestants comme catholiques, un chaleureux appel en faveur de la liberté religieuse dont il fait une question nationale³⁸. Masson appuie sa position sur les circonstances historiques qui ont donné naissance à l'article 93 de la Constitution et sur l'intervention personnelle de Galt en faveur des droits des minorités:

La question de l'éducation était considérée comme étant d'une telle importance pour la paix, la tranquillité et le bien-être de toute la Puissance, que l'Hon. député pour Sherbrooke, le champion des droits de la minorité protestante du Bas-Canada, demandant des garanties pour ses coreligionnaires sur cette même question des écoles en vue de la Confédération, disait: «Il est évident qu'on ne pourrait faire d'injustice à une classe importante de la population du pays, comme le sont les protestants du Bas-Canada ou les catholiques du Haut-Canada, sans jeter dans la société des semences de discordes qui produiraient des fruits malheureux en très peu d'années»³⁹.

Masson fait une nette distinction entre l'article que Galt a fait inscrire dans la Constitution et l'esprit qui l'animait. Il donne donc une interprétation très large à son plaidoyer, au-delà de la lettre de la Constitution. Il attend du gouvernement fédéral qu'il protège non seulement les droits inscrits dans le texte constitutionnel, mais certains droits acquis par l'usage.

38. *Le Nouveau-Monde*, 24 mai 1872.

39. R. Masson, cité par *Le Nouveau-Monde*, 24 mai 1872.

Masson accorde tant d'importance à «une éducation au choix des parents» qu'il préconise l'intervention du fédéral dans un domaine strictement provincial. Il est conscient qu'il y a risque d'ébranler ainsi l'autonomie des provinces. Mais il se dit en faveur d'un précédent, croyant de «son devoir de faire justice aujourd'hui et de laisser à ses successeurs de faire justice plus tard»⁴⁰. Cette prise de position très ferme en faveur des droits des minorités lui attire les hommages du *Nouveau-Monde*, qui s'est fait le champion de la cause: «C'est un bonheur de posséder en Parlement des hommes de cette trempe qui ont pour devise: Fais ce que dois, advienne que pourra »⁴¹.

Aux différentes étapes du débat, Masson maintient sa position initiale, il vote dans l'opposition à chaque fois. Quand la question des écoles du Nouveau-Brunswick revient sur le tapis en 1873, Masson soutient toujours que le droit de désaveu «a été donné au gouvernement fédéral, spécialement en vue de protéger les minorités en cas de différends religieux, et ce pouvoir devrait être certainement exercé dans l'affaire de l'Acte des Écoles du Nouveau-Brunswick»⁴². Il se rallie au gouvernement lorsque celui-ci confie au Comité judiciaire du Conseil privé l'examen de la question, espérant alors que ce dernier viendra confirmer son interprétation de la Constitution.

Pendant qu'on attend le jugement de Londres, il se fait au pays un jeu de coulisses entre le fédéral et les provinces. Masson en est un des protagonistes. Il rencontre à Ottawa Mgr Sweeny, évêque de Saint-Jean; il échange une correspondance suivie avec un ministre du Nouveau-Brunswick. Il entrevoit alors une entente.

Il est évident, écrit-il au rédacteur du *Nouveau-Monde*, que nous devons tendre la main, mais est-il politique de le dire, et par conséquent de refroidir la bonne volonté des protes-

40. *Ibid.*

41. *Le Nouveau-Monde*, 23 mai 1872.

42. R. Masson, cité par *La Minerve*, 15 mai 1873.

tants qui sont prêts à soulager nos frères et peut-être rendre leur bonne volonté inutile!⁴³

Il mise sur le compromis, supplie les excessifs de se taire, se fait déléguer en mission au Nouveau-Brunswick, où il tente de gagner le cabinet aux propositions de l'évêque de Saint-Jean. Il revient déçu à Ottawa, mais sa réputation de défenseur des minorités est désormais bien établie.

Le conservateur indépendant

En Chambre, Masson vote selon ses convictions, tantôt avec le gouvernement, tantôt avec l'opposition libérale. Sur des questions qu'il juge fondamentales, il joue même le rôle de critique du gouvernement. Ainsi, il dénonce vigoureusement les dépenses excessives consenties pour la fonction publique⁴⁴, les pouvoirs discrétionnaires accordés aux officiers rapporteurs⁴⁵ et certaines mesures inhumaines du code pénal⁴⁶. Il a certains traits en commun avec les libéraux-démocrates et ne se fait aucun scrupule de voter à l'occasion avec Dorion et ses quelques partisans de la gauche. L'indépendance, c'est et ce sera un des traits dominants de toute sa carrière politique. En 1882, après 15 ans d'expérience parlementaire, il résumera clairement sa doctrine sur le droit à la dissidence et l'exercice du pouvoir au sein des partis politiques:

Il faut des partis dans un gouvernement constitutionnel, mais il ne faut pas d'intransigeance dans les partis. Il faut

43. R. Masson à A. Desjardins, 15 juin 1873. AHM.

44. Au cours du débat, Masson dit: «Le gouvernement ignore-t-il que de tous côtés, on se plaint des dépenses du service public?» (*Le Nouveau-Monde*, 21 juin 1869.)

45. S'opposant au ministre Dunkin, Masson affirme: «J'adhère à l'opinion du député pour Hochelaga (Dorion) et je maintiens que la décision de la légalité d'une élection ne doit pas être laissée à l'officier rapporteur.» (*La Minerve*, 15 mars 1871.)

46. Masson condamne la peine du fouet que prévoit le projet de loi relatif aux délits perpétrés à l'égard des personnes. Il la dit «dépassée et barbare». (*Débats de la Chambre des communes*, 1869, p. 90.)

de la cohésion dans les partis, mais il ne faut pas que l'esprit de parti nous fasse oublier ce que l'on doit au pays. Il faut savoir se séparer de son parti lorsque des circonstances importantes l'exigent; et l'on peut et doit même se séparer de ses chefs lorsqu'ils oublient en matière grave les principes et les traditions du parti⁴⁷.

Une telle indépendance «dérange» les conservateurs les plus orthodoxes. Mais le parti ne peut retourner Masson à la vie privée après un premier mandat puisqu'il est allé le chercher pour l'unification des forces politiques dans le comté de Terrebonne et la défense de la Confédération. On n'avait pas prévu «sa manière de voir si différente des autres et son obstination»⁴⁸. On doit s'en accommoder et en tirer le meilleur parti possible.

Aux élections provinciales de 1871, des conservateurs d'extrême droite lui font la cour⁴⁹. Un groupe de journalistes ultramontains publient dans le *Journal des Trois-Rivières* du 20 avril 1871 un manifeste, *Le Programme catholique*, sur la liberté de l'Église dans le contexte canadien. Les Programmistes ne veulent pas constituer un parti distinct. Ils veulent plutôt recruter des candidats qui s'engageraient à défendre leur position idéologique aux élections provinciales de l'été suivant. Ils prônent l'adhésion entière à l'enseignement de l'Église catholique, la parfaite liberté religieuse pour les protestants, l'attachement dévoué et persévérant au parti conservateur et l'appui loyal aux chefs du parti qui sont encore les meilleurs garants des droits de l'Église contre l'État⁵⁰. Vu le pouvoir que détient l'Église à l'époque, un tel énoncé de principes ne s'explique qu'en relation avec un fait bien précis et en opposition au gallicanisme de Cartier. Comme avocat des Sulpiciens, celui-ci a dû affronter Mgr Bourget aux différentes étapes du démembrement de la paroisse Notre-Dame de Montréal. L'antagonisme entre le

47. R. Masson à C.A. Globensky, 9 décembre 1882. AHM.

48. L. Beaubien à H. Langevin, 20 février 1871. ANQ, FHL 7.

49. A. Desjardins à R. Masson, 22 avril 1871. AHM.

50. M. McLeod, dans *Qu'est-ce que le Programme catholique?*, p. 19, ASJCF, Fonds général; Brochures 1880, n° 46.

Séminaire et l'Évêché se poursuit après 1865, même si la Congrégation de la Propagande décrète alors la division de la paroisse. Sous l'influence de Cartier, le gouvernement Chauveau fait échec aux démarches de Mgr Bourget pour obtenir la reconnaissance civile des paroisses qu'il a canoniquement érigées⁵¹.

Contrairement aux vœux de ses rédacteurs, le *Programme catholique* divise l'épiscopat en deux camps sans recruter dans les rangs des députés conservateurs les adeptes qui lui permettraient de s'imposer. Dans Terrebonne, Chapleau n'a rien d'un éventuel adhérent au *Programme catholique*. Masson offre plus d'espoir. Après quelques années au Parlement canadien, où il a fait preuve de grande indépendance, il peut être las du joug de Cartier. Il peut même penser que le chef a fait son temps. De plus, sans aliéner sa pensée ni entamer sa liberté d'action, il reste en excellents termes avec le *Nouveau-Monde*, qui endosse le *Programme catholique* et lui cherche des adeptes intelligents et sérieux. Enfin, Masson a déjà été en relation avec plusieurs des signataires du manifeste catholique, qui ont aussi soutenu la cause des zouaves. Désireux de lever un contingent de zouaves pour la défense des États pontificaux, Mgr Bourget a rassemblé en 1867 des prêtres et des laïcs influents pour le seconder. Comme notable de Terrebonne, ami de Mgr Bourget, et, surtout, partisan de l'autorité suprême du Pape, Masson a épaulé le Comité diocésain qui s'est chargé du recrutement, de la sélection, de l'équipement et de l'expédition des 135 zouaves dépêchés en Italie, via la France, en février 1868.

Les démarches des Programmistes s'ajoutent à des pressions politiques locales. Chapleau ne fait pas l'unanimité dans le comté. Par ailleurs, on aime la manière «indépendante, habile et honnête» selon laquelle Masson a représenté le comté de Terrebonne à Ottawa. On le prie donc de briguer les suffrages pour l'Assemblée législative de Québec⁵². Masson n'est pas

51. B. Young, *George-Étienne Cartier, bourgeois montréalais*, p. 157-159.

52. *Le Nouveau-Monde*, 9 mai 1871.

insensible aux sollicitations des uns comme des autres, mais il n'est pas prêt à endosser tous les principes du *Programme catholique*, bien qu'il en accepte l'esprit ultramontain. Par ailleurs, les motifs pour lesquels il a renoncé au double mandat en 1867 l'incitent à ne pas supplanter Chapleau au provincial. Pour la paix du comté, dont il a la hantise, il appuiera même sa candidature, comptant sur la réciprocité aux prochaines élections fédérales. Il contribue ainsi à une réélection provinciale qui consolide sa propre position au fédéral.

Le 5 août 1872, Masson est, en effet, réélu sans opposition à la Chambre des communes. *Le Nouveau-Monde* note que «c'était justice»⁵³ et *La Minerve* attribue cette réélection aux qualités «de labeur, d'intelligence et d'indépendance» dont Masson a fait preuve au Parlement⁵⁴. L'élection se tient à Saint-Jérôme qui est le chef-lieu du comté depuis 1855. Le temps est magnifique. Une foule considérable se rend donc sur les bords de la rivière du Nord où se tient l'assemblée. Le bulletin de présentation du candidat porte la signature des maires de la ville de Terrebonne, des villages de Sainte-Thérèse et de Saint-Jérôme, et de la plupart des municipalités de paroisse du comté. L'élection de Masson donne lieu, en plus des discours traditionnels alimentés par une forte émotivité, à une fête populaire qui se poursuit à Sainte-Thérèse puis à Terrebonne⁵⁵. Ainsi, Masson se trouve à rencontrer les trois plus grandes collectivités de son comté et à courtiser tous les groupes politiques.

Terrebonne est la plus ancienne des trois communautés. Son érection civile date de 1830. En 1853, elle est divisée en deux municipalités, l'une correspondant au village et l'autre à la paroisse. En 1860, le village devient la ville de Terrebonne par charte spéciale. Au recensement de 1871, sa population est de 1050 habitants alors que la municipalité de paroisse en compte 836⁵⁶, ce qui marque une régression de 40% par rap-

53. *Le Nouveau-Monde*, 6 août 1872.

54. *La Minerve*, 9 août 1872.

55. *Ibid.*

56. *Recensement du Canada, 1870-1871*, vol. I, p. 153-154.

port à 1861⁵⁷. Terrebonne vit donc de son passé, n'ayant réussi à s'intégrer ni à l'économie moderne, ni au grand mouvement de colonisation. La petite ville aristocratique n'a rien à offrir à une population en quête d'une vie meilleure. Elle se vide même de sa propre population en faveur du Nord.

Dès 1849, le village de Sainte-Thérèse est un des plus importants du domaine de Blainville qui fait partie de la seigneurie des Mille-Isles. Des distilleries et quelques industries mineures s'y développent, mais c'est le séminaire qui en fait l'attrait principal, situé au centre d'une région surtout agricole⁵⁸. En 1871, la population est de 914 habitants dans le village et de 1768 dans la paroisse⁵⁹. Entre Montréal et les Laurentides, le village de Sainte-Thérèse se trouve favorisé par sa situation géographique; il se trouve donc beaucoup moins affecté que Terrebonne par le déplacement démographique.

Saint-Jérôme est situé au nord du comté, dans un territoire qui prolonge la seigneurie des Mille-Isles et qui a été concédé sous l'appellation descriptive d'Augmentation des Mille-Isles. C'est un village situé en zone tampon, à l'extrémité nord de la plaine et au pied des Laurentides. Mieux connu et fortement animé depuis 1868 par son curé-colonisateur Antoine Labelle, Saint-Jérôme est devenu graduellement le centre nerveux du comté. Il a éclipsé l'influence de Terrebonne et de Sainte-Thérèse sur le plan administratif comme sur le plan démographique. Il ouvre aussi de plus larges perspectives économiques, puisqu'il donne accès aux ressources forestières du Nord. En 1871, sa population est de 1159 habitants pour le village et de 2480 pour la paroisse⁶⁰. Saint-Jérôme est aussi affecté par la montée de colons vers les nouvelles paroisses; il devient un centre de ravitaillement et de services, augmentant d'autant son importance dans le comté de Terrebonne.

57. *Recensement du Canada, 1860-61*, vol. 1, p. 38-39.

58. La Société historique de Sainte-Thérèse-de-Blainville, (Cahiers historiques), *Histoire de Sainte-Thérèse, passim*.

59. *Recensement du Canada, 1870-1871*, vol. 1, p. 153-154.

60. *Ibid.*

Le nord et le sud du comté étant engagés dans des lignes de développement différentes, leurs intérêts et leurs attentes politiques ne peuvent toujours coïncider. Les divergences ont tendance à s'exprimer à l'occasion des élections. De là, la recherche du compromis. Cette caractéristique de la vie politique dans Terrebonne est évoquée à la réception que le village de Sainte-Thérèse offre à Masson le 5 août 1872. On lui présente un bouquet «de fleurs rouges et bleues unies par des blanches». Masson en relève le symbolisme de même que ses hôtes des deux partis. Finies les passions rouges et bleues et vivent la concorde et la paix!⁶¹

Masson revient plus influent au Parlement canadien en 1872, après une deuxième élection sans opposition. Le pays reporte au pouvoir le parti conservateur, mais avec une majorité réduite. Macdonald commente ainsi la lutte:

Le gouvernement a mené rondement la campagne électorale dans toutes les provinces sauf en Ontario (...) J'ai dû faire une lutte dure et serrée à travers tout l'Ontario, et si je n'avais pas été constamment en tournée, chose que je n'avais jamais faite avant, nous aurions été complètement battus⁶².

C'est la politique commerciale du gouvernement qui soulève surtout de l'opposition. On accuse Macdonald d'avoir sacrifié les intérêts du Canada à la paix entre l'Angleterre et les États-Unis. Par le traité de Washington, conclu le 8 mai 1871, les Canadiens perdent tout espoir de réciprocité avec les États-Unis, mais ceux-ci obtiennent les droits de pêche qu'ils convoitaient.

Bien qu'elle partage ce grief, en plus d'autres motifs d'insatisfaction, la province de Québec envoie à Ottawa 38 conservateurs et 27 libéraux. Il y a un certain déplacement du vote en

61. *La Minerve*, 9 août 1872.

62. J.A. Macdonald à Lord Monck, 11 octobre 1872. APC, M.G. 26, A 1 (e), vol. 521. (*Traduction de l'A.*)

faveur des libéraux, surtout dans le district de Montréal où Cartier lui-même est défait aux mains d'une association nationale. Dans ces circonstances, le curé Labelle prédit que Masson deviendra au sein de la députation «un des plus forts champions du parti conservateur»⁶³.

63. A. Labelle à R. Masson, 5 septembre 1872. AHM.

4

Le chef de parti

Au terme de son premier mandat de cinq ans au Parlement canadien, Masson résume ainsi sa position politique: «Les principes avant tout, les gouvernements ensuite»¹. Il a tenté de s'adapter à la réalité politique mais il n'a pas endossé la livrée du politicien partisan. Il a gardé ses distances vis-à-vis du parti conservateur, et la capacité de regarder froidement et objectivement les circonstances et les événements. Il est venu au Parlement sans ligne de pensée politique ni programme définis. Il s'est laissé saisir par certaines causes à défendre, celles où tout son être pouvait s'exprimer avec liberté et sincérité. Autonome, il s'est offert dans les débats parlementaires un plaisir intellectuel et une satisfaction morale qui sont absolument inusités dans la vie politique. Ses chefs n'en ont pas toujours été heureux. Aussi, essaiera-t-on d'endiguer son intelligence, ses énergies, ses vues libérales sur la nation au profit du seul parti conservateur.

1. R. Masson, cité par *La Minerve*, 9 août 1872.

La succession de Cartier

Un des objectifs majeurs de la Confédération était la construction d'un chemin de fer transcontinental en vue du développement économique du Canada. En 1871, elle devient une priorité puisque la Colombie anglaise en fait la condition de son union au reste du pays. Deux groupes financiers luttent pour en obtenir le contrat. Le groupe Hugh Allan, allié à des intérêts américains, réussit à éclipser le groupe D.L. Macpherson, représentant Toronto et le Grand Tronc.

Le 2 avril 1873, éclate à la Chambre des communes le scandale du Pacifique. Le député libéral de Shefford, Lucius Seth Huntington, accuse le gouvernement d'avoir vendu la charte du Pacifique aux Américains pour des contributions à la caisse électorale du parti conservateur². Les accusations atteignent directement Macdonald, Cartier et Langevin, qui auraient touché les 350 000 \$ versés par le groupe Allan. Les libéraux réclament une enquête, et la vie politique canadienne est fortement secouée par les événements.

Masson est stupéfié par les accusations de Huntington. Il doute de la véracité des faits qu'elles évoquent, croyant plutôt à un pur jeu politique de la part des libéraux. Il lui semble donc indispensable que le mécanisme d'enquête, quelle qu'en soit la nature, soumette les accusateurs au serment. Il réclame pareille garantie non seulement dans l'intérêt de ses collègues politiques mais dans celui du peuple, qui a le droit de savoir à qui il confie ses intérêts:

Dans le cas actuel, les accusés n'ont pas seuls droit au serment, nous y avons tous droit (...). Si ces hommes sont trouvés coupables de l'accusation telle que formulée et que l'on a entrepris de prouver contre eux, je crois que le Canada en entier en souffrira; l'honnêteté proverbiale de notre législature et la considération dont le Canada jouit depuis longtemps recevront un rude choc dont elles ne se

2. *Journaux de la Chambre des communes*, 1873, vol. 6, p. 115.

relèveront qu'avec difficulté; notre crédit, nos entreprises publiques en souffriront tellement qu'un changement d'administration ne pourrait rien faire de longtemps, car on se dira qu'il faut que le mal soit bien enraciné pour qu'une intrigue semblable (...) ait pu avoir de si vastes ramifications, et avoir atteint des hommes si haut placés dans le pays³.

Ces exagérations, qui tiennent d'une conception idéaliste de l'homme politique, de la nation et des relations entre États, laissent penser que Masson garde confiance en ses collègues.

Moins naïfs et plus politiques, les libéraux exigent que lumière soit faite sur les circonstances qui ont entouré les tractations du gouvernement avec Hugh Allan. Après la formation d'un comité de la Chambre, dont le pouvoir extraordinaire d'assermentation est désavoué par Londres, Lord Dufferin institue, le 18 août 1873, une commission royale d'enquête formée de trois juges⁴. Pendant que siège la Commission, des événements affectent la vie interne du parti conservateur et, en conséquence, la carrière de Masson.

Le 20 mai précédent, Cartier s'est éteint à Londres après une longue maladie. Sa mort crée un double vide, au ministère de la Milice et de la Défense et à la direction du parti. Hector-Louis Langevin s'impose alors comme le nouveau chef de l'aile québécoise du parti conservateur, tant à cause de son ancienneté et de son passé politique, de son expérience dans six départements gouvernementaux différents, que de sa fidélité à Macdonald et à Cartier, et de sa présence au Parlement provincial à titre de député. Il n'a pas toutes les qualités du chef, mais c'est encore le meilleur candidat. C'est lui, croit-on, qui peut le mieux enrayer l'effritement du parti en réconciliant les factions politiques et idéologiques que la dictature de Cartier a fait naître pendant les dernières années de sa vie⁵.

3. R. Masson à A. Desjardins, 1^{er} août 1873. ASJCF, Fonds général 5149.

4. *Journaux de la Chambre des communes*, 1873, vol. 7, p. 114-116.

5. Pour une analyse plus complète de la question, voir A. Désilets, «La succession de Cartier, 1873-1891», *The Canadian Historical Association Report*, 1968, p. 49-64.

Trouver un successeur à Cartier au ministère est plus difficile. Selon le système adopté par Macdonald, le Cabinet fédéral est constitué à l'image du pays. Il tient compte, dans la mesure du possible, de tous les intérêts régionaux et de tous les groupes sociaux. Dans le Cabinet de 1873, Langevin, député de Dorchester, et Robitaille, député de Bonaventure, représentent le district de Québec. Pope, député de Compton, représente l'élément anglais, concentré surtout dans la région des Cantons de l'Est, et les intérêts de Montréal, par son alliance avec la haute-finance. Pour remplacer adéquatement l'ancien chef, le successeur de Cartier au ministère de la Milice et de la Défense devrait être aussi de la bourgeoisie canadienne-française de la région de Montréal, tout en étant un homme nouveau, à certains autres points de vue. Il lui faudra rallier les deux extrêmes du parti: la droite ultramontaine, qui est hostile aux conservateurs modérés de l'école de Cartier, et la jeune gauche à tendances libérales, qui a subi la dictature de l'ancien chef.

Plusieurs ambitieux aspirent secrètement à entrer au ministère fédéral, même si la députation conservatrice du district de Montréal n'est pas très riche à l'époque. L'opposition y a toujours été importante, et elle s'est accrue de quelques membres aux dernières élections, ayant fait peau neuve sous l'étiquette du *Parti National*. Les rumeurs les plus dignes de foi se concentrent sur Bellerose, député de Laval, et sur Masson. À titre de nouveau chef du parti, Langevin approche l'un et l'autre, préparant la voie à Macdonald. Bellerose préfère un siège au Sénat, auquel lui donne accès son ancienneté politique. Macdonald le nomme représentant de la division de Lanaudière le 16 octobre 1873.

Quand vient son tour, Masson se montre très hésitant. Il sait pourtant que sa nomination est bien vue des deux côtés de la Chambre, qu'elle recevrait l'assentiment de l'évêché de Montréal, foyer de l'ultramontanisme, et qu'elle est prévue avec sympathie par la plus grande partie de la presse⁶. Mais Masson

6. R. Masson à A. Desjardins, 28 mai 1873. ACRLG, Fonds Alphonse Desjardins, p. 20.

n'a pas de plan de carrière, avec les initiatives et les comportements que cela suppose. Il écrit à Langevin: «Vous savez que je n'ai jamais sollicité ni fait solliciter pour moi mon entrée dans le Cabinet»⁷. Si Bellerose était choisi, il lui donnerait «un appui loyal et cordial dans les limites de la ligne» qu'il s'est «tracée»⁸. Il engage son ami Desjardins, du *Nouveau-Monde*, à garder le silence sur les changements ministériels, ceci lui paraissant la «meilleure politique»⁹ dans les circonstances. Masson attend qu'on vienne le chercher pour sa valeur personnelle et son crédit politique:

Lorsque vous me fîtes l'honneur de me demander à (sic) entrer dans l'administration, écrit-il à Langevin, ce fut sans restriction de votre part. Je n'étais pas considéré par vous comme le représentant spécial d'une fraction (sic) quelconque des conservateurs qui m'avaient eux-mêmes manifesté leur sympathie d'une manière non équivoque à Ottawa après la mort de Sir George, et peut-être aussi parce que vous aviez vous-même une certaine bienveillance envers moi et une certaine confiance¹⁰.

Cette mise au point est attribuable à un changement d'aiguillage de la part de Langevin. Dans ses premières démarches, il n'aurait posé aucune condition à la nomination de Masson. En cours de route, il projette d'en tirer profit à un temps fort de la crise politico-religieuse qui agite la province à cette époque. À l'occasion de la parution d'un pamphlet dirigé contre l'Église, *La Grande Guerre ecclésiastique* de Louis-Antoine Dessaulles, *La Minerve* accuse *Le Nouveau-Monde* d'être responsable de la montée du libéralisme au pays. Elle publie de larges extraits de l'œuvre, la qualifiant de «ramassis des accusations banales que les libres-penseurs de tous les pays ont coutume de lancer contre la

7. R. Masson à H. Langevin, 9 juillet 1873. AHM.

8. R. Masson à A. Desjardins, 28 mai 1873. ACRLG, Fonds Alphonse Desjardins, p. 20.

9. R. Masson à A. Desjardins, 24 juin 1873. ACRLG, Fonds Alphonse Desjardins, p. 20.

10. R. Masson à H. Langevin, 9 juillet 1873. AHM.

papauté et contre l'épiscopat»¹¹. Elle invite ensuite le journal de l'évêché à en réfuter les erreurs. Mgr Bourget menace alors d'interdire *La Minerve*, ce qui affecterait grandement le parti ministériel, lui ravissant son principal porte-parole. D'où l'inquiétude de Langevin et son désir de conclure un marché avec Masson. Il lui accorderait le ministère vacant contre le règlement des difficultés religieuses qui agitent le pays et opposent *La Minerve* et *Le Nouveau-Monde*. Langevin attend de Masson qu'il intervienne auprès de Mgr Bourget afin de prévenir l'interdit. Masson accepte de faire la démarche bien qu'il la juge «très embarrassante» parce qu'elle est de nature à lui reconnaître un ascendant sur l'évêque, ce qu'il n'a pas et ne désire pas. Il exprime clairement ses objections: il n'aime pas intervenir «entre l'évêque et ceux qui spirituellement relèvent de lui»; il ne comprend pas «en quoi une condamnation de l'évêque puisse nuire à l'action du gouvernement»¹². Il veut bien rendre service au parti. Mais il se refuse catégoriquement au marchandage auquel Langevin veut le soumettre. Il est prêt à négocier avec Sir John mais uniquement sur des questions qui sont d'ordre politique:

Les seules discussions qui ont eu lieu entre nous et dont le sujet doit être réglé avec Sir John, sont sur des questions dont je suis ou serai, comme homme public ou comme ministre, responsable au pays; tandis que je ne puis être responsable de ces difficultés religieuses, et de ces difficultés de journaux avec lesquelles je n'ai strictement parlant, non plus que vous-même, rien à faire¹³.

Les questions politiques que veut discuter Masson avant de combler la vacance créée par la mort de Cartier sont celles qui ont retenu son attention et son dynamisme au cours de son premier mandat au Parlement. Il s'agit de l'amnistie, dernier

11. *La Minerve*, 3 juin 1873.

12. R. Masson à H. Langevin, 9 juillet 1873. AHM.

13. R. Masson à H. Langevin, 9 juillet 1873. AHM.

acte de l'annexion du Nord-Ouest, et de la question des écoles du Nouveau-Brunswick, qui reste pendante pour ceux qui réclament que justice soit faite à la minorité catholique. Sur l'amnistie, Langevin essaie de rassurer Masson: l'affaire serait «réglée» et avant peu «octroyée»¹⁴. Peu importe que Masson croie ou non Langevin, l'échec des négociations avec le Nouveau-Brunswick le détermine à refuser d'entrer au ministère. Il s'en explique ainsi à Macdonald:

Il me semble que, dans les circonstances actuelles et compte tenu des positions que j'ai prises relativement à certaines questions pendantes, ma présence au Cabinet en ce moment ne ferait que vous gêner et non vous renforcer, et qu'en conséquence elle n'aiderait pas le pays¹⁵.

Une correspondance avec Desjardins permet de penser que Masson ne cède pas aux seuls impératifs nationalistes. S'inspirant du scandale du Pacifique, des difficultés religieuses et des divisions politiques, Desjardins peint en noir l'avenir du parti. Il conseille à Masson de ne pas s'y lier davantage dans les circonstances:

Ce qu'il importe, c'est que votre influence, votre prestige et le respect dont vous jouissez parmi la représentation bascanadienne ne soient pas altérés par une acceptation de portefeuille dans les circonstances présentes. Qu'une crise arrive et vous êtes enveloppé dans le même tourbillon, et vous savez si cette crise est imminente, bien mieux que moi¹⁶.

S'appuyant sur ce qu'on connaît de la personnalité de Masson et de ses prises de position, on peut difficilement penser qu'il soit influencé par la vision pessimiste de Desjardins et qu'il

14. *Le Nouveau-Monde*, 21 mai 1874.

15. R. Masson à J.A. Macdonald, 29 septembre 1873. APC, M.G. 26, A I(b), vol. 229. (*Traduction de l'A.*)

16. A. Desjardins à R. Masson, 23 mai 1873. AHM.

ne veuille pas compromettre son avenir en rejoignant un ministère sur le point de sombrer. Ce serait plus vraisemblablement par fidélité à lui-même et par souci de voir s'épanouir toutes les minorités dans un Canada bi-culturel, démocratique et libre que Masson aurait décliné l'avancement politique qu'on lui offrait.

La direction de l'aile québécoise

Pendant que Masson se refuse au carcan politique, la Commission d'enquête sur le scandale du Pacifique avance ses travaux. Elle présente son rapport à la Chambre le 23 octobre 1873. Dans ce rapport, elle se contente de produire plusieurs pièces incriminantes sans conclure cependant que l'accusation portée contre le gouvernement de Sir John soit fondée. Mais il en ressort que le parti conservateur a reçu et investi des sommes énormes pour gagner les élections de 1872. Suivent le harcèlement des libéraux, puis un remue-ménage en Chambre, enfin la démission de Macdonald et de ses collègues le 5 novembre 1873.

Le gouverneur général appelle les libéraux à gouverner le pays à leur tour. Alexander Mackenzie forme un ministère, sans disposer cependant d'une majorité en Chambre. Le 2 janvier suivant, Lord Dufferin dissout donc le Parlement. Il décrète des élections générales qui, pour la première fois dans l'histoire du pays, se tiennent au même jour dans toutes les circonscriptions sauf celles des zones excentriques, qui ont lieu le 22 janvier 1874.

Mackenzie est à la recherche d'un mandat clair. Sa campagne comporte cependant peu d'arguments positifs. Il exploite à fond le scandale du Pacifique tandis que Macdonald tente de sauver son honneur. Le premier ministre libéral est satisfait des résultats du scrutin. Il peut compter sur environ 144 députés, car 62 circonscriptions seulement demeurent fidèles au parti conservateur. L'Ontario a déjà donné une majorité libérale en 1872. Au lendemain du scandale du Pacifique, les Maritimes

font de même, alors qu'elles s'étaient presque unanimement rangées derrière Sir John aux élections précédentes. Le Québec suit le mouvement d'ensemble et donne pour la première fois la majorité aux libéraux. Il élit 34 ministériels contre 31 conservateurs¹⁷. La délégation conservatrice québécoise est aussi réduite en personnalités marquantes.

Joseph Cauchon, figure de proue du parti conservateur pendant vingt-cinq ans, a abandonné le bateau avant le naufrage. Déçu d'être évincé de la chefferie au moment de la mort de Cartier, il s'allie en secret à l'opposition libérale de la Chambre des communes. Quand le gouvernement est acculé à la défaite, il rend public son changement d'allégeance. Au sein du parti libéral, il devient même l'un des plus cinglants adversaires de ses anciens amis politiques.

Aux élections de 1874, Pierre-Joseph-Olivier Chauveau se lance dans la mêlée. Il renonce par conséquent à son siège au Sénat. Au lendemain de la Confédération, il a eu l'honneur de former le premier gouvernement de la province de Québec. Contesté par la presse, par les ministres fédéraux et par ses propres ministres et partisans, il a démissionné en 1873, obtenant en retour la présidence du Sénat. Sa défaite dans Charlevoix marque la fin d'une longue carrière politique au sein du parti conservateur.

Suite à l'abolition du double mandat, plusieurs hommes de valeur des deux camps politiques renoncent aux Communes, fondant plus d'espoirs sur le Québec. Les conservateurs John Jones Ross, Louis Beaubien, Pierre Fortin, Louis Archambault et Joseph-Godric Blanchet sont de ce nombre.

Pauvre en hommes, la députation conservatrice que le Québec envoie à Ottawa en 1874 est aussi décapitée. Langevin, qui a hérité de l'aile québécoise du parti à la mort de Cartier, est si compromis par le scandale du Pacifique qu'il n'arrive pas à se trouver de circonscription où briguer les suffrages. Les

17. Les chiffres varient légèrement d'une source à l'autre. Nous avons adopté ceux de J. Hamelin *et al.*, *Aperçu de la politique canadienne au XIX^e siècle, Québec, [Culture]*, 1965, p. 61.

32 600 \$ qui lui ont peut-être valu sa réélection en 1872, comme celle d'autres partisans de son district, lui aliènent aujourd'hui la confiance de la population. À contre-cœur, il quitte donc la vie publique, attendant que passe le plus fort de l'orage. Son passé et les circonstances en ont fait le successeur de Cartier et l'allié très intime de Macdonald. Il conserve ses droits acquis. Il doit pourtant, en attendant l'ouverture d'un comté, se résigner à confier à un autre la direction de la délégation parlementaire à Ottawa.

Au Parlement, aucun de ses collègues québécois du dernier ministère Macdonald n'est en mesure de le remplacer. Le caucus élimine Théodore Robitaille, député de Bonaventure, qui a été receveur général de janvier à novembre 1873. Déjà, la direction de l'aile québécoise du parti conservateur est passée difficilement de Montréal à Québec après la mort de Cartier. On réagirait donc mal au fait qu'elle soit confiée au député d'une région aussi excentrique que la Gaspésie. Le caucus rejette aussi John Henry Pope, député de Compton, qui a été ministre de l'Agriculture de 1871 à 1873. Le lieutenant du Québec doit appartenir à la majorité canadienne-française, perpétuant ainsi l'entente cordiale, assise de la politique canadienne depuis les LaFontaine et Baldwin et pierre angulaire de la Confédération canadienne.

Dans ces circonstances, Masson est l'homme de l'heure. Macdonald lui a déjà reconnu les qualités du ministre en l'invitant à faire partie du gouvernement. Il n'est pas touché par le scandale du Pacifique, qui entame la crédibilité de plusieurs de ses collègues. Il a été réélu sans opposition, alors qu'étaient ébranlées les assises mêmes du parti. Il pourrait dominer l'aile québécoise du parti. On le prédit :

Indépendant de fortune, animé d'aucune autre ambition que celle de marcher droit et de travailler au progrès de son pays, ce monsieur se trouve appelé à un rôle important dans la nouvelle ère politique qui va s'ouvrir¹⁸.

18. *La Minerve*, 26 janvier 1874.

Masson ne fait aucun effort pour supplanter Langevin. Il est conscient de son impuissance à exercer le commandement et jaloux de sa tenue politique irréprochable. Il ferme de nouveau la porte à ses amis politiques qui voudraient, cette fois, lui confier la régénération du parti par l'unification des forces conservatrices et libérales. Masson serait prêt à assumer cette tâche, mais en dehors d'un cadre précis et à un moment plus propice. Au Parlement, il doit cependant être ce que sa valeur et sa position exigent qu'il soit. Il devient le substitut de Langevin et assume en son absence¹⁹ la direction de la délégation conservatrice du Québec.

Les questions nationalistes

La première session du gouvernement Mackenzie s'ouvre le 26 mars 1874. Au cours du débat en réponse au discours du Trône, Masson remet sur le tapis une des questions nationalistes qu'il a défendues contre son propre parti et sur lesquelles ses positions se sont affermies pendant l'intermède politique.

Il s'attaque à l'amnistie, qui devrait clore honorablement la longue période des troubles du Nord-Ouest et réparer l'empressement malheureux du gouvernement au moment de l'annexion: «Nous avons semé le vent, dira Masson, et il nous faut maintenant prendre la responsabilité d'avoir soulevé la tempête»²⁰.

Depuis l'apaisement des Métis et la formation de la province du Manitoba, on s'interroge en Chambre, en coulisses et dans une abondante correspondance publique et privée sur l'existence d'une promesse d'amnistie générale. Pour les uns, c'est Macdonald et Cartier eux-mêmes qui l'auraient faite à Mgr Taché en 1870. Le gouvernement canadien doit donc res-

19. Langevin est réélu dans Charlevoix le 22 janvier 1876. Mais son élection est contestée et finalement annulée pour influence indue le 28 février 1877. Il est réélu le 23 mars 1877. Sa présence au Parlement est à peu près inexistante entre 1874 et la session de 1878.

20. R. Masson, cité par *La Minerve*, 1^{er} avril 1874.

pecter la parole donnée. Pour les autres, la promesse aurait été faite par des membres du gouvernement impérial aux délégués du Nord-Ouest, en l'absence de représentants du Canada. Il revient donc au gouvernement anglais de la proclamer. Enfin, certains nient l'existence même d'une telle promesse, parce qu'elle ne pourrait satisfaire à la fois le fanatisme ontarien et le nationalisme québécois, qui exercent une influence concurrente sur le comportement du gouvernement.

L'opinion de Masson est ferme et s'exprime avec peu de variantes au cours du long débat sur la question. Sa sympathie pour le Nord-Ouest est bien connue, de même que ses relations avec Mgr Taché, qui visite régulièrement le manoir de Terrebonne. Il a donc appris «une foule de détails que bien d'autres ignorent». D'où un intérêt plus vif encore pour la cause métisse²¹.

Masson croit que le gouvernement impérial a l'autorité voulue pour proclamer l'amnistie. Cet acte de justice, les Manitobains eux-mêmes pourraient le demander, par requête «signée en masse» ou par «une adresse de la législature»²². Mais la voie la plus sûre est celle qui passe par le gouvernement fédéral. Masson le soutient à maintes reprises, notamment dans une longue lettre à Langevin en janvier 1873, lettre que Macdonald qualifie de *capital letter*²³, quand il en prend connaissance. De deux choses l'une. Ou les représentants du Nord-Ouest, qui ont été reçus à Ottawa pour négocier l'entrée du Manitoba dans la Confédération, ont été envoyés à titre de délégués d'un gouvernement provisoire et reconnus comme tels; dans ce cas, «il n'y avait aucune nécessité de demander ni d'accorder d'amnistie». Ou les délégués étaient «les envoyés d'un peuple révolté», «venus à l'invitation expresse de l'autorité contre laquelle ce peuple s'était insurgé»; dans ce cas, ils avaient exigé, afin de ne pas tromper le peuple qu'ils représentaient, une amnistie générale comme «préliminaire à tout arrangement».

21. Mgr A. Taché, *Encore l'amnistie*, dans le *Courrier du Canada*, 23 avril 1875.

22. R. Masson à Mgr A. Taché, 3 janvier 1873. AHM.

23. J.A. Macdonald, cité par H. Langevin à R. Masson, 15 janvier 1873. AHM.

Une telle argumentation ne laisse pas d'issue au gouvernement. Ou la promesse n'était pas nécessaire. Ou elle a été accordée aussitôt que demandée car «on n'invite pas des insurgés à traiter, on n'entre pas en négociations avec leurs délégués si l'on n'est pas prêt, en cas d'arrangement, à proclamer l'amnistie pour le passé»²⁴. Sur la foi des informations reçues de Mgr Taché, Masson est porté à croire qu'il y a eu demande, donc promesse d'amnistie. Mais promesse ou non, le gouvernement fédéral a la responsabilité de donner un avis favorable à l'autorité impériale à laquelle il a déféré la question. Devant l'inertie de ses collègues conservateurs, Masson a durci ses positions. Il a refusé de siéger au Cabinet de Sir John. Il a même menacé de passer à l'opposition, où il pourrait défendre la cause avec une plus grande liberté politique.

Une fois Mackenzie au pouvoir, au printemps de 1874, Masson reprend le flambeau. Les libéraux devraient donner suite à la campagne qu'ils ont menée dans l'opposition en faveur de l'amnistie. À la suite de l'arrestation de Lépine en septembre 1873 et de l'élection contestée de Riel à la Chambre des communes en janvier 1874, le règlement de la question de l'amnistie est devenu urgent.

Le premier geste de Mackenzie est de créer, le 1^{er} avril 1874, un comité chargé de faire enquête sur la question. Masson est membre de ce comité. Comme d'autres témoins importants, il y donne sa version des faits. Il fait état de ses démarches auprès de Macdonald et de Langevin dans le but de faire la lumière sur les engagements du gouvernement envers les Métis. Il rappelle le rôle d'intermédiaire qu'il a joué entre Sir John et les autorités manitobaines, dans le but d'arracher au gouvernement canadien son intervention auprès de Londres. Enfin, il tire gloire d'avoir résisté à la séduction d'un Macdonald, qui lui a dit au moment où il penchait vers l'opposition: «Masson, non seulement vous retrouverez-vous dans l'opposi-

24. R. Masson à H. Langevin, 4 janvier 1873. AHM.

tion, mais avant longtemps vous serez l'un des nôtres (c'est-à-dire membre du Cabinet)»²⁵.

Sur recommandation du comité, Mackenzie propose en Chambre le 12 février 1875, qu'une amnistie complète soit recommandée en faveur de toutes les personnes impliquées dans les troubles du Nord-Ouest, sauf trois: Riel et Lépine, pour qui est décrété un bannissement de cinq ans; et O'Donoghue, qui est banni à vie parce qu'il a aussi participé à l'expédition fénienne contre le Canada en 1871. La proposition Mackenzie est déposée au moment où deux événements majeurs viennent d'aiguiser le nationalisme canadien-français: l'expulsion de Riel du Parlement canadien le 16 avril 1874 et la condamnation de Lépine le 4 novembre suivant. Masson ambitionne donc de rallier tous les députés du Québec, libéraux comme conservateurs, autour d'une ultime intervention. C'est Mousseau qui s'en fait le porte-parole. Il propose d'amender la proposition Mackenzie en supprimant les trois exceptions²⁶. La discipline de parti a raison du nationalisme canadien-français, et seuls les députés conservateurs votent pour l'amendement Mousseau.

D'autres débats ont lieu en relation avec les troubles du Nord-Ouest: expulsion de Riel du Parlement, commutation de peine pour Lépine, grâce pour O'Donoghue. Toujours Masson s'y montre amer et très défaitiste. La seule chose qu'il a à faire, avoue-t-il, c'est d'être logique avec lui-même²⁷ et de voter avec cohérence. Résumant le plaidoyer qu'il a soutenu pendant sept ans, il dira en 1877:

Je crois que toute ma conduite au sujet des troubles du Nord-Ouest est sans ambiguïté. (...) j'ai toujours cru que c'était une très malheureuse affaire, et que les gens avaient de bonnes raisons d'être mécontents, et je crois que les évé-

25. *Journaux de la Chambre des communes*, 1874, vol. 8, p. 182-185. (Traduction de l'A.)

26. *Journaux de la Chambre des communes*, 1875, vol. 9, p. 67-81.

27. *Débats de la Chambre des communes*, 1875, vol. 1, p. 330-331.



Joseph Masson (1791-1847), seigneur de Terrebonne. (Collection de la Société d'histoire de la région de Terrebonne)



Marie-Geneviève-Sophie Raymond-Masson, seigneresse de Terrebonne. (Collection de la Société d'histoire de la région de Terrebonne)



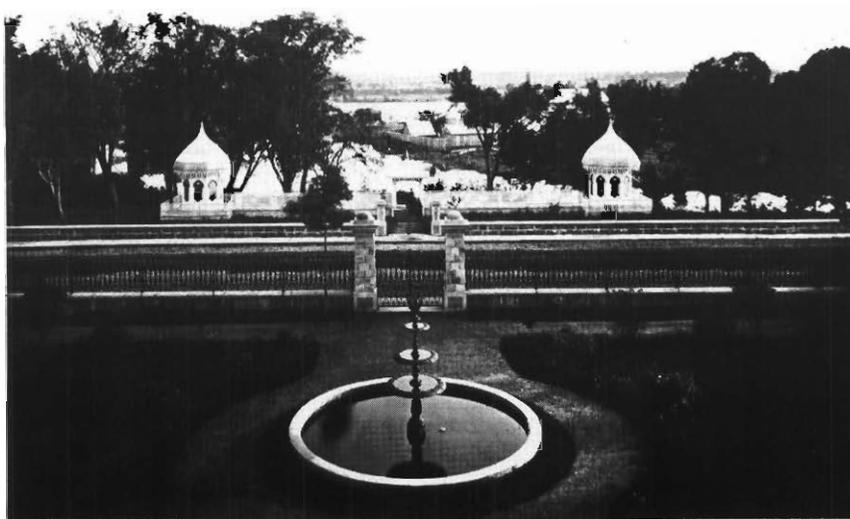
«Terrebonne, la belle, qui, enveloppée d'une robe de verdure, émaillée de fleurs...»
(*La Minerve*, 7 juillet 1868; Société d'histoire de la région de Terrebonne.)



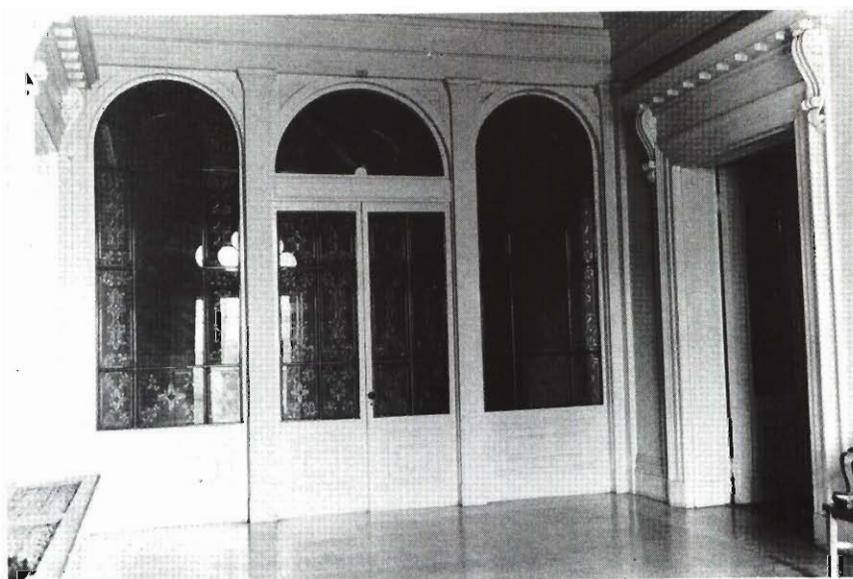
Les moulins Masson. (Société d'histoire de la région de Terrebonne)



Manoir Masson à Terrebonne, 1865. (Archives photographiques Notman)



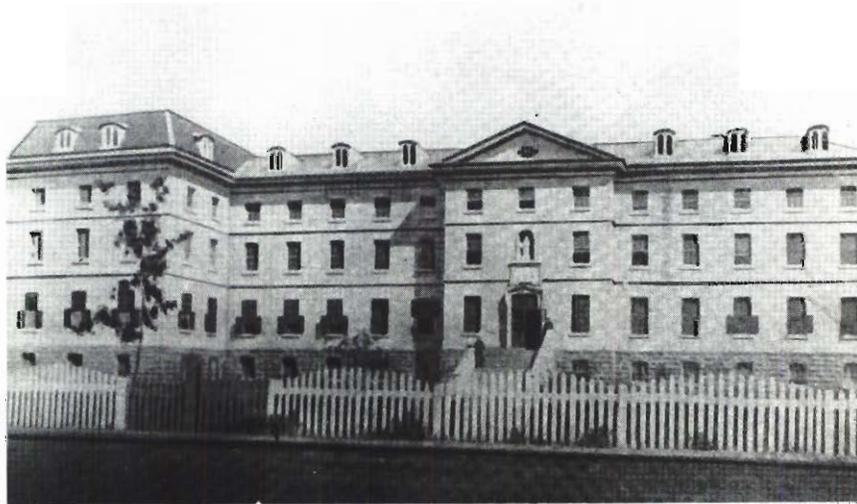
Vestiges de l'ancien manoir dans le parc de l'Île-aux-Moulins donnant sur la rivière des Mille-Isles, 1865. (Archives photographiques Notman)



Intérieur du manoir construit «à l'image d'une grande dame qui aimait à s'entourer d'un certain faste». (Société d'histoire de la région de Terrebonne)



Le collège de Saint-Hyacinthe, 1853, où Rodrigue a terminé ses études. (Archives du séminaire de Saint-Hyacinthe)



Le collège Masson, objet de la générosité de la seigneuresse. (Société d'histoire de la région de Terrebonne)



Isaac Désaulniers, professeur au séminaire de Saint-Hyacinthe et «cicerone» de L.-R. Masson au cours de son premier voyage en Europe. (Archives du séminaire de Saint-Hyacinthe)



Louis-Rodrigue Masson en habit de milicien, 1864. (Archives publiques du Canada, PA-74192)



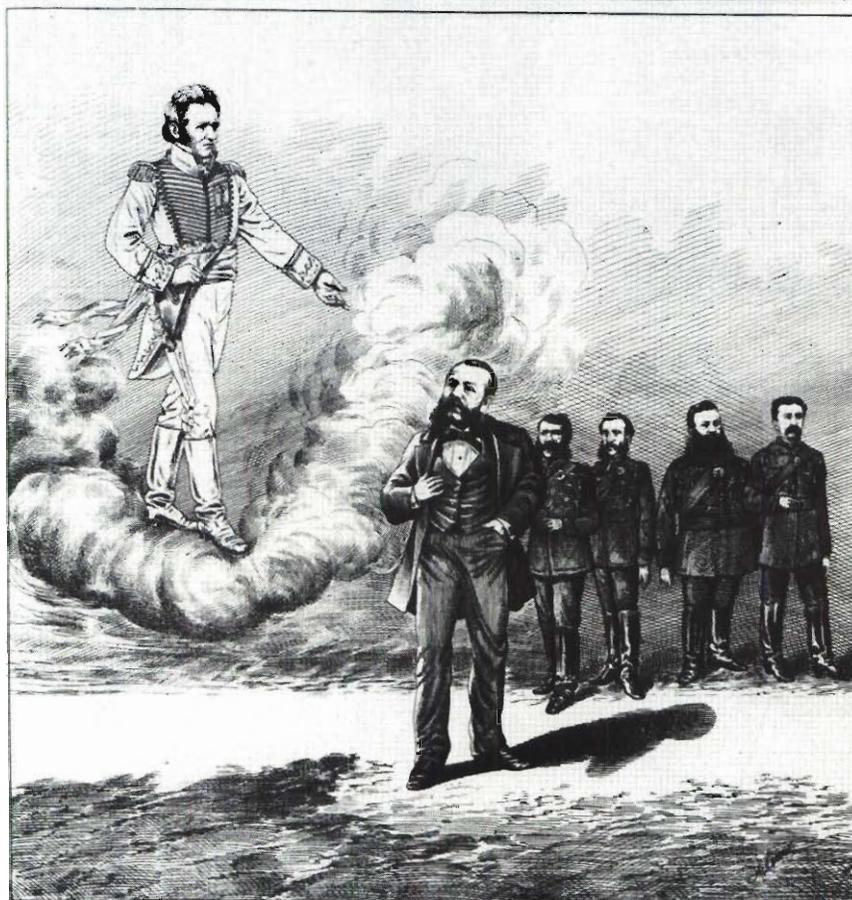
La maison McKenzie, devenue résidence de L.-R. Masson à Terrebonne. (Société historique de la région de Terrebonne)

CANADIAN Illustrated News

VOL. XIX—No. 3.

MONTREAL, SATURDAY JANUARY 18, 1879.

SINGLE COPIES, TEN CENTS.
\$4 PER YEAR IN ADVANCE.



A NEW DEPARTURE.

«Un nouveau départ. Le spectre des anciens Chasseurs canadiens sous la livrée du héros de Châteauguay, apparaît à l'honorable Rodrigue Masson. Il lui demande de faire revivre le vieil esprit militaire des *countrymen* maintenant qu'un Canadien français est en charge du ministère de la Milice.» (*Canadian Illustrated News*, 18 janvier 1879; APC C-71833)

CANADIAN Illustrated News

Vol. XIX.—No. 7.

MONTREAL, SATURDAY, FEBRUARY 15, 1879.

SINGLE COPIES, TEN CENTS.
\$4 PER YEAR IN ADVANCE.



THE GRAND MINISTERIAL OVERTURE
AT THE PARLIAMENTARY CHAMBERS, OTTAWA, 13th FEBRUARY

La «grande ouverture» du parlement, le 13 février 1879. (*Canadian Illustrated News*, 15 février 1879; APC C-71888)



L.-R. Masson et Cécile Burroughs, sa deuxième femme, en 1883. (Collection Famille Masson)



À *Spencer Wood*, les enfants du deuxième lit, Roderick et Cécile. (Collection Famille Masson)



Le lieutenant-gouverneur de la province de Québec, 1884-1887. (*La Presse*, 23 mars 1929).



Le château de Meung-sur-Loire où L.-R. Masson aimait à se reposer.



L.-R. Masson et sa famille se rendant à Rome. (Collection Famille Masson)

Tenebrum 24 Dec: 1892

Cher Monsieur

Le m'empresse de
vous faire parvenir l'autographe
demandé, avec ma signature, et
de j'espère d'ignorer mes
meilleures dispositions pour le
succès de votre livre.

Bien à vous

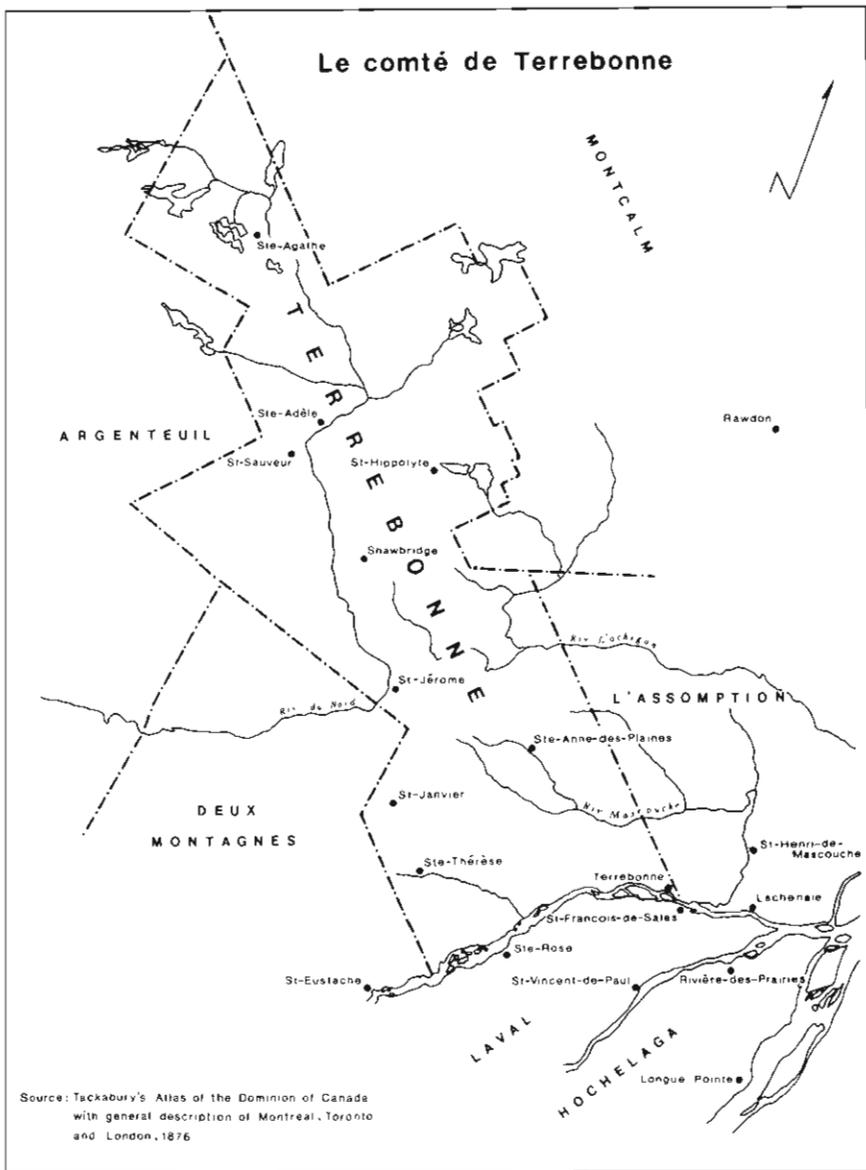
L. R. Masson

L. H. Tache & Co

Montparnasse

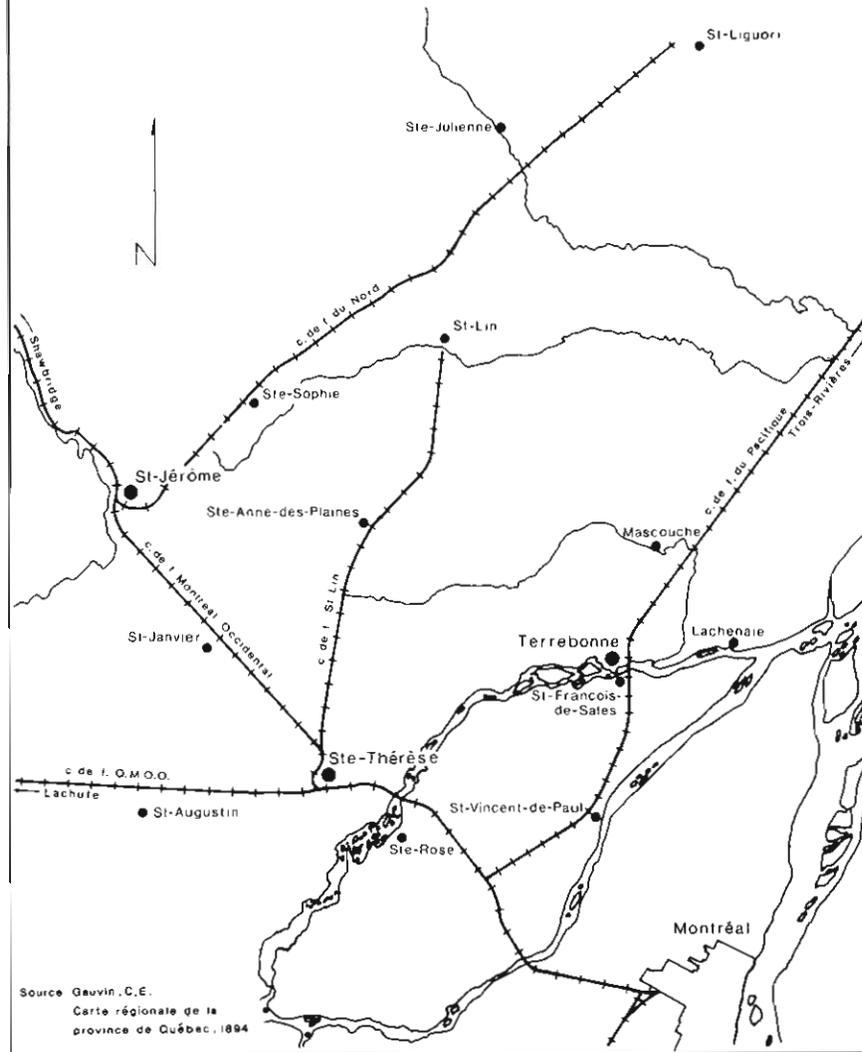


Résidence de la rue Prince-Arthur à Montréal où L.-R. Masson mourut en 1903.
(Collection Andrée Désilets)



Richard Mailhot
Département de Géographie
Université de Sherbrooke

Les chemins de fer dans le comté de Terrebonne



Richard Mailhot
Département de Géographie
Université de Sherbrooke

nements ultérieurs ont démontré qu'ils avaient droit à une amnistie entière²⁸.

La question du Nord-Ouest a été au centre de la vie publique du député de Terrebonne. Au pouvoir, il a défendu passionnément la cause des Métis contre ses propres collègues; dans l'opposition, il peut respecter ses principes sans compromettre son parti, mais il reste en situation minoritaire. Sur cette question, Masson a donc toujours échoué. À certains moments, il en a ressenti un «immense dégoût pour la politique». Il avoue qu'il ne cherchait alors qu'une «occasion honorable» pour en sortir sans faire tort à son parti²⁹. Son attachement à la cause de l'Ouest lui a pourtant valu la reconnaissance de Mgr Taché et des siens:

Je connais les sacrifices nombreux que l'Honorable Membre pour Terrebonne s'est imposés en notre faveur, et puisqu'on l'attaque et même on l'insulte à notre occasion, qu'il nous soit au moins permis de dire qu'il ne travaille point pour des ingrats; et que si jamais l'histoire de Manitoba s'écrit par une main impartiale, son nom y sera consigné en beaux et nobles caractères parmi les amis les plus sincèrement dévoués des Métis français et de toute la population du Nord-Ouest³⁰.

D'après *Le Métis*, ce témoignage de l'ami rejoint celui de la population du Nord-Ouest, qui réclame Masson comme un des siens³¹.

Pendant que le gouvernement Mackenzie cherche une solution au problème de l'amnistie, Masson a l'occasion d'aborder la deuxième question qui l'avait amené à manifester son nationalisme sous le gouvernement Macdonald. En 1875, il

28. *Débats de la Chambre des communes*, 1877, vol. 3, p. 1415.

29. R. Masson à Mgr A. Taché, 22 janvier 1876. AHM.

30. Mgr A. Taché, *Encore l'amnistie*, dans le *Courrier du Canada*, 23 avril 1875.

31. *Le Métis*, 17 octobre 1878.

intervient une dernière fois en faveur des écoles catholiques du Nouveau-Brunswick, à la suite d'une nouvelle offensive de Costigan. Ce dernier réclame cette fois un amendement à l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, de façon à étendre aux catholiques du Nouveau-Brunswick les droits et privilèges que l'article 93 reconnaît aux minorités du Québec et de l'Ontario. Masson appuie Costigan. Au dire du *Journal de Québec*, il serait même l'instigateur de la motion, désirant «être à tout prix le champion et le chef de la race française et du catholicisme dans la Puissance»³². Même présomption dans le *National*, qui l'appelle «le général Boum de Terrebonne» et l'accuse de vouloir «se donner un peu de relief en montant sur le cheval religieux»³³. Très positif, au contraire, *Le Courrier de Saint-Hyacinthe* met en relief la «grande indépendance d'esprit», les «principes clairs et définis», la «réputation d'honnêteté politique et de fermeté de caractère» de Masson:

Dans toutes les questions où les principes étaient en jeu, le député de Terrebonne aux Communes n'a jamais eu de défaillances. (...) M. Masson a bien représenté les idées et les intentions du Bas-Canada dans les questions de l'Amnistie et des Écoles du Nouveau-Brunswick; il a même fait un voyage dans cette dernière province et au Manitoba pour étudier sur les lieux la solution de ces deux grandes questions, et lorsque Sir John lui offrit un portefeuille dans son ministère, il posa comme condition de son entrée, le règlement de ces difficultés à la fois religieuses et nationales³⁴.

La motion Costigan est défaite. On invoque contre elle l'autonomie des provinces. Mais Masson est insensible à la raison constitutionnelle quand les droits d'une minorité sont en jeu.

32. *Le Journal de Québec*, 24 février 1875.

33. *Le National*, 26 février 1875.

34. «Masson et le Bien Public», *Le Courrier de Saint-Hyacinthe*, dans le *Courrier du Canada*, 23 juillet 1875.

Ce sont ces mêmes principes nationalistes qui sont à la base de ses revendications en faveur des droits politiques et culturels de la minorité canadienne-française dans la Confédération. À maintes reprises, il réclame un bilinguisme de fait, qui garantisse non seulement le droit d'être *entendu* en français mais aussi le droit d'être *compris* en français. Il réclame aussi un meilleur français dans les documents officiels, en admettant cependant que leur première qualité soit la précision, non l'élégance³⁵. Il déplore particulièrement l'absence de sténographe franco-phonie, ce qui fait qu'une intervention en français est inscrite en anglais d'abord pour être traduite par après. Cette traduction par texte interposé ne rendrait pas fidèlement les idées exprimées en Chambre. Masson s'en plaint régulièrement, avec une aisance d'autant plus grande qu'il est lui-même parfait bilingue³⁶. Il manifeste d'abord une certaine patience quant à l'organisation d'un service français adéquat. Au terme de sa vie politique, il sera devenu intransigeant au point de refuser de considérer un projet de loi qui n'est pas rédigé en français³⁷.

Selon l'esprit de la Constitution, Masson s'attend à une juste et adéquate représentation du Québec là où ses intérêts sont en cause. Cette attente explique sa position sur la création de la Cour Suprême. Prévu à l'article 101 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, ce tribunal doit avoir juridiction dans les conflits entre le fédéral et les provinces. Il doit aussi devenir la cour d'appel dans les causes tombant sous la loi fédérale ou sous les lois provinciales. La Cour Suprême constituerait une charge financière inutile pour tout le pays, pense Masson. À long terme, elle mettrait surtout en danger les lois, les institutions et la langue des Canadiens français et les priverait de leur héritage national³⁸. La majorité des juges proviendrait des provinces anglaises. Ils n'auraient pas la maîtrise du droit civil et de

35. R. Masson à A. Lacoste, 27 janvier 1880. AHM.

36. *Débats de la Chambre des communes*, 1878, vol. 4, p. 16 et p. 535.

37. *Debates of Senate*, 1894, p. 300-301.

38. *Débats de la Chambre des communes*, 1878, vol. 4, p. 898. Masson reprend alors son argumentation de 1875.

la jurisprudence en vigueur au Québec, non plus qu'une connaissance suffisante de la langue française pour rendre pleine justice aux citoyens du Québec. La création de cette Cour Suprême lui apparaît donc centralisatrice et unificatrice, et c'est à ce titre qu'il la combat.

Les questions économiques

L'activité de Masson en Chambre déborde les questions culturelles. Elle doit affronter les priorités que suscite à long terme la crise financière de 1874. La Confédération canadienne a été établie en période de grand optimisme économique, attribuable à une conjoncture internationale favorable. Même la fin de la réciprocité avec les États-Unis en 1866 met quelque temps à produire ses effets négatifs. Le marché américain reste ouvert aux produits canadiens, les États-Unis ne réalisant qu'avec difficulté la reconstruction de leur économie après la Guerre de Sécession, de même que leur expansion à l'échelle continentale.

C'est à partir de 1874 que l'économie canadienne ressent les répercussions de la crise qui touche déjà l'Europe et l'Amérique. Les grandes nations tombent tour à tour dans le protectionnisme. Le Canada, qui est d'abord un producteur de matières premières, en est durement frappé. Son déficit commercial croît sans cesse. Il dépasse 52 millions en 1875, alors qu'il n'était que de 7 millions en 1870³⁹. Perdant sa principale source de revenus, le gouvernement se voit forcé d'arrêter le développement du pays.

Une situation aussi dramatique appelle une révision de la politique économique du parti libéral, qui est au pouvoir au plus fort de la crise. Par tradition, le parti de Mackenzie défend le libre-échange et une administration qui garantisse l'équilibre budgétaire. Idéologiquement parlant, il se démarque du parti conservateur qui prône le nationalisme économique et favorise

39. *La Minerve*, 6 août 1878.

le développement du pays par le soutien à l'entreprise privée. Dans la pratique, la démarcation n'est pas aussi nette, mais elle est perceptible en Chambre entre 1874 et 1878, alors que le gouvernement se débat contre une conjoncture défavorable. Sous la pression des industriels d'Ontario, Mackenzie procède à la réforme du tarif. Il l'augmente de 2¹/₂%, mais la mesure est trop faible pour laisser entrevoir le redressement de l'économie nationale. Dans les faits, le protectionnisme demeure l'apanage du parti conservateur.

Masson, qui assume des responsabilités plus grandes en Chambre depuis le départ de Langevin, soutient le protectionnisme dans lequel il voit une question d'intérêt national. Depuis quelques années, il reçoit de ses électeurs des pétitions afin que des droits additionnels soient imposés sur les produits agricoles et manufacturés importés des États-Unis, de Grande-Bretagne ou d'autres pays⁴⁰. Dès 1872, il a affirmé devant les citoyens de Terrebonne qui venaient de le réélire au Parlement: «Il faut un système protecteur, quoi qu'en disent les capitalistes anglais. Les États-Unis ayant refusé le traité de réciprocité, il faut que le gouvernement protège l'industrie»⁴¹. Avant le scrutin de 1874, pointant la timidité de Mackenzie sur le tarif, il s'est dit partisan d'une «protection plus efficace que celle qui est accordée aujourd'hui aux manufacturiers du pays»⁴². Chaque fois qu'il est question de politique commerciale sous le gouvernement Mackenzie, Masson revient à la charge, ne nuançant que très légèrement son argumentation.

Mes opinions sont connues depuis longtemps, elles ne datent pas du changement de ministère, mais elles lui sont de beaucoup antérieures. Elles n'ont pas changé avec un changement de siège en Chambre⁴³.

40. La plus ancienne de ces pétitions que nous avons retrouvées a été présentée en Chambre le 8 avril 1870. (*Journaux de la Chambre des communes*, 1870, vol. 3, p. 170.)

41. R. Masson, cité par *La Minerve*, 9 août 1872.

42. R. Masson, cité par *La Minerve*, 27 janvier 1874.

43. *Débats de la Chambre des communes*, 1877, p. 667.

Chacun de ses discours est suivi avec attention et intérêt des deux côtés de la Chambre. Celui du 13 mars 1877 lui attire les éloges de la presse amie et adverse, française comme anglaise. Pour sa part, *Le Nouveau-Monde* prétend que «M. Masson a fait un des meilleurs discours qu'on ait entendus dans la Chambre des communes, bien raisonné, solide et entraînant»⁴⁴. Fabre, de *L'Événement*, est encore plus généreux dans son appréciation, et *Le Courrier du Canada* le présente comme «un des plus forts, sinon le plus fort sur cette question, durant cette session»⁴⁵.

La protection, pour Masson, c'est plus qu'un palliatif à la crise. C'est une mesure qui doit redresser l'économie canadienne, renflouer les coffres de l'État et favoriser à long terme le développement du pays. Ses arguments sont classiques. En percevant de nouvelles douanes, l'État augmenterait ses revenus et pourrait achever les grands travaux liés à la Confédération. Le gouvernement pourrait aussi contribuer «à soulager la détresse générale et à diminuer les effets de la crise»⁴⁶. Toutes les catégories de citoyens y trouveraient leur compte: les entrepreneurs qui verraient se relever leurs manufactures; les ouvriers qui retrouveraient un gagne-pain; même les fermiers qui acquerraient un marché intérieur dans un réseau de villes industrielles prospères. Au point de vue social, la bonne santé économique du pays permettrait de garder les immigrants et de rapatrier les immigrés, ce qui est la seule façon de bâtir le pays d'un océan à l'autre.

Masson dénonce l'utopie du gouvernement libéral, qui attend la réciprocité du bon vouloir américain. Il condamne l'asservissement dans lequel les États-Unis tiennent le Canada sans que celui-ci ne tente de briser ses chaînes.

(Les Américains) ont la protection qu'ils demandent, et nous leur accordons le libre-échange. Ils n'ont pas besoin

44. *Le Nouveau-Monde*, 19 mars 1877.

45. *Le Courrier du Canada*, 19 mars 1877.

46. *Débats de la Chambre des communes*, 1877, p. 673.

de réciprocité: nous leur donnons tout, et ne leur demandons rien; ils peuvent expédier leurs produits francs de droits au Canada, et nous leur permettons impunément de taxer nos produits lorsqu'ils traversent la frontière! Nous ne pourrions avoir de réciprocité avec les États-Unis que lorsque nous les traiterons comme ils nous traitent, et ils n'ouvriront les yeux sur les bienfaits de la réciprocité que lorsque nous leur aurons fait voir les inconvénients du système actuel en taxant leurs produits comme ils taxent les nôtres⁴⁷.

Le credo protectionniste de Masson rejoint celui du parti conservateur. En somme, il reprend celui de Sir John, qui en fera le thème central de sa future campagne électorale. Mais Masson a une approche personnelle de la question. Il ne veut pas d'une protection en pièces détachées, mais d'une politique d'ensemble bien planifiée, qui s'appliquerait à tous les secteurs de l'économie et aiderait également toutes les régions du pays. Déjà deux secteurs de l'économie sont protégés: l'agriculture, à l'avantage de l'Ontario qui est surtout agricole; et les mines, à l'avantage de la Nouvelle-Écosse qui vit de son charbon. Le Québec trouve son profit dans les mesures tarifaires adoptées. Mais étant appelé à «devenir un pays industriel de premier ordre», il demande «la protection pour ses manufactures».

Nous ne voulons pas d'une protection partielle, mais nous sommes prêts à accepter une mesure générale de protection, car notre province est, à des degrés différents peut-être, un pays agricole, minier et industriel⁴⁸.

Masson appartient à la province de Québec. Il est député de Terrebonne. Il se doit donc de penser comme tel et d'ajuster ses réclamations en conséquence. Il a la même approche natio-

47. *Débats de la Chambre des communes*, 1878, vol. 4, p. 907.

48. *Débats de la Chambre des communes*, 1878, vol. 4, p. 906.

naliste et régionaliste sur la question des chemins de fer, qui est au cœur des débats sur le développement du pays, de la province et de la région de Terrebonne.

L'expansion des chemins de fer

En entrant en politique en 1867, au sein du parti conservateur, Masson s'est trouvé à endosser les objectifs économiques de la Confédération: extension territoriale et développement commercial grâce à un réseau de communication continental. Il a montré quelque réticence à l'acquisition des Territoires du Nord-Ouest, la trouvant prématurée en 1868: «Le pays n'était pas encore assez fort pour s'adjoindre un aussi vaste territoire, à cause des obligations que cela entraînerait», expliquera-t-il quelque neuf ans plus tard⁴⁹. Mais, une fois engagée la marche vers l'Ouest, il donne son appui à une avance jusqu'au Pacifique et encourage l'annexion de la Colombie anglaise qui n'est que la conséquence de l'acquisition des Territoires du Nord-Ouest. Si la menace américaine pouvait légitimer une première expansion, elle justifie davantage l'union de la Colombie anglaise au Canada existant. Il s'agit, en effet, d'arrêter une fois encore l'expansionnisme américain. Entre les États-Unis et le vaste territoire de l'Alaska acquis en 1867, la Colombie anglaise constitue une enclave britannique, qui pourrait devenir gênante dans une éventuelle politique d'unification du territoire. Dans la colonie elle-même, il existe un mouvement en faveur de l'annexion aux États-Unis.

Tirillée entre deux voisins, la Colombie anglaise opte pour la Confédération canadienne, mais elle pose ses conditions. Un chemin de fer doit la relier au Canada dans un avenir prochain. Pour Masson, cette exigence est de réalisation difficile mais non insurmontable. L'achèvement de la Confédération en vaut le sacrifice⁵⁰.

49. *Débats de la Chambre des communes*, 1877, p. 1730.

50. *Débats de la Chambre des communes*, 1875, vol. 1, p. 1014-1015.

Si j'ai hésité, dira-t-il, lorsqu'il s'est agi des Territoires, je n'ai plus hésité lorsqu'il s'est agi de la Colombie anglaise et, le chemin de fer du Pacifique s'imposant, je l'acceptai aussi mais à la condition qu'il serait en entier construit sur territoire canadien, c'est-à-dire par le nord du lac Supérieur⁵¹.

Masson maintient cette position initiale tout au long du débat sur le Pacifique, qui s'ouvre sous Macdonald, se poursuit sous Mackenzie, mais ne se complète qu'après le retour de Macdonald au pouvoir en 1878. Œuvre nationale, le chemin de fer doit être entièrement en terre canadienne même si le coût en est plus élevé à cause des obstacles que présente le Bouclier canadien. Instrument de développement social et économique, il ne doit servir que les intérêts de la population canadienne. C'est le principe de Cartier, qui gagne de ses collègues d'Ontario que la route passe au nord du lac Supérieur, sans obliquer en territoire américain. Masson appuie cette politique nationale:

La question du coût relativement plus considérable ne me détourna nullement, car si nous devons entreprendre un ouvrage si considérable, ce devait être *pour nous* et pour conduire de préférence à nos ports de mer le trafic que nous allions créer⁵².

Confiant que le pays est sur la voie du progrès, il ne craint pas les dettes pour travaux publics. «Si nous ne sommes que cinq millions pour contracter la dette, nous serons dix millions pour la payer.⁵³»

Dans un deuxième temps, le nationalisme de Masson trouve avec la construction d'un chemin de fer transcontinental, une occasion de veiller de près aux intérêts de la province de Québec. Il se montre relativement indifférent au choix de l'une ou

51. R. Masson à L.-O. David, 6 septembre 1894. AHM.

52. *Ibid.*

53. *Ibid.*

de l'autre des compagnies qui convoitent le contrat de construction. Ce qui le préoccupe, c'est que la ligne aboutisse au port de Montréal et qu'elle soit la plus courte possible, passant par le nord du lac Nipissing et suivant la rive nord de la rivière des Outaouais.

Une fois au pouvoir, Mackenzie remet en question toute la politique ferroviaire du gouvernement précédent. Il essaie d'abord d'imposer sa vision d'un réseau de communications sur terre et sur mer, afin d'exploiter l'hydrographie du pays. Cédant à des pressions diverses, Mackenzie se rallie cependant au plan du seul parcours terrestre. Mais il propose des modifications de tracé qui renversent le compromis consenti par Cartier à Macdonald. Celui-ci s'opposait à la ligne directe depuis le nord du lac Supérieur jusqu'à Montréal. Cartier consentit à une déviation qui fixerait le terminus au sud-est du lac Nipissing, point d'accès facile aux lignes québécoise et ontarienne. Le tracé proposé par Mackenzie déplace le terminus vers le sud, concentre davantage le réseau en territoire ontarien et l'éloigne d'autant d'une jonction possible avec les chemins de fer du Québec⁵⁴.

Toute la province de Québec s'en offusque. Pris de la fièvre des chemins de fer, le gouvernement du Québec a élaboré depuis 1867 un véritable programme ferroviaire en accord avec la politique du gouvernement Macdonald-Cartier. Après 1874, la question des chemins de fer devient la priorité à l'Assemblée législative. Masson, qui est le porte-parole de sa province à la Chambre des communes, attaque le plan Mackenzie:

Nous avons cru que Québec obtiendrait sa part des bénéfices qui résulteraient de cette annexion, autrement nous n'aurions pas consenti à cette annexion. (...) Comme la Providence a placé Québec sur la ligne la plus directe pour le trafic de l'Ouest, nous nous attendions de notre côté à recueillir notre part d'avantages.

54. *Débats de la Chambre des communes*, 1877, p. 1736-1739.

Je demande aux représentants d'Ontario s'il est juste, en admettant que Montréal et Québec soient placés sur une ligne directe avec l'extrémité du lac Supérieur, d'enlever à la province de Québec les avantages que lui a conférés la nature. N'est-ce pas de l'égoïsme local de la part d'Ontario de détourner cette grande route nationale à son bénéfice, tandis qu'elle devait être localisée de façon à assurer la prospérité de tout le pays et le transport de tout le trafic du Nord-Ouest au port de mer le plus voisin, Montréal⁵⁵?

Il est sûr que l'intérêt du Québec, ce n'est pas d'être en communication avec la baie Georgienne, mais de mettre sa voie maritime dans le circuit direct du trafic de l'Ouest canadien.

En 1875, le gouvernement provincial fait un pas dans cette direction en prenant en charge les obligations et les dettes des deux compagnies des chemins de fer de *la Rive nord* et de *la Colonisation du nord de Montréal*. Le premier de ces chemins de fer est le vieux projet de Cauchon, qui suscite autant d'intérêt que d'opposition depuis les années 1850. Il veut relier Québec à Montréal sur la rive nord du Saint-Laurent. Le deuxième projet vise à ouvrir les terres neuves du nord de Montréal à la colonisation. On prévoit particulièrement une ligne Montréal-Saint-Jérôme, que réclame le curé Labelle depuis une dizaine d'années. Les deux chemins de fer sont en panne depuis quelque temps, faute de trouver sur le marché financier anglais le capital requis pour les mettre en branle. Le gouvernement de Boucherville les fusionne sous la nouvelle appellation *Québec, Montréal, Ottawa et Occidental*; puis il rêve d'en compléter le réseau et d'en assurer la jonction avec le futur *Pacifique Canadien*.

Au-delà de l'intérêt provincial, Masson trouve dans la construction des chemins de fer une cause régionale. Le développement de son comté de Terrebonne en dépend, autant que celui de la ville de Montréal. Déjà, en 1870, Masson a plaidé la cause de «l'amalgame» des chemins de *la Colonisation du nord*

55. *Débats de la Chambre des communes*, 1877, p. 1747.

et du *Canada central* qui allait du lac Nipissing à Ottawa. Avec une exaltation que peut faire excuser son régionalisme, Masson en prédit les résultats:

Combien Montréal sera riche, prospère, quand elle aura derrière elle une nombreuse population qui alimentera son commerce!

Envoyez vos enfants dans nos déserts, et nous en ferons des hommes utiles à leur famille et utiles à leur pays. Mais pour cela, mettons nos forêts en rapport avec nos marchés afin que le colon puisse écouler facilement ses produits. On mettra par là un terme à l'émigration des Canadiens. Dans cette œuvre à la fois commerciale et patriotique, Montréal est intéressée autant que le comté que je représente⁵⁶.

En 1872, quand Sainte-Thérèse n'arrive pas à recueillir les 25 000 \$ qu'elle a promis de souscrire au chemin de fer, Masson vient à son secours par un don personnel de 1000 \$. *La Minerve* de conclure: «L'appui d'une famille aussi puissante (...) ne peut manquer d'ajouter une nouvelle garantie au succès de l'œuvre.⁵⁷»

Le chemin de fer Montréal-Saint-Jérôme est inauguré le 9 octobre 1876. À bord, c'est la fête patriotique. La plupart des chefs conservateurs du Québec et du comté sont du voyage, qui dure près de deux heures. Au bout de la ligne, le bon curé Labelle les reçoit avec fierté. On est dans l'euphorie. L'inauguration du «petit train du nord» vient couronner une œuvre qui doit faire la prospérité des Laurentides et ouvrir une région de rapatriement aux Franco-Américains. Mais on n'oublie pas le projet global du gouvernement du Québec. La réalisation de cette première section fait présager qu'un jour Québec, Montréal et Ottawa seront unis sur la rive nord et greffés, au-delà de la province, sur le marché de l'Ouest canadien. Assez finement,

56. R. Masson, cité par *Le Nouveau-Monde*, 8 juillet 1870.

57. *La Minerve*, 17 février 1872.

Masson se fait rappeler «de ne pas dérailler sur la voie qu'il s'est tracée et de conduire la province et la région au Pacifique»⁵⁸.

Dans une deuxième étape du projet *Québec, Montréal, Ottawa et Occidental*, les énergies de Masson, comme celles de Chapleau d'ailleurs, s'emploient à servir plus concrètement les intérêts de Terrebonne. Le tracé original du *Chemin de fer de la Rive nord*, établi dès 1853, longe le fleuve et passe par le Bout-de-l'Île pour atteindre Montréal. Mais en 1875, après la prise en charge de la compagnie par le gouvernement, le tracé riverain est remis en question⁵⁹. Sous la pression de différentes villes intéressées à se trouver sur le parcours, des études sont confiées à des ingénieurs. C'est alors qu'un tracé par Terrebonne, plus économique que le tracé initial, est entrevu pour la première fois. Celui-ci nécessiterait la construction d'un pont-levis pour franchir la rivière des Mille-Isles et accéder à Montréal par le Bout-de-l'Île. Le tracé via Terrebonne est appuyé par la ville de Québec, qui espère même le faire passer par Sainte-Thérèse en évitant Montréal. Dans cette éventualité, Sainte-Thérèse et Terrebonne deviendraient les centres ferroviaires principaux de la région montréalaise et Québec redeviendrait la métropole commerciale de la province.

Quel que soit son penchant pour Montréal, Masson ne peut que souscrire au tracé de Terrebonne. Les avantages qu'en retirerait sa région sont trop évidents pour qu'il les ignore. Il s'en fait l'avocat, avec l'appui de Chapleau. Dans les milieux politiques, on dit que le premier ministre de Boucherville cède à ses deux amis de Terrebonne. Il leur donne gain de cause, mais en partie seulement. Le tracé de Terrebonne est adopté en 1877, mais Montréal ne laisse pas lui échapper la jonction entre les sections est et ouest du *Québec, Montréal, Ottawa et Occidental*. La métropole du Canada demeure le centre ferroviaire de la région avec gare principale et ateliers de réparation.

58. *La Minerve*, 11 octobre 1876.

59. Pour une étude détaillée, voir B. Young, *The North-Shore Railways in the History of Québec, 1854-85. Promoters and Politicians*, University of Toronto Press, Toronto, 1978.

L'inauguration du *Chemin de fer de la Rive nord* a lieu le 10 février 1879. Le trajet entre Montréal et Trois-Rivières se fait lentement, le train s'arrêtant pour une manifestation populaire à chacune des petites localités du parcours. Au pont de Terrebonne, Madame Joly, femme du premier ministre, enfonce «la dernière fiche du chemin». Cette fiche, note *La Minerve*, est en argent et Madame Joly l'a enfoncée avec un marteau aussi en argent, offert par l'entrepreneur Thomas McGreevy⁶⁰. Cette halte spéciale à Terrebonne rappelle les pressions exercées par Masson, qui n'a pas échappé à l'engoûment pour les chemins de fer comme tout homme d'État ou d'affaires de la deuxième moitié du XIX^e siècle.

Le «debater» à l'emporte-pièce

Masson siège quatre ans dans l'opposition. La faiblesse de la députation canadienne-française l'amène à y être très actif. Chef de l'aile québécoise du parti conservateur par défaut après les élections de 1874, il le devient effectivement au cours des débats et des années. À ce sujet, J. Tassé écrit:

Les beaux jours de M. Masson furent ceux qu'il passa à la gauche après la chute du gouvernement Macdonald. Notre parti avait été écrasé dans les élections de 1874. Le député de Terrebonne fut de ceux qui travaillèrent le plus énergiquement, le plus efficacement à le relever. C'est alors qu'il montait, avec Tupper, à l'assaut de la citadelle libérale. Deux fiers sabreurs!⁶¹

Masson profite de son séjour dans la gauche de la Chambre pour donner plus de latitude à son esprit critique et à son élo-

60. *La Minerve*, 11 février 1879.

61. J. Tassé, *Le 38^e fauteuil ou souvenirs parlementaires*, Eusèbe Sénécal et fils, Montréal, 1891, p. 65.

quence. Il est de «toutes les fêtes oratoires». Au dire des témoins du temps, son éloquence n'a rien d'élégant, ni d'harmonieux, bien qu'elle soit redoutée parce que logique et documentée. Masson est un nerveux. Il est impressionnable. Sa parole, très vive, s'accompagne d'un jeu de physionomie et d'une gestuelle fébriles. *Le National* prétend que son débit peut atteindre «180 mots à la minute» et qu'il multiplie «les gestes saccadés, les piétinements magiques, les froncements de sourcils pour les délices des amateurs du genre burlesque»⁶². L.-O. David, pour sa part, affirme que sa nervosité nuit à l'effet de sa parole. «Il s'emportait, prenait le mors aux dents et sa parole bruyante, précipitée, étourdissait la Chambre.⁶³» Mais ce type d'éloquence a un certain attrait sur les députés et sur le peuple. À l'occasion, d'après J. Tassé, elle soulève même les applaudissements de la galerie, malgré les règlements parlementaires⁶⁴.

D'après A.-D. Decelles, qui a frayé pendant quarante ans dans les couloirs du parlement et qui s'est fait politicologue avant la lettre, l'opposition est une scène particulièrement favorable à des hommes de la trempe de Masson:

À droite, le talent, retenu par la discipline de parti, laisse naturellement les chefs donner le ton à la discussion, expliquer la politique du gouvernement; c'est celui-ci qui a la responsabilité de ses actes et c'est à lui de régler ses moyens de défense. À gauche, nulle contrainte; chacun pour soi, il fait bon, pour l'orateur, de sentir qu'il n'a personne à compromettre que soi-même. C'est à l'école de l'opposition que s'aiguise l'esprit, que le tempérament s'aguerrit et que se forment les meilleurs *debaters*⁶⁵.

62. *Le National*, 30 juin 1877.

63. L.-O. David, *Mes contemporains*, Eusèbe Sénécal et fils, Montréal, 1894, p. 267.

64. J. Tassé, *op. cit.*, p. 66.

65. A.-D. Decelles dans L.-H. Taché, *Les hommes du jour. Galerie de portraits contemporains*, La Compagnie de Moulins à papier de Montréal, Montréal, 1890, p. 360.

Masson complète ce témoignage:

Quelle joyeuse phalange nous étions alors, toujours battus et cependant toujours triomphants, toujours gais, toujours joyeux en face de vainqueurs toujours tristes et soucieux (...) Chez nous alors, point de divisions, point de jalousies, entente cordiale, union parfaite⁶⁶.

Les années sur les banquettes de l'opposition auront donc été pour Masson les plus belles années de sa carrière politique.

66. R. Masson à A. Desjardins, 13 janvier 1882. ASJCF, Fonds général, 5249.

5

Le politique des sommets

Après quatre ans dans l'opposition, Masson est tout à fait identifié au parti conservateur. En défendant la politique de son parti, il a défendu ses propres principes. Mais il a donné ainsi à sa carrière l'image partisane qu'il lui avait refusée depuis son entrée au Parlement. Jusqu'alors, il était *persona grata*. La presse libérale lui accordait sinon sa faveur, du moins son admiration. Mais au rythme où Masson entre dans le personnage de chef québécois du parti conservateur, un renversement se produit. Il est devenu la cible quotidienne des journaux libéraux. C'est *Le National* de Montréal qui a mené l'attaque. Bien qu'il l'ait déclaré «inoffensif»¹, il s'est acharné à le diminuer. *Le Journal de Québec*, sous la direction de Cauchon, s'est prêté au même jeu partisan sur le ton violent, voire libelliste, de l'époque. Ainsi, il a écrit un jour:

Otez à M. Masson la fortune qu'il n'a pas eu le talent d'acquérir lui-même, et vous ne trouverez en lui que le plus insignifiant des pions, qui puissent se rencontrer sur un échiquier politique².

1. *Le National*, 3 décembre 1874.

2. *Le Journal de Québec*, 15 février 1877.

Aux élections du 17 septembre 1878, la candidature de Masson ne fait donc plus l'unanimité dans Terrebonne. Pour la première fois, il a un opposant libéral, A.-B. Longpré. La lutte en est une de principe plus que de fait. Masson est réélu avec une écrasante majorité, même s'il n'a fait aucune campagne électorale personnelle. En effet, il séjourne en France depuis trois mois quand Macdonald et les siens reprennent le pouvoir à Ottawa. Il suit une cure aux eaux thermales de Vichy et prend le repos absolu qui lui est prescrit chez ses sœurs Marie et Sophie, qui ont toutes deux des châteaux sur la Loire, à Meung et à Veauche.

Masson est sorti épuisé de son dernier mandat en Chambre et des responsabilités qu'il y a prises. Les maux de tête sont tenaces. Les associant tantôt au travail intellectuel, tantôt au mauvais temps qu'il fait en Chambre ou à l'extérieur, il s'en plaint à des amis. En 1876, il écrit à Mgr Taché:

Ma santé a été très mauvaise depuis un mois, je souffre de maux de tête presque continuels, le spleen ou le diable bleu y contribuent bien un peu pour sa part, et l'approche de la session n'a rien d'assez attrayant pour me l'enlever³.

En 1878, il reprend sur le même ton, à Macdonald cette fois: «Je suis loin d'être bien, le moindre travail intellectuel me donnant de forts maux de tête et le moindre signe de mauvais temps venant aggraver mon mal.⁴»

Dans le ministère Macdonald

C'est donc en France que Masson apprend sa propre victoire et celle de son parti. La bonne nouvelle lui parvient sous la plume vivante et sympathique de Chapleau, qui a pris en main le district de Montréal en l'absence de Masson:

3. R. Masson à Mgr A. Taché, 22 janvier 1876. AHM.

4. R. Masson à J.-A. Macdonald, 6 juin 1878. APC, M.G. 26, A, vol. 229.

Vaincus, battus, aplatis, ces mots ne sont pas encore assez forts pour exprimer l'état où se trouvent les grits en ce moment-ci. (...) Vos *amis* de Terrebonne n'ont pas été étrangers à l'opposition ridicule qu'on vous a soulevée (...). Vous savez que je suis assez bon prophète et assez bon médecin. Rappelez-vous ce que je vous ai dit le jour de votre départ: que vous seriez élu sans difficulté, que Mackenzie serait battu à plate couture, que Sir John aurait à former un gouvernement, que vous en feriez partie et que vous auriez besoin de toute votre santé pour aider à votre Province dans la nouvelle ère qui s'ouvrait devant vous⁵.

Chapleau espère redonner à Masson un regain de vie. Peut-être aussi un regain d'enthousiasme, bien qu'il le sache à l'abri de la griserie du pouvoir politique.

Les résultats des élections dépassent les attentes conservatrices les plus audacieuses quoique plusieurs personnalités soient défaites, dont Macdonald et Langevin. L'ensemble du pays donne une majorité conservatrice de 78 voix et toutes les provinces tournent au bleu sauf le Nouveau-Brunswick. C'est le revirement de l'opinion publique inhérent aux espoirs d'une société en crise économique. Plus concrètement, c'est le triomphe de la *Politique nationale* qui porte la promesse d'un retour à la prospérité.

Au Québec, les conservateurs remportent 45 sièges. Le district de Montréal leur donne une majorité équivalente, sinon supérieure, à celle des districts de Québec, des Trois-Rivières et des Cantons de l'Est réunis⁶. Les aspirants au Cabinet ne manquent pas. La formation du gouvernement devient donc une tâche très lourde pour Macdonald. Il doit considérer les besoins du pays, apprécier les compétences, mesurer l'expérience, mais aussi évaluer les services rendus et la fidélité au parti.

5. J.-A. Chapleau à R. Masson, 20 septembre 1878. AHM.

6. R. Masson à J.-A. Macdonald, 9 octobre 1880. APC. M.G. 26, A 1 (b), vol. 229.

Que Masson soit ministrable, cela ne fait aucun doute. Dans les grands débats culturels et économiques auxquels il a participé avec «ardeur, impétuosité et parfois véhémence»⁷, il a pris du muscle politique et affermi ses droits au sein du parti conservateur. On le retrouve, sinon au premier rang, du moins dans une position d'influence et de force. Au milieu des ambitions qui se font jour, il n'a pas à manœuvrer. La voie lui est ouverte. Dans une lettre de bienvenue qui doit le rejoindre à New York, où il débarquera du vapeur *Le Saint-Laurent*, Desjardins le rassure: «Tout le monde est unanime à réclamer votre entrée. Cela est un fait.»⁸ D'autres témoignages plus neutres corroborent cette opinion d'un ami. Le plus éloquent est celui du *Sun*, journal du Nouveau-Brunswick, que la presse du Québec recueille et reproduit en français:

M. Masson est un des hommes publics les plus accomplis qu'il y ait au Canada, et la faiblesse de sa santé dans cette crise est une calamité publique. M. Masson est courtois, bien renseigné, laborieux, capable et honnête. Tout le monde l'aime, le respecte, et croit à sa parole. Il ne conduit pas les Canadiens d'une façon absolue, mais il a sur eux plus d'influence qu'aucun autre homme. Et il est en même temps influent parmi les députés anglais. Il s'exprime facilement dans les deux langues (...) Son influence morale est aussi grande que sa puissance intellectuelle. Il est en tous points digne de la haute considération avec laquelle Sir John agit à son égard, et il deviendra indubitablement membre du Cabinet si sa santé le permet. M. Masson est le Tilley de la province de Québec⁹.

Masson sera dépositaire d'un portefeuille s'il y consent. Quels seront ses collègues du Québec? Voilà le problème. Macdonald est assiégé par les suggestions. À défaut de se trouver un

7. J. Tassé, *Le 38^e fauteuil*, p. 66.

8. A. Desjardins à R. Masson, 11 octobre 1878. AHM.

9. *The Sun*, cité par *Le Nouveau-Monde*, 18 octobre 1878.

siège aux Communes, Langevin pourrait être nommé au Sénat, faire partie du ministère et reconquérir son leadership. Caron intrigue pour le supplanter. Mais ses états de services sont encore trop minces et Langevin tient fermement à reprendre sa place dans la politique active. Pope demeure le meilleur représentant de la minorité protestante et anglophone du Québec. Macdonald lui garde donc sa confiance. Invoquant le résultat des élections, Montréal réclame le quatrième portefeuille réservé à la province de Québec. Les candidats en lice sont Baby, Mousseau et Ouimet qui sont venus presque ensemble à la vie parlementaire. Certains moussent la candidature de Trudel qui rassemble ces trois atouts: il est fils de Trois-Rivières, résident de Montréal et membre du Sénat. Dans le ministère, il serait la voix de la faction ultramontaine du parti, mais sa nomination risque de «froisser les susceptibilités protestantes»¹⁰. Il y a aussi rumeur que Chapleau, qui est l'élue de *La Minerve*, quitte la scène provinciale, où il est chef de l'opposition, pour accéder au cabinet fédéral. Mais la remontée du parti conservateur au Québec le retient dans la province pour un temps encore.

Sur l'avis de Masson, qui porte la responsabilité du choix, c'est Baby qui est appelé à compléter le ministère. Il assumera le patronage du district de Montréal, tandis que Masson «s'occupera de la grande politique»¹¹. Ce partage des tâches semble aller de soi. Les journaux mettent en relief la complémentarité des deux personnalités et de leur action politique:

C'est sur lui (Masson) que l'on compte surtout pour faire échec aux influences rivales des autres provinces. Très patriote, un peu redouté de ses amis par son indépendance de caractère, il a des qualités précieuses pour le rôle qu'il est appelé à jouer. Nous sommes convaincus qu'on peut compter sur l'entier dévouement qu'il apportera dans la défense de la grande position nationale qui lui est faite par

10. B.-A.-T. de Montigny à R. Masson, 25 octobre 1878. AHM.

11. A. Desjardins à R. Masson, 25 octobre 1878. AHM.

le sentiment public. Il sera habilement secondé par M. Baby, qui jouera à ses côtés le rôle précieux d'un lieutenant avisé, vigilant, surveillant de près les ruses de l'ennemi et même les pièges, tout aussi à craindre, des amis. Il complétera par son expérience pratique, par son sens très fin des hommes et des choses, la fermeté de M. Masson, en protégeant contre toute surprise la trop grande loyauté de son collègue¹².

Le Québec reçoit les portefeuilles suivants: Hector Langevin, maître général des Postes; John Henry Pope, ministre de l'Agriculture; Rodrigue Masson, ministre de la Milice; Louis-François-Georges Baby, ministre du Revenu de l'Intérieur. Bien qu'elle semble moins substantielle, la ration de la province est la même que dans les ministères antérieurs. On ravit à Langevin les Travaux publics et l'important patronage qui lui est attaché. Mais la mesure n'est que temporaire. Après une première session, Macdonald prévoit le dédoublement des Travaux publics en deux ministères distincts, celui des Chemins de fer et des Canaux et celui des Travaux publics. Ce dernier reviendra alors au Québec: c'est une promesse du chef à ses acolytes canadiens-français.

On attribue à Masson l'apaisement momentané qui suit la constitution du nouveau ministère Macdonald. Il y a participé à la demande expresse du premier ministre et de tous ses collègues, comme représentant de la forteresse conservatrice de Montréal et à titre de chef de l'aile provinciale du parti. Le comté de Terrebonne, qui le reçoit le 20 octobre 1878, fête à la fois sa réélection aux Communes, sa nomination au ministère et sa consécration au leadership¹³. Masson profite de cette fête du retour pour énoncer de nouveau ses principes sur la question politique du jour.

12. *L'Événement*, 26 octobre 1878.

13. *La Minerve*, 22 octobre 1878.

L'affaire Letellier

L'affaire Letellier mobilise les énergies de la province depuis le célèbre coup d'État du 2 mars précédent. En 1876, le gouvernement libéral de Mackenzie a nommé l'un des siens, Luc Letellier de Saint-Just, lieutenant-gouverneur de la province. À Québec, Letellier n'arrive pas à prendre l'attitude neutre et réservée qu'on attend du châtelain de Spencer Wood. Au lieu de s'en tenir à un rôle représentatif, il se fait très actif. En plus, il reste ardent partisan libéral, évaluant les affaires provinciales avec des préjugés politiques. Les malentendus avec le ministère conservateur, habitué à la discrétion du lieutenant-gouverneur Caron, se produisent inévitablement. Les frictions de moindre importance s'accumulent et finissent par dégénérer en un conflit ouvert, qui aboutit au renvoi du ministère de Boucherville. Quand le gouvernement annonce la levée de nouveaux impôts pour financer sa politique ferroviaire, Letellier, offusqué de n'avoir pas été consulté, ramasse tous ses griefs contre le ministère et en exige la démission.

Un geste aussi arbitraire, posé en pays de tradition britannique, a l'effet d'une bombe. Il prend par surprise autant les libéraux que les conservateurs. Beaucoup pensent que Letellier fait de la politique au mépris des droits constitutionnels et des principes démocratiques, qu'il met en péril la responsabilité ministérielle et l'autonomie provinciale, fondements mêmes de l'organisation politique du Canada.

Le renvoi du ministère de Boucherville entraîne l'accession des libéraux au pouvoir sous Joly de Lotbinière. Il a aussi ses répercussions au Parlement canadien, que dirige alors Mackenzie. L'opposition conservatrice se lance à la défense du gouvernement déchu. Macdonald présente le 11 avril 1878 une motion de censure contre le lieutenant-gouverneur Letellier. Les Communes étant de majorité libérale, Macdonald est battu d'avance. En fait, il ne recueille que 70 voix contre 112. Mais sa proposition donne lieu à un débat de fond sur les principes en cause. Masson y participe. Il développe les arguments constitutionnels et historiques que l'on retrouve déjà dans la

polémique des journaux. Il exploite les modèles européens, notamment celui de l'Angleterre qui n'a pas enregistré un acte d'autoritarisme aussi audacieux depuis des siècles. On le sent bien au courant des relations entre le lieutenant-gouverneur et le premier ministre. Ses informations lui permettent d'atténuer les griefs de Letellier et, en conséquence, de mettre en doute la pureté de ses intentions et de dénoncer le caractère arbitraire de ses gestes¹⁴.

Étant absent pendant la campagne électorale fédérale qui se tient dans les mois qui suivent le coup d'État, Masson ne s'est pas engagé personnellement, comme ses collègues fédéraux, à demander la destitution de Letellier si le peuple retournait les conservateurs au pouvoir. Mais il se veut solidaire des siens sur cette question, d'autant plus que Chapleau, qui a dirigé la campagne à sa place dans le district de Montréal, en a fait sa priorité. Masson y accorde donc une large place dans ses premiers discours après son retour d'Europe. Il promet alors de donner suite à la position qu'il a adoptée dans la gauche de la Chambre. Il reconnaît d'abord l'importance du gouvernement provincial:

C'est là que se trouve le boulevard de notre nationalité, c'est le centre de notre autonomie, c'est là que part l'action qui doit être la plus puissante pour le bien ou le malheur de notre province. Aussi, devons-nous être jaloux de notre institution provinciale et ne plus permettre qu'on en change le caractère¹⁵.

Suivent une allusion directe au coup d'État et une condamnation non moins directe de celui qui en est l'acteur: «Si le représentant du souverain outrepassé ses droits, il faut l'arrêter.¹⁶» Il y a dans ces mots un engagement, mais rien de très explicite.

14. *Débats de la Chambre des communes*, 1878, vol. V, p. 1929-1937.

15. R. Masson, cité par *La Minerve*, 22 octobre 1878, et par *Le Nouveau-Monde*, 23 octobre 1878.

16. R. Masson, cité par *La Minerve*, 22 octobre 1878, et par *Le Nouveau-Monde*, 23 octobre 1878.

La province est alors entre les mains du bon vouloir des ministres d'Ottawa. Mais ceux-ci ne se montrent pas très empressés à remplir leur promesse électorale relative à Letellier. Chapleau se charge de leur rafraîchir la mémoire parce que son avenir, comme celui des conservateurs de sa province, dépend du dénouement de l'affaire Letellier. Le 11 novembre 1878, il écrit à Masson :

(...) sans un coup vigoureux, vous faites perdre au parti la force que nous avons gagnée dans les dernières élections. Les retards seraient dangereux car nos amis protestants des townships ont un penchant prononcé pour le règne de Joly malgré tout ce qu'ils peuvent en dire¹⁷.

Dans l'affaire Letellier, Masson n'a pas le rôle déterminant qu'on prévoyait. Il n'a plus en Chambre l'autorité qu'il a exercée entre 1874 et 1878. Langevin a réussi à revenir au Parlement. Dominateur, il manifeste très nettement la volonté de reprendre le gouvernail. Masson en ressent de l'amertume. Il n'a jamais admis les vues rigides et la politique sans nuances de Langevin. Il n'a jamais apprécié, non plus, la personnalité de son collègue. Langevin vit sous le signe de l'organisation et de la rigueur. Qu'il s'agisse d'activité intellectuelle ou de comportement moral, il est soumis à des principes stricts. Son intelligence fonctionne d'abord à partir de concepts et de mots. Son affectivité est retenue, en société du moins, et ses relations humaines sont dépourvues de spontanéité et de chaleur. Très sensible et porté à des réactions émotionnelles, Masson a de la difficulté à composer avec un tel ascétisme intellectuel et moral. Mais sa santé est trop ébranlée au début de 1879 pour contester la réhabilitation et le leadership de Langevin, comme l'y incitent ses collègues et amis de Montréal. D'ailleurs, ce serait faire violence à sa nature qui n'a jamais été agressive et qui est de moins en moins combative.

17. A. Chapleau à R. Masson, 11 novembre 1878. AHM.

Dans la suite des événements, Masson subit le sort des autres ministres fédéraux. On les accuse d'abord d'être de connivence avec Sir John pour retarder le règlement de la question; puis de se soumettre sans résistance au gouverneur général qui refuse la destitution de Letellier, invoquant l'avis négatif déjà voté par la Chambre en avril 1878; enfin, de ne pas démissionner en guise de protestation, ainsi que l'exigent les conservateurs les plus pressés de la province. Mais Masson est plus marqué que ses collègues par la contestation:

Vous ne sauriez croire ce que j'ai souffert depuis des semaines! Ma santé était trop délabrée pour résister à des secousses si fortes, j'en suis presque épuisé. J'ai l'espoir cependant que le triomphe finira par récompenser les sacrifices que j'ai faits¹⁸.

En désespoir de cause, le gouvernement canadien défère le renvoi d'office de Letellier au gouvernement impérial. Chargé de cette mission diplomatique, Langevin revient avec une déclaration à l'effet que le gouverneur général ait à suivre l'avis de son Conseil. Le 25 juillet 1879, le marquis de Lorne se résigne donc à signer l'arrêt de destitution du lieutenant-gouverneur du Québec. Masson n'a pas le cœur au triomphe. Il sort meurtri de cette aventure politique, la première où il est personnellement attaqué: «J'ai surtout souffert, écrit-il, de cet affaiblissement de confiance qui s'est manifesté pendant quelque temps dans le parti vis-à-vis de moi.¹⁹» Il est humilié aussi du fait que «ces tristes événements aient eu lieu dans le Canada français»²⁰. Masson considère que lui et ses collègues ont adopté la position la plus sage aux différentes phases de cette crise politique. Il espère qu'avec le temps on leur rendra cette justice, mais ce sera trop tard pour lui. «Le mal est fait»²¹, affirme-t-il laconiquement.

18. R. Masson à J.-A. Chapleau, 9 avril 1879. AHM.

19. R. Masson à J.-L. Archambault, 29 juillet 1879. AHM.

20. *Ibid.*

21. R. Masson à A. Desjardins, 9 juillet 1879. AHM.

L'affaire Letellier a été une épreuve pénible pour Masson. Elle l'a brisé intérieurement et physiquement. Ce qui est ressenti comme une éraflure par d'autres ministres, devient pour lui une lésion dont l'effet se prolonge.

À cause de son tempérament, Masson exagère les événements qui se rapportent à lui, si minimes soient-ils. Une simple contestation de sa politique devient une attaque à sa personne. Elle est ressentie comme négative, douloureuse, blessante. Un échec momentané est dédoublé dans la réflexion et prolongé dans la tristesse, voire l'amertume. Masson a tendance à recevoir certaines émotions comme des souffrances, certains événements comme des agressions. Alors que son émotivité le rend excitable dans l'action, elle le fait vulnérable dans la contestation. Il en tombe même malade, notamment au lendemain de l'affaire Letellier.

La santé de Masson laisse grandement à désirer depuis quelques années. Il est atteint d'une maladie encore non identifiée, qui provoque certaines réactions psycho-physiologiques après de fortes émotions. Les symptômes principaux sont des poussées de fièvre, des migraines et de l'insomnie. En deux circonstances, les témoins ont parlé de crises d'épilepsie ou d'hystérie²². Quel qu'il soit, le diagnostic attesterait une faiblesse chronique du système nerveux et une émotivité qui porte aux réactions excessives.

Depuis février 1879, Masson vit en marge du Parlement et du ministère de la Milice dont il a la responsabilité. Sa décision

22. En 1879, Robitaille télégraphie à Langevin: «Lorsqu'il transmit ses condoléances lors du décès de la princesse Alice, Masson s'écroula sur le plancher, pris d'un accès d'épilepsie ou d'hystérie.» (T. Robitaille à H. Langevin, 21 février 1879. ANQ, FHL 17).

En 1888, la chronique des Sœurs de la Providence écrit de Masson: «Il termine par une épître qui n'était pas tout à fait semblable à celle que saint Paul adressait à ses disciples mais digne d'un pauvre épileptique.» (*Chroniques de la Résidence Ste-Sophie*, ville de Terrebonne, p. 478. AP.) Il est impossible, après tant d'années et si peu de preuves, de distinguer épilepsie, hystérie, ou tout autre trouble nerveux. La science médicale elle-même ne faisait pas une telle distinction, si elle en était capable.

est prise. Il démissionnera, mais les circonstances ne lui permettent pas de fuir la vie politique avant la destitution de Letellier. Autrement, son retrait pourrait porter à faux.

En novembre 1879, il remet secrètement son ministère à Sir John. Mais celui-ci le retient au gouvernement et lui confie une tâche moins exigeante. Il le nomme président du Conseil privé le 16 janvier 1880. Macdonald, qui sait l'art de réduire les affrontements en remettant au lendemain, évite ainsi une résurgence de l'antagonisme Québec-Montréal. Créer un vide au sein de la représentation du Québec au ministère entraînerait une reprise des hostilités. À Montréal, où existent des factions bien connues et bien identifiées du parti, aucun candidat n'a assez de poids pour recueillir l'héritage de Masson. Dans ces circonstances, Québec aurait beau jeu pour réclamer la succession et enrichir sa représentativité au ministère. La solution adoptée par Macdonald ne fait que retarder le durcissement inévitable des rivalités sectorielles.

Masson manifeste une lassitude accrue sur le plan physique et, en conséquence, une fatigabilité intellectuelle plus grande. Dans sa vie personnelle, il vit en plus un deuil qui le laisse profondément meurtri. Sa femme, Louise Mackenzie, s'éteint à Terrebonne le 24 juillet 1880. Elle n'a que quarante-cinq ans et laisse une famille de cinq enfants, dont deux adolescents de quinze et douze ans et une fillette de huit ans²³. Dans ces circonstances, Masson complète le repli politique qu'il a amorcé pour d'autres motifs. Il quitte le Cabinet. Il demeure cependant député de Terrebonne. Un an plus tard, il prend la décision de se retirer complètement de la politique active. Il en fait part à ses amis les plus intimes, avant d'entreprendre un séjour prolongé en Europe. Bien qu'ils aient vu venir la chose, ses amis s'émeuvent de sa disparition du paysage politique. D'où le témoignage de Chapleau:

23. Pour la famille de Rodrigue Masson, voir ci-dessus, chapitre II.

Au milieu des défaillances de notre époque, au milieu des agissements alarmants que l'on aperçoit, votre fermeté, votre talent, votre nom vous valaient une puissance²⁴.

Masson fait un long séjour en Europe. Il prend du repos et du réconfort chez ses sœurs Marie et Sophie, de la distraction à Paris où il passe des semaines, de «l'air chaud de la Méditerranée», séjournant quelques mois dans le midi de la France. Il apprécie son voyage, il goûte la douceur de vivre sous un climat qui est favorable à sa santé délabrée. Mais, comme il écrit à Desjardins, il lui tarde de rentrer au pays. Il se compare «au chat qui aime à se chauffer au foyer de sa maison et se trouve dépaysé lorsqu'il en est éloigné»²⁵.

Une vie politique nomade

À mesure qu'il recouvre ses forces, Masson éprouve de la nostalgie pour Ottawa. On le croit prêt à réintégrer la politique active et on l'approche en vue d'un regroupement des forces canadiennes-françaises dans une nouvelle formation politique. Ses prises de position sur le droit à la dissidence ont maintes fois suscité des espoirs chez ceux qui rêvaient tantôt de coalition, tantôt de fusion des libéraux et des conservateurs du Québec. Masson aurait accepté de tels rapprochements à la condition que les intéressés aient «les mêmes principes et à peu près les mêmes idées»²⁶. Mais il est opposé à «des combinaisons sectionnelles soit de race ou de croyance», de quelque côté qu'elles viennent. Il rappelle:

M. Huntington voulait former une ligue des protestants (...) Je l'ai blâmé. Les Irlandais du Haut-Canada avaient formé une ligue aussi (...) je l'ai blâmé en disant *a league*

24. J.-A. Chapleau à R. Masson, 21 juin 1881. AHM.

25. R. Masson à A. Desjardins, 9 novembre 1881. ASJCF, Fonds général, 5249.

26. R. Masson à A. Desjardins, 7 octobre 1875. AHM.

begets a league; certes, ni l'une ni l'autre de ces ligues n'était un complot, une machination, une cabale; elles n'en étaient pas moins dangereuses au point de vue politique, même pour ceux qui voulaient ainsi se protéger²⁷.

Ce danger est encore plus réel quand il s'agit de la minorité canadienne-française parce qu'elle pourrait voir se dresser contre elle tout le reste du pays.

Masson repousse donc l'invitation de ses amis. De toute façon, s'il consent à revenir à la vie publique, ce n'est pas sur le terrain de la lutte. Il est prêt pour la politique des sommets. À Desjardins, qui lui a lancé la perche, il répond:

Vous me dites que si j'avais persisté à me faire vieux, vous auriez suggéré à Sir John de m'offrir la division d'Alma. Cette phrase m'a fait réfléchir sérieusement, je me suis bien tâté et j'en suis venu à la conclusion que je *me fais vieux*. Mon voyage me rajeunira, mais je crains qu'il ne me donne pas toute ma vieille vigueur, et peut-être que sans mener la vie active de mes dernières quatorze années, je pourrais peut-être encore rendre quelques services à mon pays, en acceptant une position honorable, mais moins exigeante que celle de député aux Communes. Par conséquent, si l'on vous parle de moi, vous pouvez dire à Sir John que j'accepterais une position de Sénateur si elle m'était offerte²⁸.

Depuis le 11 octobre 1881, la division d'Alma est vacante. Mais le choix de Macdonald se porte sur un anglophone, Alexander O'Gilvie, ce qui est de nature à plaire aux Cantons de l'Est, et à y consolider le parti. Macdonald n'élimine pas Masson pour autant. «Il y a tellement de sénateurs vieux et malades venant du Québec qu'on ne devrait avoir aucune diffi-

27. R. Masson à C.-A. Globensky, 20 décembre 1882. AHM.

28. R. Masson à A. Desjardins, 17 novembre 1881. ASJCF, Fonds général, 5249.

culté à trouver un siège pour Masson s'il le désire»²⁹. L'occasion se présente en septembre 1882, à la mort du sénateur Léandre Dumouchel. Masson est appelé à le remplacer comme représentant de la division des Mille-Isles.

Il commence ainsi une vie politique de nomade, allant de Chambre haute en Chambre haute, combinant même les deux pour un temps, et faisant un arrêt prolongé à *Spencer Wood*. Chapleau pourra lui écrire:

Avec cette nouvelle dignité, vous aurez parcouru le cycle complet des positions politiques qu'un homme peut occuper dans notre pays (je ne parle pas du mandat à l'Assemblée législative du Québec, ce serait m'accuser moi-même). Et vous pouvez vous rendre ce témoignage que, partout, votre accession a rencontré l'unanimité des suffrages³⁰.

En décembre 1883, on tente de ramener Masson à une vie politique plus active. Le parti conservateur a repris le pouvoir après la destitution de Letellier, et Chapleau est devenu le cinquième premier ministre du Québec. La province est dans une très grande instabilité politique. Sa gestion représente un véritable défi. Le règlement financier de la Confédération est une source de mécontentement généralisé au Canada. Loin d'y échapper, la province de Québec s'en plaint régulièrement, parce qu'il conditionne la politique ferroviaire, infrastructure essentielle au développement économique. Mais Macdonald repousse toute réforme financière de fond, de peur de mettre en péril sa politique nationale.

À cette question des *better terms*, s'ajoutent des problèmes internes: rivalités régionales, conflits de personnalités et affrontements idéologiques. La division qui s'y manifeste sporadiquement atteint son paroxysme après l'arrivée de Chapleau au pou-

29. J.A. Macdonald à A. Desjardins, 12 décembre 1881. ASJCF, Fonds général, 5248.

30. J.-A. Chapleau à R. Masson, 29 septembre 1884. AHM.

voir. Une transaction d'importance, la vente du chemin de fer *Québec, Montréal, Ottawa et Occidental* — dont le tronçon ouest va au Pacifique et le tronçon est, à un syndicat dirigé par Sénécal, entrepreneur habile et controversé, — entraîne le durcissement des factions existantes. Les amis de Chapleau deviennent les *sénécalistes* et leurs adversaires de droite, qui se sont opposés en Chambre à l'aliénation d'un bien qu'ils jugeaient national, forment le groupe des *castors*. Accusé d'avoir vendu les intérêts de la province à Ottawa et à ses amis de Montréal, Chapleau doit quitter le gouvernement du Québec. Suit la permutation Chapleau-Mousseau: Chapleau devient ministre du Cabinet fédéral et Mousseau, premier ministre de la province de Québec. Si Chapleau peut envisager une nouvelle carrière à Ottawa, Mousseau n'a ni l'agressivité, ni l'autorité pour réparer les pots cassés à Québec. Après une session orageuse et un jeu politique qui mine le peu de confiance qu'on a en lui, il doit céder la place à une personnalité plus prestigieuse, capable de refaire l'unité du parti.

Tous les yeux se tournent alors vers Masson. Avant même que Mousseau se soit essayé au pouvoir, Macdonald a demandé à Masson de mettre l'épaule à la roue, le temps de régénérer le parti et de se préparer un successeur³¹. Macdonald revient à la charge, une fois la retraite de Mousseau décidée.

Vous êtes, par consentement général, la personne toute désignée pour le poste. Vous bénéficiez de la confiance du public et les deux ailes du parti consentiront à travailler sous votre gouverne. Conséquemment, par patriotisme, vous devriez accepter la responsabilité et le poste de premier ministre s'il vous est offert³².

Chapleau est déjà intervenu avec des arguments encore plus forts:

Il n'y a qu'un homme qui puisse commander la situation, et cet homme, c'est vous. Vous seul, à l'heure qu'il est,

31. J.A. Macdonald à R. Masson, 3 janvier 1883. APC, M.G. 26, A 1(e), vol. 525.

32. *Ibid.* (Traductions de l'A.)

pouvez imposer votre volonté. Personne d'autre ne peut le faire. Vous pouvez être élu où vous voudrez et choisir vos collègues comme vous l'entendrez (...) Vous pourriez faire de la coalition sans que personne ne vous attaque (les libéraux en 1881 vous auraient suivi); vous feriez accepter les plus intransigeants, sans qu'on vous fasse de reproches. Vous seul imposeriez, si vous le vouliez, un premier ministre non électif. (...) Vous seul avez assez d'indépendance de caractère, assez d'empire sur l'opinion pour faire accepter un programme qui rétablirait l'équilibre dans les finances de la province (...) Il y a un grand sacrifice à faire par le peuple, et le peuple ne le fera qu'à l'homme qui aura fait lui-même un grand sacrifice personnel pour le pays³³.

Desjardins assume de nouveau auprès de Masson le rôle d'intermédiaire qu'il a souvent joué durant sa carrière:

La tâche qu'on vous demande aujourd'hui, c'est de refaire comme premier de Québec ce que vous accomplissiez dans le Parlement de 1874 à la tête de la petite bande des 16 incapables, et dans l'opposition: la régénération du parti conservateur³⁴.

Masson résiste. Il ne croit pas ses services indispensables au parti et craint de sortir «éreiné» encore une fois de la tâche s'il l'acceptait. Il est bien décidé «à n'avoir rien à faire dans cette galère»³⁵. Son candidat a un profil moral et politique bien déterminé. C'est un homme conciliant, généreux, juste, bien au fait des affaires provinciales, sans ennemis. Il n'est pas un ultramontain au sens étroit du terme, mais il est identifié aux conservateurs de droite. Par contre, il peut rallier autour de sa personnalité et de son expérience l'aile gauche du parti, celle que dirige Chapleau à Montréal³⁶. Masson suggère John Jones

33. J.-A. Chapleau à R. Masson, 6 décembre 1883, AHM.

34. A. Desjardins à R. Masson, 6 décembre 1883. AHM.

35. R. Masson à A. Desjardins, 18 décembre 1883. ASJCF, Fonds général, 5249.

36. R. Masson à A. Desjardins, 7 décembre 1883. AHM.

Ross, qui pourrait faire oublier le passé et user de conciliation sans manquer de dignité.

Quant à lui, son refus est sans appel. Il conserve son siège au Sénat et devient en plus, le 27 mars 1884, conseiller législatif pour la division de Lanaudière, en remplacement d'Eustache Dostaler. Il est alors question qu'il soit nommé au ministère provincial. Mais il décline cette responsabilité. Il accepte cependant la fonction de lieutenant-gouverneur de la province de Québec. À cette fin il démissionne du Sénat et du Conseil législatif. Son assermentation, le 7 novembre de cette même année 1884, donne lieu à un incident qui met bien en évidence son appartenance à l'ultramontanisme. Il refuse la formule en usage depuis la Confédération parce qu'elle sous-entend que la reine d'Angleterre a au pays l'autorité ecclésiastique et spirituelle qui, pour un catholique, est réservée au pape. En remplacement, il accepte la formule déjà modifiée pour le gouverneur général. Il prête un serment qui ne l'engage, en plus des devoirs de sa charge, qu'à une loyale allégeance politique à la reine et à la famille royale d'Angleterre³⁷.

C'est avec quelque peu d'hésitation que Masson a accepté sa dernière nomination. «On se fait si facilement à la solitude et à la retraite!», écrit-il dans un rare moment de confiance à son ami Boucher de la Bruère³⁸, un conservateur de vieille souche et le président du Conseil législatif. Pourtant, Québec l'attire. Déjà en 1868, il enviait Chapleau de vivre ses débuts parlementaires dans la vieille capitale. Il la trouve, si vieille soit-elle, plus gaie et plus amusante que le triste Ottawa: «Elle est française, c'est tout dire!»³⁹ Depuis, ses liens avec Québec se sont resserrés, liens d'amitié, liens de famille aussi. Sa fille aînée Marguerite a épousé Louis-Frémont Burroughs, fils du protonotaire de la Cour supérieure pour le district de Québec, et elle vit dans la vieille capitale. Son mari y exerce sa profession d'avocat après avoir pratiqué la médecine pendant quelques années. Dans ses

37. *Le Journal de Québec*, 14 novembre 1884.

38. R. Masson à P. Boucher de la Bruère, 7 octobre 1884. ASTR, A 3, M 102.

39. R. Masson à J.-A. Chapleau, 18 janvier 1868. AHM.

contacts avec la famille Burroughs, Masson rencontre une sœur de son gendre, Cécile, dont il fait sa seconde épouse. Le 12 septembre 1883, à la chapelle Saint-Louis et dans la plus grande intimité, le mariage est célébré par l'abbé F.-X. Plamondon, chapelain du faubourg Saint-Jean, où demeure la famille Burroughs. Après la réception, les époux se rendent par le chemin de fer du Nord à Terrebonne, d'où ils doivent voyager aux États-Unis⁴⁰.

La jeune épouse a 24 ans. Elle est de la société anglophone de Québec, mais elle parle couramment le français. Pour elle, la situation socio-économique de son mari a plus d'importance que son état de santé et leur différence d'âge. Rumilly, qui l'a personnellement connue, prétend qu'elle «anticipait le jour où les valets de pied l'annonceraient à la porte des salons en ces termes: Lady Masson»⁴¹. La vie à *Spencer Wood* la ravit. Elle y remplit ses devoirs de châtelaine avec aise et plaisir. Elle y élève aussi deux enfants: Roderick et Cécile, nés en 1884 et 1885. Masson lui-même a beaucoup moins d'enthousiasme. Souvent, il veut s'échapper: «Il y a des moments où le vieux cheval se réveille! et parfois je me sens disposé à briser les liens dorés qui me retiennent»⁴².

Le lieutenant-gouverneur de Québec

Masson est à *Spencer Wood* en 1885, au moment de la deuxième rébellion du Nord-Ouest. Il se trouve à représenter le fédéral dans une province qui verse dans un nationalisme radical, par fraternité pour Riel et les Métis. Il se trouve donc entre l'arbre et l'écorce. Sa forte sympathie pour le Nord-Ouest se ranime.

40. *La Minerve*, 15 septembre 1883. D'après les signatures que porte l'acte de mariage, aucun membre de la famille Masson n'assiste à la cérémonie. Le témoin de Rodrigue Masson est le notaire Cyrille Tessier, un parent et un ami. (Archives de la paroisse Notre-Dame de Québec.)

41. R. Rumilly, *Histoire de la Province de Québec*, tome IV, p. 196.

42. R. Masson à A. Desjardins, 28 mars 1885. AHM et ASJCF, Fonds général, 5249.

Mais sa position le condamne au silence officiel. Il doit se résoudre à des démarches discrètes et confidentielles auprès de Macdonald. Il intervient en faveur de Riel à titre personnel et comme homme public qui a à cœur la paix de la nation. Il demande une commutation de peine:

Son procès pour haute trahison appelle une commutation, me semble-t-il. De nos jours, la peine de mort ne s'applique pas à l'égard de ce genre de coupable. (...) Quelle que soit la culpabilité de Riel, son exécution serait une exception à la règle actuelle, et le peuple demandera pourquoi on a fait exception en ce cas⁴³.

Masson se bute à une décision irrévocable. Il offre alors sa démission, sûr qu'on pourrait la dédramatiser devant l'opinion publique en invoquant des raisons de santé. Sir John le convainc pourtant de ne pas risquer d'envenimer les choses. Desjardins lui donne un avis semblable quelques heures seulement après la pendaison de Riel⁴⁴.

Dans la province, un mouvement nationaliste virulent se crée en réaction à cette pendaison. D'abord humanitaire, cette agitation devient vite politique. Mercier veut canaliser toutes les forces nationalistes, conservatrices comme libérales, dans un parti national. Masson s'inquiète de la tournure des événements, notamment des élections provinciales qui doivent se tenir le 14 octobre 1886. La lutte y est très serrée. Les résultats n'accordent de majorité ni aux ministériels, ni aux libéraux. Les *nationaux* ont-ils droit au pouvoir? C'est la question qui doit trouver réponse chez le lieutenant-gouverneur, à qui revient la tâche d'appeler le premier ministre.

À Ottawa, on s'agite, pensant sans doute à l'option nationaliste qui a orienté la carrière de Masson à chacun de ses moments forts. On essaie discrètement d'influencer son jugement. «Masson n'est pas un timide, mais sa très grande sensibi-

43. R. Masson à J.A. Macdonald, 13 novembre 1885. AHM. (*Traduction de l'A.*)

44. A. Desjardins à R. Masson, 16 novembre 1885. AHM.

lité peut l'induire en erreur par son sens du devoir»⁴⁵. Malgré les réclamations des nationaux, Masson donne sa chance à Ross, qui se cramponne au pouvoir. Mais celui-ci finit par rendre les armes le 25 janvier 1887. Masson appelle alors Taillon, un autre conservateur de droite. Le gouvernement Taillon est défait en Chambre quelques heures après l'ouverture du Parlement le 29 janvier. Masson se doit d'appeler Mercier, qui dispose visiblement de la majorité de la Chambre.

Cette décision repose sur le respect des principes démocratiques. Après l'avoir prise, Masson respire donc à l'aise. Mais il éprouve des sentiments mêlés. Il a horreur d'être celui qui donne le coup de grâce au parti conservateur québécois, ce que signifie en pratique l'avènement de Mercier au pouvoir. Par contre, sur la question Riel, son opinion est très près de celle de Mercier. Dans l'intimité, il condamne ses collègues d'Ottawa qui n'ont pas su résister au fanatisme de Sir John et de l'Ontario. Quelque dix ans plus tard, il analysera avec recul la deuxième rébellion du Nord-Ouest et affirmera en toute liberté au sujet de la pendaison de Riel: «Je déplore son exécution et je crois qu'il a alors payé à ses ennemis la peine de la mort de Scott»⁴⁶.

Dans l'immédiat, ces événements ont un retentissement émotionnel sur Masson. Ils le plongent à nouveau dans un état dépressif où il remet tout en question:

Depuis des mois je cherche une occasion favorable pour partir avec convenance et ne pas laisser croire à ceux qui s'intéressent à moi que je crains les responsabilités ou ne veux pas agir loyalement envers tous, et je crois que je l'ai trouvée. J'aurais cependant, je vous l'avoue, attendu jusqu'à la fin de la session afin de ne pas laisser d'embarras sur le chemin de mon successeur!⁴⁷

45. J.-A. Chapleau à J.A. Macdonald, 21 octobre 1886. APC, M.G. 26, A 1(b), vol. 205.

46. R. Masson à L.-O. David, 6 septembre 1894. AHM.

47. R. Masson à A. Desjardins, 11 avril 1887. ASJCF, Fonds général, 5249.

Pourtant, Masson vit en marge de ses fonctions d'autorité, n'étant plus capable émotionnellement de se présenter en public⁴⁸. Il confie même la lecture du discours du Trône de la première session du gouvernement Mercier au juge en chef de la Cour supérieure. Il songe à un congé de six mois. Mais il envisage plus sérieusement une résignation, en dépit des pressions qui s'exercent sur lui, même de la part de Mercier. Il a, en effet, peu d'espoir qu'un repos même prolongé le remette en état de reprendre ses fonctions à *Spencer Wood*. C'est «un homme fini», dit Langevin dans une lettre intime⁴⁹. Masson est aussi conscient d'être au bout de ses forces:

Il faut que ma carrière prenne fin car je sens que mon *usefulness is greatly impaired* par cette répugnance invincible que j'ai de parler en public et d'attirer l'attention. C'est maladif! les médecins disent que «dépression nerveuse, prostration nerveuse», d'autres «run down», d'autres pauvreté de sang! d'autres «anémie» (un homme bâti en Hercule anémique!!)⁵⁰

Il remet sa démission le 19 mai 1887, «jour à faire des heureux», note-t-il avec réalisme ou ironie⁵¹. Il laisse le champ libre à son successeur, non sans lui offrir cependant, par l'intermédiaire de son ami Desjardins, ses cheveux «qui sont les plus beaux de Québec» et son *four-in-hand* au complet. Le tout à bonne condition⁵².

Cette résignation annonce la fin d'une carrière. Elle donne lieu à une rétrospective faite d'évocations, d'analyses et d'aveux. C'est dans une correspondance suivie avec Desjardins que Masson s'y livre. Il écrit entre autre:

48. *The Morning Chronicle*, 11 avril 1887.

49. H. Langevin à J. Langevin, 29 mai 1887. ANQ, FHL 3.

50. R. Masson à A. Desjardins, 18 mai 1887. ACRLG, Fonds Alphonse Desjardins, p. 20.

51. R. Masson à A. Desjardins, 7 juin 1887. ASJCF, Fonds général, 5249.

52. *Ibid.*

Vous me paraissez croire que comme Jules Simon — pour continuer la comparaison des grands hommes aux petits — je cède aux dégoûts de la politique et au découragement. Loin de moi ces dégoûts et ces découragements. Je suis prêt à admettre que je lui dois beaucoup de satisfaction, si ma chétive santé et mon triste tempérament ne se mettaient en travers de mes goûts et, je l'admets, de mes aspirations. J'ai senti que mon affaissement nerveux me mettait hors d'état d'accomplir à la satisfaction du public et surtout à la mienne certains devoirs de ma position, non essentiels il est vrai, mais très importants selon les idées ayant cours de ce côté de l'Atlantique⁵³.

Chez ceux qui la reçoivent, la résignation de Masson crée des embarras. Il n'y a pas de successeur qui s'impose. Masson retarde son départ de Québec de quelques mois, à la demande de Macdonald. Il prend du repos aux Bermudes, à New York et plus longuement à la Malbaie, d'où il reste en contact avec Québec. Mais en septembre, il passe les mers une fois de plus. Il projette un séjour de cinq mois en Angleterre, en France et en Italie, avec sa femme et ses deux fils Paul et Henri, qui visitent l'Europe pour la première fois. Libéré de la tension du pouvoir, Masson trouve plaisir à guider les siens sur les sites historiques et dans les musées et bibliothèques. Après de nombreux voyages en Europe, il s'émerveille encore de la beauté et de la grandeur des richesses qui s'y trouvent. Il renoue même avec certaines émotions de sa jeunesse, alors qu'il voyageait sous la tutelle de l'abbé Désaulniers.

53. R. Masson à A. Desjardins, 28 juillet 1887. ASJCF, Fonds général, 5249. Dans une lettre précédente, Desjardins a glissé une lettre du 2 septembre 1873 dans laquelle Thiers encourage Jules Simon à ne pas démissionner. Il y soutient: «Ce serait de la folie et je ne puis voir là qu'un excès de cet abattement nerveux dont les hommes les plus fortement organisés sont souvent atteints». Il conclut: «La retraite quand la santé n'en fait pas une loi et une excuse est un commencement de suicide et le suicide est une absurdité sans compter qu'après l'assassinat il prend place dans la classe des crimes.» Desjardins ajoute une note invitant Masson à faire la différence entre les personnes et les situations, lui faisant remarquer qu'il n'est pas Thiers! (A. Desjardins à R. Masson, 17 juillet 1887. AHM.)

La question des biens des Jésuites

C'est à Veauce, chez sa sœur Sophie, qu'il apprend à la fin d'octobre qu'on lui a enfin trouvé un successeur en la personne d'Auguste-Réal Angers. Masson ne peut s'en émouvoir. Il poursuit son voyage et passe à Rome, où il a une mission à remplir en relation avec la question des biens des Jésuites⁵⁴.

En conséquence de la Conquête, la Compagnie de Jésus a été dissoute par les autorités britanniques et ses biens ont été confisqués par l'État, à la mort du dernier jésuite en 1800. L'Église canadienne conteste cette confiscation, jugée non légitime quoique légale⁵⁵. Après leur retour au Canada en 1842, les Jésuites joignent leur voix à celle des autorités diocésaines. Les protestations gagnent en ampleur dans les années 1870. À la suite du retrait des troupes britanniques, les bâtiments des Jésuites à Québec, qui logeaient l'armée impériale, sont cédés au gouvernement canadien. Le Québec s'en offusque et réclame justice. À la Chambre des communes, Masson s'était fait l'interprète de la province et il avait amorcé la recherche d'une solution acceptable pour tous.

Ce que réclament les Jésuites et l'Église du Québec, c'est un dédommagement pour la perte de biens matériels, dont la valeur totale serait de quelque deux millions. Dans les années 1880, la question se confond dans un ensemble de luttes politico-religieuses. Il semble qu'on ne puisse envisager son règlement de façon isolée, à l'exclusion d'autres questions encore plus brûlantes. Pourtant Masson s'y attaque dès sa nomination comme lieutenant-gouverneur du Québec. Il en parle d'abord à Ross, qui gouverne alors la province. Mais celui-ci se dérobe, ne voulant pas s'affronter à l'archevêque de Québec. Dans un deuxième temps, Masson en saisit Mercier.

54. Une fois son successeur nommé, Masson se demande s'il doit poursuivre ses démarches à Rome. Mercier lui réitère sa confiance et le confirme dans sa mission auprès de Léon XIII. (H. Mercier à R. Masson, 11 novembre 1887. ASJCF, B0-165-5.)

55. Voir L. Pouliot, *Mgr Bourget et son temps*, tome V, p. 52ss.

Les deux hommes ont de l'amitié pour les Jésuites, et leur influence combinée doit venir à bout du problème historique que constitue cette question. Paralysé par les rivalités religieuses provinciales, le gouvernement doit outrepasser l'Église locale et faire intervenir Rome dans l'affaire.

Masson élabore un plan en ce sens, le soumet à Mercier qui l'admet *in toto* et lui donne «carte blanche, assumant d'avance toute la responsabilité» de ses démarches à Rome⁵⁶. Quelles qu'en soient les particularités, le plan Masson doit satisfaire les Jésuites, qui sont les donataires et les premiers concernés, obtenir l'approbation de tous les évêques et la neutralité, sinon l'appui, de la presse dite catholique. Pour arriver à ces objectifs, le règlement prévoit une indemnité minimale de 400 000 \$, dont l'attribution sera laissée à la discrétion du Pape après entente avec les Jésuites⁵⁷. L'important, c'est l'acceptation des principes qui sous-tendent le plan d'ensemble. Pour les détails, Masson se contente de suggestions. Les Jésuites devraient recevoir les trois-quarts de l'indemnité, l'autre quart allant à l'Université Laval. Autant de générosité envers cette dernière peut étonner, vu que la querelle universitaire entre Québec et Montréal n'est pas encore résolue. Masson s'en expliquera ainsi à Mgr Taché, quand il ne sera plus tenu au secret professionnel: «Ce n'était pas un droit mais une affaire de convenance et d'opportunité»⁵⁸. L'arrangement étant conçu sous le signe de la

56. R. Masson à Mgr A. Taché, 25 juin 1888. AHM.

57. Nous retrouvons tous les éléments de ce plan dans une lettre de Masson adressée de Rome à Mercier le 14 décembre 1887. AHM.

58. R. Masson à Mgr A. Taché, 25 juin 1888. AHM. Le décret de la Sacrée Congrégation de la Propagande de 1889 fait l'attribution suivante:

Pères Jésuites	160 000 \$
Université Laval à Québec	100 000 \$
Université Laval à Montréal	40 000 \$
Archidiocèse de Québec	10 000 \$
Archidiocèse de Montréal	10 000 \$
Préfecture apostolique du Golfe	20 000 \$
Diocèses de Chicoutimi, Rimouski, Nicolet, Trois-Rivières, Saint-Hyacinthe, Sherbrooke, 10 000 \$ chacun	60 000 \$

(R. Rumilly, *Honoré Mercier et son temps*, tome II. Fides, Montréal, 1975, p. 109).

paix, on prévoit aussi une compensation pour les Anglo-Protestants sous forme d'une subvention pour fins d'éducation ou autres.

Le 11 décembre 1887, Masson est reçu en audience privée au Vatican. Il n'est plus le lieutenant-gouverneur du Québec, avec la qualité officielle attachée à la fonction. Mais le Pape le reçoit avec les égards réservés à un chef d'État, et dans une exceptionnelle intimité. Léon XIII lui paraît très courbé et très pâle; sa figure est fatiguée et sa parole lente, mais son œil est vif et brillant⁵⁹. Il est surtout très attentif à son visiteur et se montre intéressé à la question nationale en cause. Il retient les suggestions de Masson. Le décret de la Sacrée Congrégation de la Propagande de 1889 en donnera la preuve.

Au Parlement de Québec, Mercier ne fait que donner une suite législative au travail diplomatique de Masson. Celui-ci a le mérite d'avoir trouvé une solution à une question délicate qui semblait insoluble. Son intervention en faveur de la paix religieuse du Québec lui vaudra l'honneur d'être fait par le Pape commandeur de l'Ordre de Saint-Grégoire-le-Grand et nommé par Mercier membre du Conseil de l'Instruction publique.

Un ultramontain modéré

Au Vatican, Masson s'est d'abord présenté comme l'agent diplomatique du gouvernement provincial. Mais sa réputation d'ultramontain modéré l'ayant précédé à Rome, Léon XIII en attend une peinture réaliste et nuancée de la situation religieuse du Canada français. Masson y va librement, ayant pris soin d'éloigner ses fils qui l'accompagnaient, ce qu'approuve le Pape qui veut «éviter le scandale»⁶⁰. Masson distingue quatre groupes dans la société canadienne: le peuple, les hommes d'État, le clergé et l'épiscopat. Relevant les attitudes de chacun,

59. R. Masson à Mgr A. Taché, 14 février 1888. AHM.

60. Les deux fils Paul et Henri ont respectivement 20 et 26 ans.

il met en relief les tendances sociologiques et idéologiques de la population en général.

Le peuple est foncièrement religieux, l'esprit de religion étant fortement enraciné dans toutes les classes de la société, autant chez les protestants que chez les catholiques. Ces derniers sont d'ailleurs très soumis au clergé, prêts à se laisser guider, même sur des questions qui touchent de loin à la religion. Les hommes d'État constituent un groupe idéologiquement homogène. On y dénombre bien quelques radicaux, mais beaucoup moins que dans les nations européennes. Quelques esprits libres s'y rencontrent également, et dans tous les partis politiques, mais leur influence se perd dans la masse. Le pouvoir politique ne constitue donc pas un danger pour la religion dans le pays.

Quant au clergé, il manque d'instruction mais il a des qualités morales qui compensent ses lacunes intellectuelles et théologiques. L'ombre au tableau, ce sont les évêques qui la projettent par la division systématique qui préside à tous leurs rapports, même sur les questions de très grande importance religieuse. Trop souvent leurs désaccords deviennent publics par des interventions personnelles ou par des écrits dans les journaux sur lesquels ils exercent un contrôle. D'où désarroi chez les hommes politiques les mieux disposés envers eux, qui auraient droit à «l'abstention complète de l'épiscopat ou à son unanimité». Autre faiblesse de l'épiscopat, sa désobéissance aux ordres du Pape ou, du moins, une interprétation libre de la doctrine émise par Rome, selon l'école à laquelle chacun appartient. Enfin, l'engagement personnel du cardinal Taschereau dans les conflits entre évêques le rend inopérant comme médiateur, rôle qu'il devrait assumer en raison de sa dignité et de sa fonction. Le cardinal Taschereau est peut-être le plus engagé dans les luttes religieuses. Il les alimente même de ses préjugés invincibles.

Situation déplorable, s'il en est, qui a ses mauvais effets sur tous les aspects de la vie collective. Pour Masson, il n'y a qu'un grand remède: l'intervention directe du Pape auprès de l'épis-

copat par des ordres péremptoires et clairs. «Surtout plus de délégués, nous en avons eu assez!» Pour les questions religieuses, le Saint-Siège devrait exiger l'unanimité ou l'abstention complète jusqu'à ce que l'entente se fasse au pays ou soit imposée de Rome. Pour les questions politiques, le clergé devrait être contraint à s'en abstenir complètement afin d'éviter la confrontation et le scandale de la division.

Masson est un ultramontain qui conçoit l'ordre social en fonction des principes catholiques. Il en donne une preuve évidente à Rome, en invoquant l'autorité personnelle et absolue du Pape ainsi que son droit d'intervention dans la gestion des Églises locales. Dans son idéologie de base, Masson n'a rien d'original. Il participe à celle de l'ensemble des clercs et des laïcs de la société québécoise de la fin du XIX^e siècle. Il est cependant un ultramontain modéré. En cela, comme en toute chose, il refuse les extrêmes, craignant qu'ils ne dégénèrent en luttes stériles. Il s'oppose à toute forme d'intolérance, de peur de léser quelque communauté dans ses droits. Il croit à la primauté du spirituel sur le temporel, et à la liberté d'action de l'Église dans tout ce qui concerne la vie collective. L'épiscopat et le clergé ont donc le droit de se mêler de politique; dans certaines circonstances, ils en ont même le devoir, et un devoir impérieux⁶¹. Mais l'Église doit toujours exercer ses droits avec circonspection, prudence et respect des sociétés avec lesquelles elle vit. Vu le caractère hétérogène du Canada et du Québec, Masson n'accepte pas que l'Église impose ses vues sur les questions politiques qui sont sans connotation religieuse, ou que l'on sollicite l'appui du clergé à des fins politiques. Pour lui, c'est l'image impeccable de l'Église et le caractère sacré de son clergé qui doivent les tenir au-dessus du monde politique et des luttes partisans⁶².

Cette philosophie fort nuancée a été celle de toute sa carrière politique. Elle en a fait un homme de centre dont on a dit qu'il a échappé à l'imputation de cléricisme sans perdre la

61. R. Masson à J. Cauchon, 8 avril 1877. AHM.

62. R. Masson, cité par *Le Courrier du Canada*, 11 juin 1875.

confiance de la hiérarchie⁶³. Traité de chef des ultramontains par les libéraux⁶⁴ ou de libéral par les ultramontains⁶⁵, il a été un homme autour duquel toutes les tendances politiques pouvaient se rencontrer dans les moments de crise.

Pour Masson, le règlement de la question des biens des Jésuites est un chant du cygne. Quant il revient d'Europe à la fin de janvier 1888, il a pris ses distances vis-à-vis du monde politique. Il se retire à Terrebonne pour compléter son ouvrage sur les *Bourgeois de la Compagnie du Nord-Ouest*, qu'il publie l'année suivante. Il prétend avoir fait ses adieux à la politique⁶⁶. Le 3 février 1890, il accepte cependant d'y revenir pour combler la vacance de la division des Mille-Isles, créée par la mort du sénateur Charles-Séraphin Rodier. Six ans après avoir quitté le Sénat, il y retrouve avec plaisir de vieux amis politiques du Québec et des autres provinces. Il y siège pourtant sans enthousiasme, n'intervenant que très rarement et sur des questions de procédure le plus souvent. Ses absences prolongées amènent un comité sur les règlements du Sénat à décréter le rappel de sa nomination le 11 juin 1903⁶⁷. Masson est invalide depuis trois ans. Il s'éteint le 8 novembre 1903, au lendemain de ses soixante-dix ans, à sa résidence de la rue Prince-Arthur, à Montréal. Le 11 novembre, ses funérailles et son inhumation ont lieu à Terrebonne, dans ce milieu tout disposé à lui rendre, une dernière fois, les hommages réservés au seigneur.

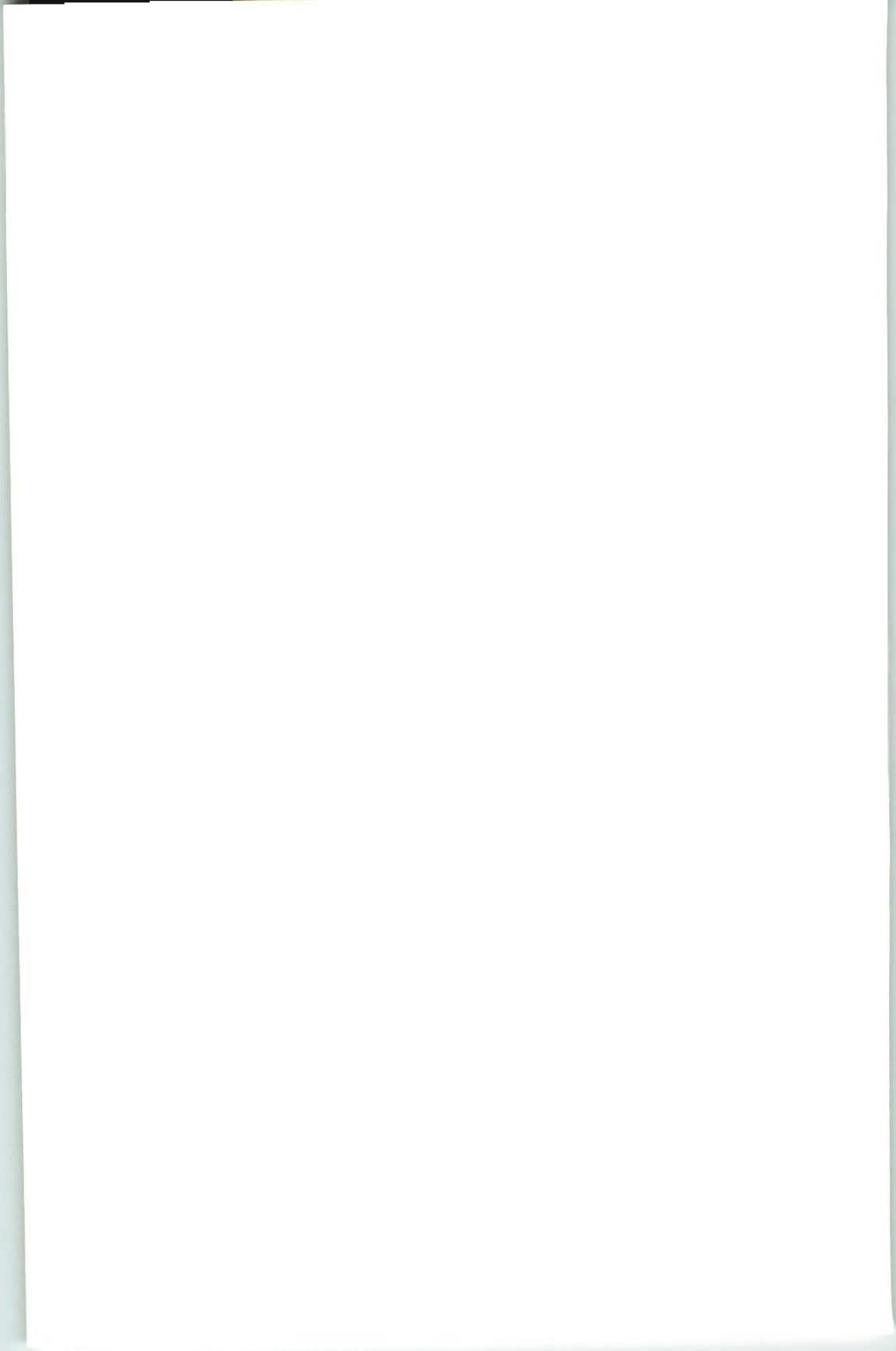
63. *The Sun*, cité par *Le Journal de Québec*, 19 octobre 1878.

64. L.S. Huntington dans *Débats de la Chambre des communes*, 1876, vol. 7, p. 21.

65. G. Désilets à Mgr L.-F. Laflèche, 29 février 1876. ASTR, B 3, D 3.

66. R. Masson à H. Mercier, 12 avril 1888. AHM.

67. *Journaux du Sénat*, 1903, vol. 38, p. 185-186.



Conclusion

Rodrigue Masson est né d'un père dont l'itinéraire socio-économique et l'intégration au milieu des marchands anglais de Montréal devaient l'amener à l'exploitation d'une seigneurie. Après la mort prématurée de ce père et l'abolition du régime seigneurial, il est demeuré sous l'influence d'une mère qui prenait plaisir à la vie de faste et au sentiment de sa puissance sociale. Toute sa vie, Rodrigue Masson puise instinctivement à ses racines seigneuriales.

Au séminaire de Saint-Hyacinthe, l'un des foyers intellectuels les plus ardents de l'époque, auprès des maîtres dont la pensée s'alimente aux sources européennes, il apprend l'indépendance de l'esprit. Sans en faire un millionnaire, ainsi qu'on l'a souvent prétendu, l'héritage paternel le met dans une situation de fortune fort enviable. Rodrigue Masson est donc au premier rang de l'élite intellectuelle et sociale canadienne-française et il se donne pour mission de préserver l'image des Masson de Terrebonne auprès des deux groupes ethniques de la société de son temps.

Pourvu d'un très grand pouvoir socio-économique, Masson est entraîné à la politique en 1867, alors qu'il faut doubler les effectifs pour combler les nouvelles structures parlementai-

res. Il passe plus de vingt-cinq ans au gouvernement du pays, tantôt à Ottawa, tantôt à Québec, souvent dans les deux capitales à la fois, jouant de son influence sur scène et en coulisses.

Quand il vient à la politique, Masson est connu pour ses principes conservateurs. Au Parlement, cependant, il est partisan du vote libre, donnant priorité à la conscience individuelle sur la discipline du parti. Cette attitude indépendante, il la maintient de 1867 à 1874, alors qu'il siège dans le parti ministériel et que l'enjeu des débats fait appel surtout à des valeurs nationalistes. Pendant qu'il siège dans l'opposition, entre 1874 et 1878, il semble renoncer à son autonomie et se laisser récupérer par l'esprit de parti. S'il s'oppose carrément au gouvernement Mackenzie sur les questions de la protection et des chemins de fer, c'est qu'au point de vue économique, il est un vrai conservateur. Il défend ses propres principes en défendant ceux du parti qu'il dirige à la droite de Macdonald. Il n'entame pas pour autant son indépendance d'esprit qui est le sceau de sa carrière.

Après 1878, une fois les conservateurs revenus au pouvoir, il n'a plus au sein de la députation parlementaire l'autorité et la liberté d'action qu'il a exercées dans l'opposition. Il recouvre donc sa fermeté vis-à-vis du parti. Ainsi, il résiste à de fortes pressions quand on veut faire de lui le premier ministre de la province de Québec, après l'administration contestée de Chapeau et l'échec réel de Mousseau. Il n'accepte plus que de siéger au Sénat et au Conseil législatif ainsi que de diriger les destinées de la province à titre de lieutenant-gouverneur. La maladie qui le mine le confine à ces fonctions hautement honorifiques dont s'accommodent très bien, d'ailleurs, ses aspirations de seigneur.

Mais c'est ici que revient la question. Comment expliquer qu'il garde, dans de telles circonstances, tant de prestige et toute son influence? Comment expliquer qu'on le retrouve à tous les carrefours historiques comme l'homme indispensable, «le sauveur», au sens le plus classique du terme?

La ligne de force de la personnalité de Masson, celle qui en fait l'antithèse du type politique du XIX^e siècle canadien et

québécois, c'est la droiture morale. Sa vie, il aurait pu l'orienter de diverses façons. Il aurait pu être un mondain et bénéficier de la succession de son père dans les divertissements d'une société bien en vue. Mais la formation qu'il a reçue ainsi qu'un sens social très développé l'ont détourné d'une vie aussi facile et vide de responsabilités. Il aurait pu devenir un entrepreneur comme son père. Mais, par la volonté de sa mère, il réintègre la société canadienne-française et s'oriente vers d'autres valeurs. Il se laisse donc entraîner vers la politique, refuge normal des hommes de loi de son temps, tout en conservant jalousement sa liberté d'esprit. Il n'y recherche pas un gagne-pain. Il veut plutôt occuper dignement sa vie, défendre des principes chers et répondre à des appels.

Sans plan de carrière, quoique non insensible aux honneurs attachés à certaines fonctions, il peut pratiquer l'indépendance et la modération jusqu'à la dissidence à l'intérieur du parti qui est officiellement le sien. En conséquence, il projette l'image d'un «pur»; c'est pourquoi le peuple l'aime, l'adversaire le respecte et le parti le craint mais le requiert lorsque se font sentir les besoins d'unité ou d'embellissement de l'image publique. On lui demande d'unir là où il y a division, de blanchir là où il y a corruption et de trouver une solution là où tout semble insoluble. Dans de telles circonstances, Masson devient une personnalité dont on ne peut plus se passer.

Ajoutons que Masson pratique une philosophie politique plus intellectuelle et plus morale que celle de ses contemporains les plus connus. Cette philosophie s'appuie très fermement sur des principes qu'elle n'hésite pas à transcender quand il le faut. En cela, elle présente un paradoxe. Masson est en effet un pragmatique qui considère la valeur pratique des institutions et croit au précédent comme moyen d'évolution. Pour lui, il n'y a rien d'intouchable dans la vie politique quand une cause en vaut la peine. La tradition ne doit pas se défendre pour elle-même mais pour la stabilité relative qu'elle procure. Ainsi, croit-il, de la plupart des institutions. La constitution canadienne elle-même serait adaptable aux besoins de l'heure.

Les seuls absolus de Masson, ce sont les droits de l'homme et des minorités. Il se fait donc le champion des droits du peuple avec un sens démocratique qui étonne de la part d'un conservateur du XIX^e siècle lié, en plus, à l'élite socio-économique du temps. Il se fait aussi un fervent défenseur des droits des minorités au gouvernement canadien, si bien que le nationalisme est la dominante de son action politique.

Masson est en effet touché par toutes les causes nationales. Il s'y engage plus profondément qu'un Cartier ou qu'un Langevin, par exemple, mais moins bruyamment qu'un Chapleau ou qu'un Mercier. Il n'est jamais fanatique et repousse toute combinaison qui pourrait mener à la division. Masson croit qu'il faut faire un essai loyal de la Confédération, à la condition de respecter l'esprit dans lequel elle a été conçue et d'aller parfois au-delà de la lettre de la Constitution. Il est convaincu que cette dernière contient les provisions nécessaires à l'épanouissement de la minorité canadienne-française à l'intérieur du Canada, et des minorités au sein des provinces, y compris la minorité anglophone du Québec. Ce qui importe, c'est de déceler l'esprit de ceux qui ont fait le Canada et de s'y attacher. Ce nationalisme pacifique et unificateur, jamais agressif, ne peut qu'élargir l'influence de Masson dans les milieux politiques et le rendre encore plus indispensable à certains moments de crise nationale.

Enfin, à l'intérieur même du parti conservateur divisé, Masson sert d'élément unificateur certain. Il participe à l'idéologie ultramontaine et reconnaît la suprématie du pape et le droit d'intervention de l'Église dans certaines questions politico-religieuses. Cependant, il a en matière de relations entre l'Église et l'État la même souplesse de jugement et le même sens pratique que dans le domaine strictement politique. Ultramontain modéré, il est donc appelé à faire le lien entre les deux groupes extrémistes du parti conservateur et à refaire, à l'occasion, l'unité brisée. En conséquence, son influence demeure constante alors qu'elle devrait décliner avec la maladie qui progresse.

Ce Masson, fidèle à lui-même et aux valeurs pour lesquelles il s'engage, peut paraître idéaliste. Mais il y a une explication objective à sa très haute moralité et à l'exceptionnelle influence qui en découle: l'indépendance économique et le prestige social hérités de son père. On peut penser que le Masson dont la vie s'est déployée dans une cohérence remarquable doit sa carrière exceptionnelle à sa filiation seigneuriale, non celle qui lègue des titres, mais celle qui fait les grands hommes.

Liste des sigles

ACRLG	Archives du Centre de recherches Lionel-Groulx
ACM	Archives de la Chancellerie de Montréal
AHM	Archives Henri Masson
ANQ	Archives nationales du Québec
AP	Archives de la Providence
APC	Archives publiques du Canada
ASTR	Archives du séminaire de Trois-Rivières
ASJCF	Archives de la Société de Jésus pour la province du Canada français

Notice bibliographique

Sources

J'ai recueilli la documentation sur la vie privée, professionnelle et politique de Masson dans différents dépôts d'archives privées et publiques:

Archives du Centre de recherches Lionel-Groulx (ACRLG): Fonds Alphonse Desjardins.

Archives de la Chancellerie de Montréal (ACM): Registres des lettres de Mgr Ignace Bourget; Correspondance de Mgr Édouard-Charles Fabre; Correspondance avec les politiciens; Correspondance de laïques; Dossiers: Saint-Boniface, Sœurs de la Providence.

Archives Henri Masson (AHM): Collection de documents de famille que possède monsieur Henri Masson de Montréal, dont l'imposante correspondance de Rodrigue Masson.

Archives nationales du Québec (ANQ-Québec): Collection Chapais: Fonds Langevin.

Archives nationales du Québec (ANQ-Montréal): Registres d'état civil de Saint-Louis de Terrebonne; Registre des baptêmes de

Notre-Dame-de-Montréal; Greffes des notaires J.-C. Auger, C.-E. Belle, F.-S. Durand, E.-P. Fréchette, Théophile Pinsonneault.

Archives de la Providence (AP): Chroniques de la Résidence Sainte-Sophie, ville de Terrebonne.

Archives publiques du Canada (APC): J'ai consulté tout ce qui touche à la carrière politique de Masson dans les manuscrits des séries 26 (Correspondance des premiers ministres), 27 (Figures politiques, 1867-1948), et 29 (Manuscrits d'après la Confédération, 1867-1900).

Archives du séminaire de Trois-Rivières (ASTR): Correspondance — Cardinaux, Evêques et Laïques de marque.

Archives de la Société de Jésus pour la province du Canada français (ASJCF): Fonds Honorable Alphonse Desjardins, Fonds Édouard Désy, Fonds Joseph Masson, Fonds Général, Fonds Immaculée-Conception.

Bureau d'enregistrement de Saint-Jérôme.

Bureau du notaire Lucien Morin: Greffe du notaire Victor Morin.

Documents officiels: J'ai recueilli les principaux discours de Masson de même que les circonstances et les faits qui scandent sa vie politique dans les documents publics du Canada: *Débats de la Chambre des communes*, *Débats du Sénat*, *Documents de la Session*, *Journaux de la Chambre des communes*, *Journaux du Sénat*, *Recensement du Canada*, et les documents publics du Québec: *Gazette officielle de Québec*, *Journaux de l'Assemblée législative de la province de Québec*, *Journaux du Conseil législatif de la province de Québec*.

Journaux

Les différents journaux de la période 1861-1903 m'ont fourni un complément d'information. Pour les uns, je me suis contentée d'une consultation mais j'ai dépouillé les journaux suivants:

Le Courrier du Canada, Le Journal de Québec, La Minerve, Le National, Le Nord, Le Nouveau-Monde, La Revue Canadienne.

Études

J'estime avoir lu toutes les études générales, les monographies et les articles de périodiques qui se rapportent à Masson de même qu'à l'histoire canadienne et québécoise de son temps, et au-delà.

J'ai déjà présenté une bibliographie détaillée de la période dans mon ouvrage sur *Hector-Louis Langevin: un père de la Confédération canadienne, 1826-1906* (Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1969). Depuis, le *Dictionnaire biographique du Canada* a fait paraître plusieurs volumes dont une bonne partie des articles éclairent la fin du XIX^e siècle. Des synthèses générales se sont aussi ajoutées, qui présentent une approche traditionnelle des faits: *The Critical Years: The Union of British North America, 1857-1873* de W.S. Morton et *Canada 1874-1896: Arduous Destiny* de Peter B. Waite (Toronto, McClelland and Stewart, 1971). Quelques autres monographies sont enfin parues, œuvres clé que génère une problématique nouvelle de l'histoire politique comme le *George-Étienne Cartier: bourgeois montréalais* de Brian Young (Boréal Express, 1982).

En somme, j'ai tenu compte de toute la production historique touchant de près ou de plus loin à Masson.

Index

— A —

Acte de l'Amérique du Nord britannique, 67, 73, 98, 99.
Acte des écoles du Nouveau-Brunswick, 75, 98.
Action catholique (L'), 42.
Alaska, 69, 104.
Alice, princesse, 123.
Allan, Hugh, 84, 85.
Alma, circonscription, 126.
Angers, Auguste-Réal, 136.
Angleterre, 19, 27, 28, 39, 46, 48, 52, 69, 81, 120, 130, 135.
Anglin, libéral, 68.
Archambault, J.-Louis, 91, 122.
Arche de Noé, institution, 25.
Archives de la Chancellerie de l'archevêché de Montréal, 46.
Archives de la paroisse Notre-Dame de Québec, 131.
Assemblée législative de Québec, 63, 65, 66, 78, 106.
Assemblée législative du Bas-Canada, 19, 66.
Assiniboïa (Conseil de l'), 70.
Atkinson, John, architecte et procureur de Sophie Masson, 40.

Auclair, Élie-J., 22, 23, 44.
Auger, J.-C., notaire, 36, 40.
Avenir (L'), 30.

— B —

Baby, Louis-François-Georges, 51, 117, 118.
Baldwin, Robert, 92.
Beaubien, Louis, 77, 91.
Beaudry, Louis, 40.
Belle, C.-E., 37.
Bellerose, Joseph-Hyacinthe, 86, 87.
Bernard, Antoine, 23n.
Blake, Edward, 68.
Blanchet, Joseph-Godric, 91.
Boismenu, Léo, 21, 22.
Bonenfant, Jean-Charles, 60.
Bossange, Édouard, gendre de Sophie Masson, 39, 46.
Bossange, Hector, 49.
Bouat, François-Marie, seigneur, 16.
Boucher de la Bruère, P., 130.
Boucherville, Charles-Eugène, 107, 109, 119.

- Bourgeois de la Compagnie du Nord-Ouest (Les)*, 53, 54, 141.
 Bourgeois du Nord-Ouest, 24, 54-57.
 Bourget, Mgr Ignace, 23, 24, 28, 29, 31, 44, 77, 88, 136.
 Burroughs, Cécile, deuxième épouse de Rodrigue Masson, 43, 131.
 Burroughs, famille, 44, 131.
 Burroughs, Louis-Frémont, 130.
- C —
- Canada, 12, 48, 55, 61, 68-70, 81, 84, 90, 94, 96, 100, 102, 103, 109, 119, 127, 136, 138, 146.
Canada central, chemin de fer du, 108.
Canadiana, 52, 53.
 Canadiens, 60, 99, 108, 116.
 Cantons de l'Est, 86, 115, 126.
 Caron, René-Édouard, 117, 119.
 Cartier, Georges-Étienne, 35, 48, 49, 51, 59, 60, 69, 73, 74, 77, 78, 82, 84-88, 91-93, 105, 106, 146.
 Cauchon, Joseph, 91, 107, 113, 140.
 Chaboillez, Rachel, 27, 36.
 Chambre des communes, 61-67, 71, 73, 76, 79, 84-86, 90, 91, 93, 95, 96, 99-102, 106, 110, 111, 114, 117-120, 122, 126, 128, 133, 136.
 Chapleau, Adolphe, 24, 64-66, 78, 79, 109, 114, 115, 115n, 117, 120, 121, 122, 124, 125, 127, 128, 129, 130, 133, 144, 146.
 Chauveau, Pierre-Joseph-Olivier, 51, 78, 91.
Chemin de fer de la Colonisation du nord de Montréal, 107.
Chemin de fer de la Rive nord, 107, 109, 110.
 Choquette, C.-P., 29, 31, 32, 33.
Chroniques de la Résidence Sainte-Sophie, 41, 42, 123.
 Clarke, H.J., 73.
 Clercs de Sainte-Croix, 23.
 Clercs de Saint-Viateur, 25.
 Colombie anglaise, 84, 104, 105.
 Compagnie de Jésus, voir Jésuites.
 Compagnie de la Baie d'Hudson, 54-56, 68-70, 72.
 Compagnie des Indes Occidentales, 15.
 Compagnie du Nord-Ouest, 17, 51, 53-55.
 Comptes publics, comité des, 67.
 Confédération canadienne, 48, 59, 60, 62, 67, 68, 74, 77, 84, 91, 92, 94, 99, 100, 102, 104, 127, 130, 146.
 Conseil de l'Instruction publique, 138.
 Conseil législatif, 130, 144.
 Constitution, 74, 75, 99, 145, 146.
 Corporation épiscopale de Montréal, 40, 41.
 Costigan, John, 73, 98.
 Cour suprême, 99, 100.
Courier de Saint-Hyacinthe (Le), 98.
Courier du Canada (Le), 69, 94, 97, 98, 102, 140.
- D —
- David, Laurent-Olivier, 13, 24, 32, 49, 61, 69, 70, 72, 105, 111, 133.
Debates of Senate, 99.
Débats de la Chambre des communes, 65, 70, 71, 76, 96, 97, 99, 101-104, 106, 107, 120, 141.
 Decelles, Alfred-D., 51, 111.
 Delorme, P., 72.
 Dépaty, Joseph, fermier de Sophie Masson, 40.
 Désaulniers, Isaac, abbé, 31, 32, 35, 135.
 Désilets, Andrée, 61, 66, 85.
 Désilets, Gédéon, 141.
 Desjardins, Alphonse, 28, 76, 77, 85-87, 89, 112, 116, 117, 122, 125, 127, 129, 131-135.
 Desjardins, Paul, 28.
 Deslandes, André Daulier, 15.

Dessaules, Louis-Antoine, 30, 87.
 Deux-Montagnes, région, 14.
Dictionnaire biographique du Canada,
 46, 51, 60, 61.
*Dictionnaire des œuvres littéraires du Qué-
 bec*, 56.
Dictionnaire général du Canada, 50.
 Dorion, Antoine-Aimé, 68, 76.
 Dostaler, Eustache, 130.
 Douvreur, Léon, 39, 47.
 Drolet, A., 50, 51.
 Dufferin, Lord, 85, 90.
 Dumouchel, Léandre, 127.
 Dupré, Louis Lecompte, 16.
 Durant, F.-J. et E.-P. Fréchette,
 notaires, 21, 38, 42.
 Durocher, Louis-B., 40, 44, 46.
 Duvernay, Ludger, 28.

— E —

Étendard (L'), 56.
Événement (L'), 102, 118.

— F —

Fabre, Édouard-Raymond, 50.
 Fabre, Hector, 102.
 Fabre, Mgr, 41, 42.
 Fédération du Nord, 48.
 Fortier-Beaulieu, Marie-Louise, 36.
 Fortin, Pierre, 91.

— G —

Gagnon, Ernest, 56.
 Galt, Alexander Tilloch, 74.
 Gamelin, Émilie, 25.
 Garry, Fort, 70, 71.
 Georgetown, collège de, 27, 28.
 Globensky, C.A., 77, 126.
 Grand Tronc, 84.

— H —

Hamelin, Jean, 51, 91.
 Hamelin, Marcel, 66.
 Holton, Luther Hamilton, 68.
 Holy Cross, collège, 28.

Huntingdon-Laprairie, comté, 19.
 Huntington, Lucius Seth, 84, 125,
 141.

— I —

Île-aux-Moulins, 21.
 Institut des sourdes-muettes, 25, 40.

— J —

Jésuites, 27, 28, 136, 137, 141.
 Jésus, rivière de, 16.
 Joly, madame Henri-G., 110.
 Joly de Lotbinière, Henri-Gustave,
 119, 121.
 Jordan, Jacob, marchand, 17.
Journal de Québec (Le), 56, 98, 113,
 130, 141.
Journal des Trois-Rivières, 77.
Journaux de la Chambre des communes,
 68, 84, 85, 96, 101.
Journaux du Sénat, 141.

— K —

Kingston, collège de, 49.

— L —

Labelle, Antoine, curé, 80, 82, 107,
 108.
 Labrèche-Viger, Louis, 60.
 La Corne, Louis de Chapt de, 17.
 Lacoste, Alexandre, 99.
 Lafèche, Louis-François, Mgr,
 141.
 La Fontaine, Louis-Hippolyte, 92.
 Lamonde, Yvan, 31.
 Lanaudière, comté de, 86, 130.
 Langevin, Edmond, 38.
 Langevin, Hector-Louis, 7, 38, 66,
 77, 84-89, 91, 93, 94, 95, 101,
 115, 117, 118, 122, 123, 134, 146.
 Langevin, Jean, 134.
 Laprairie, village, 19.
 Laurentides, 46, 80, 108.
 Laval, comté, 86.
 La Vérendrye, 54.

- Le Jeune, L., 50.
 Le Maistre de Lottinville, Wilfrid, 23.
 Lemire, Maurice, 56.
 Léon XIII, 136-140.
 Lepage de Sainte-Claire, Louis, 16.
 Lépine, Ambroise Dydime, 95, 96.
 Letellier de Saint-Just, Luc, 119-124, 127.
 Longpré, A.-B., 114.
 Lorne, marquis de, 122.
- M —
- Macdonald, John A., 73, 81, 84-86, 88, 89, 90-95, 97, 98, 103, 105, 106, 110, 114-116, 118, 119, 124, 126-128, 132, 133, 135, 144.
 Mackenzie, Alexander, 93, 95-97, 100, 101, 105, 106, 115, 119, 144.
 Macpherson, David L., 84.
 Malbaie (La), 135.
 Manitoba, 53, 70-73, 93, 94, 97, 98.
 Mascouche, paroisse, 23.
 Masson, Alexandre-François-Léon, 50.
 Masson, Antoine, 14.
 Masson, Cécile, fille de Rodrigue, 49, 131.
 Masson, château, 21, 22, 25, 26, 42, 44, 93.
 Masson, collège, 23.
 Masson, Édouard, 20, 37, 38, 40, 42, 44, 46, 47, 49, 59, 60, 61.
 Masson, Henri, frère de Rodrigue, 20, 46, 47.
 Masson, Henri, petit-fils de Rodrigue, 8, 12, 17, 19, 20, 27, 28, 37, 46, 47, 50.
 Masson, Jean-Baptiste-McKenzie, 50.
 Masson, Jean-Claude-Adolphe, 20.
 Masson, *Jean-Paul* ou John, 20, 46, 47.
 Masson, Joseph, 11, 13-19, 22, 23, 37, 39, 43, 45, 46, 50.
 Masson, Louis, 20, 47.
 Masson, Louis-Pierre-Paul, Antoine, 50, 135, 138.
 Masson, Marie, soeur de Rodrigue, 20, 46, 47, 114, 125.
 Masson, Marie-Alexandre-Henri, 50, 135, 138.
 Masson, Marie-Angélique-Sophie, 20.
 Masson, Marie-Charlotte-Éliza, 20.
 Masson, Marie-Coralie-Henriette, 50.
 Masson, Marie-Joséphine-Adélaïde, fille de Rodrigue Masson, 50.
 Masson, Marie-Joseph-Rodrigue-Alexandre, 50.
 Masson, Marie-Louise-Marguerite, 50, 130.
 Masson, Marie-Sophie-Hermine, soeur de Rodrigue, 20, 37, 47, 114, 125, 136.
 Masson, Marie-Sophie-Rachel, 50.
 Masson, Rodrigue ou Roderick, fils du 2^e mariage de Rodrigue Masson, 49, 131.
 Masson, Sophie Raymond, épouse de Joseph, 19, 20-27, 29, 39, 40, 42, 43, 44, 46, 47, 64.
 Masson, Wilfrid, 20, 27, 35, 37, 39, 40, 42, 46.
 McDougall, William, 69, 71.
 McGillis, Duncan, 14.
 McGreevy, Thomas, 110.
 McKenzie, Alexandre, 35, 51, 54, 55, 90.
 McKenzie, Anne, 35.
 McKenzie, famille, 40, 53.
 McKenzie, Louise-Rachel-Marguerite, 35, 36, 49, 124.
 McKenzie, Roderick, 27, 36, 51, 53, 54.
 McLeod, Magloire, 77.
 McTavish, Simon, 17.
Mémoires de la Société Royale du Canada, 44.
 Mercier, Honoré, 132, 133, 134, 136-138, 141, 146.

- Métis (Le)*, 97.
 Métis, (les), 70, 93, 95, 97, 131.
 Meung (France), 114.
 Mile-End, quartier de Montréal, 25.
 Mille-Isles, division du Conseil législatif, 60, 127, 141.
 Mille-Isles, rivière des, 16-18, 109.
 Mille-Isles, seigneurie des, 80.
Minerve (La), 17, 18, 26, 47, 53, 56, 60, 65, 66, 67, 69-71, 75, 76, 79, 81, 83, 87, 88, 92, 93, 100, 101, 108, 109, 110, 117, 118, 120, 131.
 Monck, Lord, 67, 70, 81.
 Monet, Jacques, 60.
 Montigny, Benjamin-Antoine Testard de, 117.
 Montréal, ville, 18, 25, 35, 37, 40, 43, 45-47, 50, 51, 53, 54, 71, 73, 80, 82, 86, 92, 105, 107, 108, 110, 114, 117, 118, 121, 124, 128, 129, 137, 141.
Montreal Gas Co., 15.
 Morin, Augustin-Norbert, 51, 59.
 Morin, Lucien, 52, 53.
 Morin, Victor, 12, 39, 43, 45, 52, 53.
Morning Chronicle (The), 134.
 Mousseau, Joseph-Alfred, 96, 117, 128, 144.
- N —
- National (Le)*, 98, 111, 113.
 Nipissing, lac, 106, 108.
 Nord-Ouest, Territoire du, 24, 67-69, 71-73, 93, 94, 96, 97, 104, 105, 107, 108, 131, 133.
 Notre-Dame de Montréal, paroisse, 50, 77, 131.
 Nouveau-Brunswick, 63, 73-76, 89, 98, 115, 116.
Nouveau-Monde (Le), 61, 62, 73-76, 78, 79, 87-89, 102, 108, 116, 120.
 Nouvelle-Écosse, 61, 63, 70, 103.
- O —
- O'Donoghue, W.-B., 96.
 O'Gilvie, Alexander, 126.
 Ontario, 72, 81, 90, 98, 101, 103, 105, 107, 133.
 Ordre de Saint-Grégoire-le-Grand, 138.
 Ottawa, 63, 76, 78, 81, 87, 91, 92, 94, 108, 114, 121, 125, 128, 130, 132, 133, 144.
 Ouellet, Fernand, 12, 18.
 Ouimet, Gédéon, 117.
 Outaouais, rivière des, 16, 106.
- P —
- Pacifique Canadien*, chemin de fer, 105, 107.
 Pacifique, scandale du, 84, 89-92.
 Papineau, D.-E., 41.
 Papineau, Louis-Joseph, 51.
 Parlement de Québec, 85, 138.
 Parlement d'Ottawa, 51, 53, 66-68, 72, 73, 75, 78, 79, 81, 83, 88, 90, 92, 93, 96, 101, 113, 119, 121, 123, 129, 133, 144.
 Parti National, 86.
Patrie (La), 38.
 Pays d'En-Haut, 54, 56.
 Pères de la Confédération, 62, 63.
 Pères du Saint-Sacrement, 42.
 «Petit train du Nord» (Le), 108.
 Piché, S. Y., 41.
 Plaines, seigneurie des, 16, 17.
 Plamondon, F.-X., abbé, 131.
Politique nationale, 115.
 Pope, John Henry, 92, 117, 118.
 Porlier, François-Pascal, curé de Terrebonne, 27.
 Poulin, P., 51.
 Pouliot, Léon, 28, 136.
 Prairies, rivière des, 16.
 Préfecture apostolique du Golfe, 137.
Presse (La), 47.
 Prévost, famille, 40.
 Prévost, Gédéon-Mélasippe, 59.
 Prévost, Jules, 65.
 Privilèges et Élections, comité des, 67.

Programme catholique (Le), 77-79.

Providence, Soeurs de la Charité de
la: voir Soeurs (de la Charité) de
la Providence.

— Q —

Québec, province, 66, 71, 81, 91-93,
98-100, 103, 106-108, 116-118,
124-127, 130, 136, 140, 141, 146.

Québec, ville, 46, 51, 92, 107-109,
115, 119, 124, 130, 131, 134-137,
144.

Quebec Gas Light Co., 15.

Québec, Montréal, Ottawa et Occidental,
chemin de fer, 107, 109, 128.

— R —

Raby, Germain, 40.

Raymond, Esther, soeur de Sophie
Masson, 26.

Raymond, Joseph-Sabin, 31.

Raymond, Marie-Geneviève-
Sophie, épouse de Joseph. voir
Masson, Sophie.

Recensement du Canada, 79, 80.

Revue canadienne (La), 30, 32, 56.

Richelieu, vallée, 16, 19.

Riel, Louis, 24, 70-73, 95, 96, 131-
133.

Ritchot, Joseph-Noël, 72.

Rivière-Rouge, colonie, 24, 68, 69.

Robertson, Hugh, 14, 15, 27.

Robertson, Masson Co., 15, 19.

Robertson, William, 14, 15, 27.

Robitaille, Théodore, 86, 92, 123.

Rodier, Charles-Séraphin, 141.

Rome, 136-140.

Ross, John Jones, 91, 129, 130, 133,
136.

Roy, Pierre-Georges, 16, 17.

Royal, Joseph, 72, 73.

Rumilly, Robert, 44, 131, 137.

Rupert, Terre de, 67, 68.

— S —

Sacrée Congrégation de la Propa-
gande, 137, 138.

Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson,
46.

Sainte-Marie, collège, 28, 51.

Sainte-Thérèse, séminaire de, 23.

Sainte-Thérèse-de-Blainville, ville,
64, 79-81, 108, 109.

Saint-Eustache, 11, 14.

Saint-Hyacinthe, séminaire de,
29-35, 51, 137, 143.

Saint-Jean, rivière de, 16.

Saint-Jérôme, Bureau d'enregistre-
ment de, 21, 39, 43, 79, 80.

Saint-Jérôme, ville, 64, 80, 107,
108.

Saint-Louis de Terrebonne, pa-
roisse, 16, 23, 24, 50.

Saint-Vincent-de-Paul, paroisse,
23.

Scott, Thomas, 70, 133.

Séguin, Maurice, 11.

Selkirk, Lord, 55.

Sénat, 91, 117, 141, 144.

Sénécal, Louis-Adélard, 128.

Sherbrooke, ville, 74, 137.

Simon, Jules, 135.

Singulari nos, 31.

Société historique de Sainte-Thérè-
se-de-Blainville, 80.

Soeurs (de la Charité) de la Provi-
dence, 25, 40-42, 123.

Soeurs de l'Asile de la Providence de
Montréal, voir Soeurs (de la Cha-
rité) de la Providence.

Spencer Wood, 119, 127, 131, 134.

Statuts du Canada, 65, 69.

Stephenson, prince, 39.

Sun (The), 116, 141.

Supérieur, lac, 105-107.

Sweeny, Mgr, 75, 76.

Sylvain, Robert, 30.

— T —

Taché, Mgr Alexandre, 24, 40,
93-95, 97, 114, 137, 138.

Taché, Louis-Hippolyte, 51, 111.

Taillon, Louis-Olivier, 133.

- Taschereau, Elzéar-Alexandre, 139.
 Tassé, Joseph, 110, 111, 116.
 Terrebonne, comté de, 59, 60-64, 67, 77, 78, 81, 97, 98, 101, 103, 104, 107, 108, 114, 115, 118, 124.
 Terrebonne, manoir de, voir Masson, château.
 Terrebonne, seigneurie, 15-17, 21, 22, 26, 37, 41, 44, 46, 47, 49, 53, 143.
 Terrebonne, ville de, 41-43, 45, 59, 66, 79, 80, 109, 110, 123, 124, 131, 141.
 Tessier, Cyrille, 51, 131.
 Tilley, Samuel Léonard, 116.
 Trois-Rivières, 110, 115, 117, 137.
 Trottier-Desrivières, Marie-Louise, 35.
 Trudel, François-Xavier-Anselme, 117.
 Tulchinsky, Gérald J. J., 19.
- Tupper, Charles, 110.
 Turgeon, famille, 40.
- U —
- Union des Canadas, 59, 62.
 Université Laval à Montréal, 137.
 Université Laval à Québec, 137.
- V —
- Vatican, voir Léon XIII.
 Veauche (France), 47, 136.
 Verreault, Jean-Baptiste, 51.
 Viger, Denis-Benjamin, 51, 52, 59.
- W —
- Ward, Norman, 66.
 Washington, traité de, 81.
 Worcester (Massachusetts), 28.
- Y —
- Young, Brian, 48, 51, 78, 109.

Table des matières

Introduction	7
Le fils de Terrebonne	11
Le rentier avant l'âge	35
Le député des minorités	59
Le chef de parti	83
Le politique des sommets	113
Conclusion	143
Liste des sigles	148
Notice bibliographique	149
Index	152

Achévé d'imprimer
en septembre 1985 par les travailleurs des
Éditions Marquis, à Montmagny, Québec,
pour le compte des Éditions du Boréal Express

Fils du seigneur de Terrebonne, Louis-Rodrigue Masson appartient à la génération des hommes qui ont créé le Canada en 1867. Son rang et sa formation en font rapidement un membre de la bourgeoisie professionnelle de Montréal, en quête de pouvoir politique plutôt qu'économique. L'abolition du régime seigneurial en 1854 ne supprime pas chez ce « co-seigneur » un héritage culturel et moral qui l'incite à jouer un rôle de premier plan dans les destinées du pays, malgré un tempérament qui aurait dû le tenir loin de l'arène politique.

Député de Terrebonne, ministre de la Milice, sénateur et conseiller législatif, puis lieutenant-gouverneur de la province de Québec, Louis-Rodrigue Masson participe aux diverses crises que doit dénouer le Parlement canadien à la fin du 19^e siècle. Qu'il s'agisse de l'expansion territoriale, du développement commercial, du droit des minorités ou de l'autonomie provinciale, il manifeste une étonnante indépendance d'esprit. Rebelle à la discipline de parti, c'est pourtant vers lui qu'on se tourne dans les moments critiques de la vie nationale. Comment expliquer cette apparente contradiction du jeu politique? Le portrait à la fois social, politique et intellectuel que trace ici Andrée Désilets, permet de découvrir l'une des carrières politiques les plus étonnantes du 19^e siècle québécois.

Professeure au département d'histoire de l'Université de Sherbrooke, Andrée Désilets est spécialiste de la biographie historique. Elle a déjà publié Hector-Louis Langevin — Un père de la Confédération canadienne (1826-1906), et elle collabore au Dictionnaire biographique du Canada de même qu'à de nombreuses revues d'histoire.

